la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, MIN: -3°, MAX: 6°.
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

Entrepôt d'alimentation Héritage la solution

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 17 MARS 1983, 99e ANNÉE, n° 64, 74 PAGES, 6 CAHIERS

SACCAGE DE LA BAIE JAMES : RÈGLEMENT HORS COUR

René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale

JEAN-ROCH BOIVIN A NÉGOCIÉ AVEC LES AVOCATS

MICHEL GIRARD

Le chef du gouvernement du Québec, René Lévesque, a induit l'Assemblée nationale en erreur lorsqu'il a déclaré le 20 février 1979 que le bureau du premier ministre n'avait aucunement été impliqué dans les négociations du règlement hors cour intervenu dans la poursuite intentée par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ, Hydro-Québec) contre la FTQ-Construction, à la suite du saccage de la Baie de James. Des $31 millions réclamés en dommages-intérêts, la SEBJ n'a récolté lors de ce règlement que la somme de $200,000.

Des nombreux témoignages et documents recueillis au cours de l'enquête de LA PRESSE, il ressort que c'est dans le bureau du premier ministre, à Montréal, qu'une bonne partie de ces négociations ont eu lieu, mais tout cela à l'insu des membres du conseil d'administration de la SEBJ.

En effet, deux hommes de confiance de M. Lévesque, son chef de cabinet, Jean-Roch Boivin, et son conseiller spécial, le notaire Yves Gauthier, ont été impliqués dans cette affaire. Pendant trois mois, soit de décembre 1978 à février 1979, ils ont mené des tractations visant à obtenir un règlement hors cour nettement favorable pour les syndicats de la FTQ.

L'enquête, qui avait débuté en octobre 78, s'est poursuivie intensivement jusqu'à l'ouverture du procès, le 15 janvier 79. Le procès a duré jusqu'au 28 février. Le 12 mars la SEBJ et les syndicats signaient l'entente hors cour.

Sympathie envers la FTQ

Cette poursuite avait été intentée en février 1976, sous le régime libéral de Robert Bourassa. C'est vraisemblablement par sympathie envers la FTQ, qui avait donné son appui au Parti québécois lors des élections de 76, que le bureau du premier ministre s'est ingéré dans la négociation du règlement hors cour.

« J'imagine que tu as des sympathies et des antipathies qui te motivent. Peut-être qu'on a regardé cela d'un oeil plus sympathique parce que c'était eux autres (les syndicats de la FTQ) plutôt que des libéraux », d'expliquer à LA PRESSE Jean-Roch Boivin. M. Boivin avait été chargé, dès le début de l'automne 78, de piloter ce litigieux dossier, après entente entre M. Lévesque, l'ancien ministre de l'Energie, Guy Joron, et l'ex-ministre du Travail, Pierre-Marc Johnson.

voir LÉVESQUE en A 8

Autres informations en page A 8

AUJOURD'HUI

- **LE CAS ST. MARY'S**
  L'hôpital St. Mary's de Montréal n'a pas l'intention, pour quelque considération que ce soit, de se conformer aux directives de la Commission de surveillance de la langue française au sujet de l'usage du français comme langue de travail.
  page A 3
- **LIBAN**
  En dépit des attentats dont ont été victimes des soldats américains et italiens, le président Reagan affirme qu'il n'est pas question de faire marche arrière dans l'offensive en cours pour obtenir le retrait de toutes les forces étrangères du Liban.
  page B 1
- **AUTOCHTONES**
  Les participants à la conférence constitutionnelle d'Ottawa s'entendent sur l'enchâssement d'un mécanisme de négociation entre les gouvernements et les populations autochtones du pays, et conviennent de se réunir de nouveau dans un an.
  page A 4
- **ÉDITORIAL**
  Même s'il ne faut pas exagérer la portée des statistiques sur la criminalité dans le métro de Montréal, Vincent Prince estime que la CTCUM devrait mieux renseigner la population sur les efforts qu'elle déploie pour la protéger.
  page A 6

SERVICE AMBULANCIER DE LA POLICE

Des médecins proposent l'abolition

Au moins 2 000 policiers de la CUM ont manifesté hier soir dans le centre-ville pour le maintien de leur service ambulancier. photo Robert Nadon, LA PRESSE

FLORIAN BERNARD

Tous les spécialistes de la santé de même que les techniciens médicaux d'urgence qui ont comparu hier soir devant la Commission de sécurité de la CUM ont réclamé l'abolition du service ambulancier de la police, non pas pour des raisons d'économie, mais parce que, selon eux, ce service n'a pas la compétence requise pour répondre aux exigences de la médecine de première intervention des années 80.

Un seul médecin, à titre personnel, le Dr Michel Leduc de Ville LaSalle, a défendu le service ambulancier de la police de la CUM, estimant qu'il répondait encore aux attentes de la population.

Les porte-parole de l'Association des services médicaux d'urgence et Urgence-Santé, de même que ceux de l'Association québécoise des techniciens médicaux d'urgence ont réclamé l'abolition du service ambulancier de la police, soulignant que les traitements donnés par les policiers à certains blessés sont non seulement inutiles, mais souvent dangereux.

Le Dr Cohen a déclaré, pour sa part, qu'il a souvent été le témoin de scènes de « torture » ayant entrainé la mort de certains patients, le tout administré de bonne foi par des policiers qui ignoraient tout des soins à donner à certains types de grands

voir MANIF en A 2

SPORTS

Curieuse partie de chasse de Lafleur

La vedette du Canadien a avoué avoir bel et bien tué un chevreuil dans la Beauce, en novembre dernier, dans le parc privé de M. Réal Bureau. Mais il proteste de son innocence. Il croyait, dit-il, que tout était selon les normes. Mais il n'en a pas moins déclaré au départ que l'animal avait été abattu dans le Maine. C'est, paraît-il, ce qu'on lui avait demandé de dire. Il affirme, de plus, qu'il ne savait pas que cette « chasse » bien spéciale avait lieu en dehors de la période permise.

page 3

DUBOIS-DUBEAU

Il faut reprendre le procès à zéro

LÉOPOLD LIZOTTE

Après douze jours de délibérations, les onze jurés qui restaient, au procès Dubois-Dubeau, se sont finalement « entendus », hier soir, pour confirmer leur désaccord sur le verdict à rendre. Le juge Claire Barrette-Joncas n'a eu d'autre recours que d'ordonner un nouveau procès. Celui-ci pourrait s'instruire dès mai prochain, mais il est beaucoup plus probable qu'il sera reporté à l'automne.

C'est avec une satisfaction évidente que les trois prévenus ont accepté cette demi-victoire. Jean-Guy, l'aîné des deux Dubois en cause, ne cessait de hocher de la tête dans la direction des jurés, un léger sourire aux lèvres, pour leur montrer son contentement.

Déjà au bagne pour un meurtre commis en octobre 1975, celui d'un ex-garçon de table de l'hôtel Iroquois, il avait perdu conscience, il y a quelques mois, lorsqu'on était allé lui signifier, à l'Institut Archambault, l'inculpation pour l'assassinat de Jacques Mc Sween, alors qu'il était à deux semaines seulement de pouvoir bénéficier de congés préalables à sa libération conditionnelle.

On ignore quelles sont ses chances d'obtenir une libération sous cautionnement, en attendant la prochaine instruction, mais son avocat, Me Jacques Bouchard, réclamera très certainement sou peu son élargissement.

Son frère Adrien, le seul des prévenus à être incriminé à la fois par les trois témoins princi-

voir PROCÈS en A 2

photo Jean Goupil, LA PRESSE

DÉCORATION

Chaleur et simplicité chez Suzanne Lévesque

Le Salon nationale de l'habitation ouvre demain. Il s'est donné pour marraine la commentatrice Suzanne Lévesque. LA PRESSE a rencontré Suzanne Lévesque dans sa maison de ville décorée avec chaleur et simplicité.

page C 1

SOMMAIRE

Annonces classées	D 8 à D 13 et sports 12
Arts et spectacles	E 1 à E 5
—Cinéma	B 2
Décès, naissances, etc.	B 4
Économie	D 1 à D 8
Êtes-vous observateur?	D 11
FEUILLETON	D 11
Horoscope	D 10
Le monde	A 14, B 1
Météo	A 2
Mots croisés	D 13
« Mot mystère »	D 13
Quoi faire aujourd'hui	B 2
Télévision	E 2
—Télé-câble	E 2
Tribune libre	A 7
Vivre aujourd'hui	C 1 à C 8
TABLOÏD SPORTS	
Bandes dessinées	14
Mots croisés	14

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
Trust Royal Services immobiliers COURTIER #1
Salon National de l'Habitation
venez nous voir
Vélodrome et Stade olympique du 18 au 27 mars 1983

MANIF

SUITE DE LA PAGE A 1

blessés ou de traumatisés cérébraux.

Le Dr Lamontagne a fait ressortir pour sa part que la médecine d'urgence a progressé rapidement au cours des dernières années. Selon elle, il faut maintenant donner aux blessés des pré-traitements sur les lieux de l'accident ou de l'événement, et ceci dès les premières minutes, avant tout transport à l'hôpital. Elle a ajouté que les cas de d'accidents cardio-vasculaires ou d'hémorragies internes, le transport sans pré-traitement est souvent fatal au patient. Le Dr Lamontagne, dont les propos ont été souvent conspués par les policiers présents, a affirmé que malgré toute leur bonne volonté, les policiers n'ont pas la formation requise actuellement pour donner de tels pré-traitements ou pour stabiliser l'état des patients.

2 000 policiers en colère

Ces propos des spécialistes de la médecine d'urgence devant les commissaires ont soulevé la colère des policiers qui, une heure auparavant, avaient organisé un défilé d'une longueur de près d'un demi-mille dans les rues de Montréal, escortant leur président, Michel Allard, au siège social de la CUM, boulevard Dorchester.

Plus de 1 000 policiers - dont plusieurs en uniforme - accompagnés d'un millier de citoyens, se sont présentés devant le complexe Desjardins, arborant des pancartes favorables au maintien du service ambulancier de la police.

Le président, Michel Allard, a présenté un long mémoire aux commissaires, reprenant un à un les arguments favorables au maintien du service et faisant surtout ressortir la nécessité d'un rapprochement entre les policiers et les citoyens. Selon M. Allard, le service ambulancier ne coûte que 25 cents par année à chaque citoyen. Il a aussi dit que les policiers sont prêts à se recycler et à suivre des cours spécialisés, pourvu que la direction de la CUM maintienne le service ambulancier.

Quelques citoyens, à titre personnel, sont venus témoigner des bons services qu'ils avaient obtenu du service ambulancier de la police. Ces interventions leur ont valu de chaleureux applaudissements de la part des policiers qui, dans une proportion de 90 p. cent, constituaient l'auditoire de cette première séance d'audiences publiques. Par contre, à maintes reprises, les policiers ont conspué ceux qui se sont opposés au maintien du service, en particulier le Dr Lamontagne qui a eu droit à des quolibets et à des sifflements tout au long de son exposé.

Montréal à l'âge de pierre

Selon le Dr Lamontagne, Montréal vivait encore à l'âge de pierre jusqu'à il y a un an, avant la création du système d'urgence-santé. Les citoyens en détresse médicale n'avaient pour tout recours que les ambulances de la police ou celles des compagnies privées. On a éliminé les services privés - a dit le Dr Lamontagne - mais on a conservé les ambulances de la police qui, selon sa propre expression, « échappent à tout contrôle professionnel » tant au niveau des équipements que du personnel. C'est une situation qui n'est plus tolérable en 1983, a ajouté le Dr Lamontagne, conclusion qui fut par la suite reprise par le Dr Cohen.

A ces propos le président Michel Allard de la Fraternité des policiers a rétorqué que les lacunes au plan de l'équipement dans les ambulances incombent aux dirigeants de la CUM et aux responsables de la direction de la police qui n'ont pas su prendre leurs responsabilités dans ce domaine.

Le représentant du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michel Prescott a lui aussi blâmé la direction de la CUM qu'il a tenu responsable de la détérioration du service ambulancier de la police depuis quelques années. Mais M. Prescott a nuancé ses propos quant à l'avenir du service, souhaitant obtenir tout d'abord l'opinion de spécialistes avant qu'une décision ne soit prise.

Rappelons que le budget 1983 de la police de la CUM ne contient aucune prévision quant au service ambulancier, ce qui a fait dire au président de la Fraternité que la décision est déjà prise dans les hautes sphères et que cette commission tient des audiences pour sauver la face.

PROCÈS

SUITE DE LA PAGE A 1

paux présentés par le procureur de la Couronne, Me André Vincent, semblait le moins exhubérant, même si son procureur, Me Léo-René Maranda, a certainement de meilleures chances de lui faire reprendre bientôt sa liberté.

Par contraste, Claude Dubeau, qui n'a aucune chance de se retrouver à l'air libre avant un bon moment, était quant même tout à la joie de ne pas voir une nouvelle condamnation pour meurtre ajoutée à celle prononcée contre lui en décembre, au terme d'un procés subi, cette fois, aux côtés de Claude Dubois et d'Yvon Belzil. Son procureur, Me Robert La Haye, a déjà interjeté appel de la peine de pénitencier à vie prononcée contre lui par le juge Gérald Ryan, mais il y a vraiment peu de chances qu'un tribunal supérieur lui redonne sa liberté en attendant de faire face à un nouveau jury.

Celui qui a été dissous hier soir, aprés onze semaines d'instruction, avait été prématuréement séquestré il y a 23 jours, à la suite de certains incidents qui avaient fait craindre que des tentatives soient faites pour circonvenir d'une façon ou d'une autre certains de ses membres.

Cette crainte pouvait paraître d'autant plus justifiée qu'en 1975, lors du procés subi par Jean-Guy Dubois (avec Jacques Ouimet), pour le meurtre de Jean-Guy Fournier), il y avait eu un semblable désaccord, et ce n'est qu'au terme d'une autre instruction, devant un autre jury, qu'il avait été trouvé coupable. Entretemps, on avait découvert que le jeune juré Jean-Pierre Renaud avait succombé à ce qu'il avait lui-même décrit comme la peur et un « don » de $2 000 qui lui avait été transmis par son beau-frère, Serge Genest, en se faisant l'instrument de ce verdict raté, à la première occasion. Il avait été condamné à deux années de pénitencier, pendant que Genest écopait, lui, d'une peine de six ans.

Quant à la preuve sur laquelle s'était appuyée la Couronne, à ce moment-là, elle était d'autant plus accablante que c'était deux policiers qui avaient surpris les prévenus sur la berge du canal Lachine, quelques secondes seulement aprés que le corps de la victime y eut été jeté.

Cette fois, on le sait, le ministère public a dû principalement s'en remettre à un ancien homme de main du chef du clan Dubois, Donald Lavoie, pour reconstituer les les circonstances du crime de Longueuil. Lavoie devait avouer en contre-interrogatgoire avoir déjà participé à 27 meurtres et avoir été l'exécutant de 13 d'entre eux.

Paul Pomerleau et l'ex-journaliste Claude Jodoin allaient ensuite corroborer certains points portant principalement sur l'apport d'Adrien à la conspiration et les aveux implicites qu'il avait pu faire, alors qu'il ignorait évidemment que Jodoin allait devenir agent double pour le compte de la police, ou l'était même effectivement devenu depuis un certain temps.

Est-ce que les jurés, ou certains d'entre eux tout au moins, ont refusé de croire Lavoie ?

En demandant à entendre de nouveau le témoignage de Lavoie, il semble que les jurés ont voulu comparer les dires de Lavoie aux révélations d'autres témoins sur les circonstances du meurtre de la rue Goyette. Ils n'ont pas, semble-t-il, voulu considérer Lavoie comme un témoin non crédible, en raison de ses horribles antécédents ou des faveurs qu'on a du forcément lui consentir pour l'amener à déballer son énorme baluchon et dénoncer ceux à qui il avait, selon ses prétentions, servi de tueur à gages pendant des années.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Québec dépensera plus de $27 millions l'an prochain

■ QUÉBEC — Le ministère de l'Education investira plus de $27 millions au cours de la prochaine année pour améliorer la formation professionnelle des jeunes, et pour les convaincre de rester à l'école ou d'y retourner.

Ce programme, dont les grandes lignes ont été dévoilées hier par le ministre Camille Laurin, s'inscrit dans l'effort global de formation et de création d'emploi annoncé la semaine dernière par le premier ministre.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Les mesures annoncées s'inspirent de deux constatations. D'une part, le taux de décrochage des jeunes est beaucoup trop élevé. Seulement 71 p. cent des jeunes complètent leur cours secondaire et 27 p. cent leur cours collégial. Même si ces données font voir une importante amélioration par rapport à 1976 (les chiffres étaient alors de 59 p. cent au secondaire et 23 p. cent au collégial), le ministre Laurin trouve qu'il y a là un taux inacceptable de décrochage. Et il l'impute notamment au fait que l'école ne s'adapte pas assez aux besoins des jeunes mais a plutôt tendance à exiger qu'ils s'adaptent à elle.

D'autre part, le gouvernement constate que les jeunes ne reçoivent pas une formation adéquate, compte tenu de la révolution technologique en cours. Soit parce qu'ils ne sont pas orientés vers les secteurs où des emplois sont ou seront disponibles, ou encore parce que l'enseignement dans ces disciplines est déficient en raison du manque de formation des professeurs ou d'équipement technique dépassé.

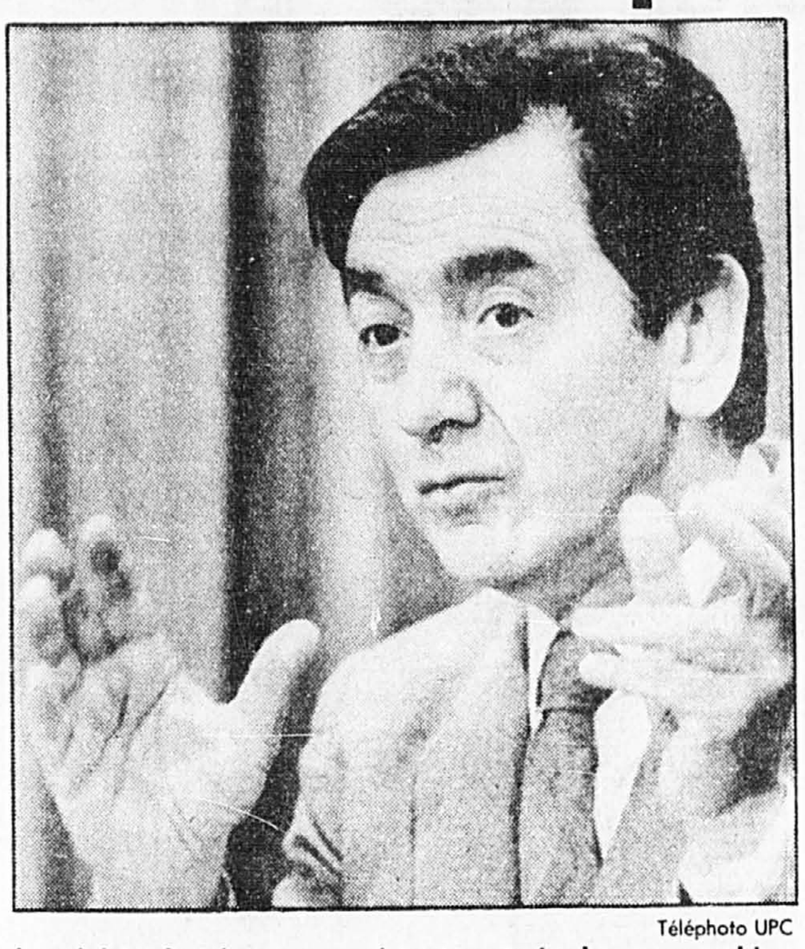

Téléphoto UPC

Le ministre Laurin a annoncé tout un train de mesures, hier, pour favoriser la formation professionnelle des jeunes.

Les mesures annoncées hier par le ministre sont les suivantes:

-140 professeurs au secondaire auront pour tâche d'identifier les décrocheurs en puissance et de leur venir en aide le plus rapidement possible. Au collégial, des spécialistes seront mobilisés pour assister les jeunes et les aider à poursuivre leurs études;

-pour favoriser la scolarisation des jeunes qui habitent des régions éloignées, le ministère créera dés septembre quatre sous-centres d'enseignement collégial, à Amos, Mont-Laurier, Chibougamau et aux Iles-de-la-Madeleine. Ils dépendront de cégeps existant et dispenseront les programmes de sciences, sciences humaines et techniques administratives;

-parce que le retour à l'école « demeure la solution culturellement, socialement et économiquement la plus rentable » pour les jeunes chômeurs, le ministère veut les amener à le faire en leur offrant un soutien collectif et individuel. Ça prendra la forme de structures d'accueil adaptées (par exemple l'alternance école-travail), de création de centres pour décrocheurs et d'un accès plus facile aux cours par correspondance et aux programmes destinés aux adultes;

-pour aider les jeunes à faire un meilleur choix de carrière dans le contexte de la révolution technologique, le ministère entreprendra une vaste campagne d'information sur les emplois de l'avenir. On ajoutera en plus 60 spécialistes aux services d'orientation et d'information;

-plusieurs nouveau cégeps seront autorisés à enseigner des disciplines de pointe telles l'informatique, l'électrotechnique, et la technologie des systèmes;

-enfin, $10 millions seront investis dans la modernisation de l'équipement technique utilisé dans ler programmes d'électromécanique et de machinerie-outillage au secondaire. Et recyclage de 1 000 professeurs, notamment au moyen de stages dans les entreprises.

Ces diverses mesures coûteront plus de $27 millions, dont un peu plus de $8 millions de nouveaux crédits. Elles créeront de l'emploi pour au moins 250 professeurs, dont plusieurs viendront du bassin des mis en disponibilité.

DÉPENSES FARFELUES, SELON LE SYNDICAT

Colloque boycotté par quelque 60 professionnels du gouvernement

■ Une soixantaine de professionnels oeuvrant au ministère de la Justice du Québec, en majorité des agents de probation, ont décidé de boycotter un colloque que tient à partir d'aujourd'hui leur ministère dans un grand hôtel de la métropole.

Le groupe a précisé qu'il avait pris cette décision pour dénoncer le caractère fastueux d'une rencontre qui n'était pas urgente selon eux et qui se déroule dans un contexte de coupures de postes et de subventions.

Pendant que la Direction générale de la probation et des établissements de détention ouvrait sa réunion de 250 personnes à l'hôtel Méridien, les porte-parole des professionnels donnaient une conférence de presse au Centre Saint-Pierre-Apôtre.

Jean-Marc Lafrenière, agent syndical au Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, a précisé à cette occasion que le colloque, « convoqué par le sous-ministre Robert Diamant pour marquer avec éclat son entrée en fonction », coûte au bas mot $50,000, puisque tous les frais de transport et de séjour pour 250 personnes sont payés. « De plus », souligne-t-il, « on s'est permis des dépenses aussi farfelues que le petit déjeuner dans les chambres, la suite présidentielle et le bar pour les invités du sous-ministre. La tenue d'un tel colloque n'a aucun caractère urgent, et il est donc tout à fait inconvenant de faire de telles dépenses pendant que le gouvernement nous serine sur tous les tons qu'il faut se serrer la ceinture ».

Les buts du colloque, tels que décrits dans un document du Conseil du Trésor, sont de permettre des échanges entre les différents intervenants de la Direction générale de la probation et des établissements de détention, et de favoriser un sentiment d'appartenance à l'organisme et une identification personnelle au sein de la structure. « Cinquante mille dollars pour cela, c'est du délire », a affirmé un porte-parole des professionnels.

CONSTITUTIONALITÉ DES LOIS 70, 105 ET 111

Première décision rendue aujourd'hui

■ (PC) — Le juge Gérard Girouard, de la Cour des sessions de la paix, doit rendre sa décision, aujourd'hui, sur la première contestation de la constitutionnalité et de la légalité des lois québecoises 70, 105 et 111.

Les deux premières lois imposent de nouveaux contrats de travail aux employés de l'Etat, et la Loi 111 des mesures de retour au travail forcé à la suite de débrayages tenus en janvier et février dernier.

Les plaignants dans cette cause, les professeurs des Collèges John-Abbott, du Vieux-Montréal, de Rosemont, et leur avocat, Me Philippe Cutler, doivent donner une conférence de presse à la suite de l'annonce du jugement.

QUÉBEC

La conciliation se déroule très bien, selon Camille Laurin

■ Le ministre Camille Laurin s'est montré très optimiste hier en ce qui a trait à la conciliation qui se déroule depuis maintenant dix jours. Un véritable dialogue (par conciliateurs interposés) s'est instauré, a-t-il dit, et les parties échangent des propositions sur l'ensemble des sujets inclus dans le mandat des conciliateurs. Il s'agit maintenant de « chiffrer » la dernière contre-proposition de la CEQ et d'en évaluer l'impact pédagogique.

L'optimisme du ministre laisse croire qu'on pourrait être proche d'un règlement. Tout dépendrait des décisions que devra prendre aujourd'hui le Conseil des ministres quant aux sommes additionnelles qui pourraient être consenties aux enseignants. Malgré les déclarations antérieures du premier ministre et du ministre de l'Education, il est assez évident que le « cadre financier » à l'intérieur duquel un règlement peut être conclu avec les enseignants reste élastique et permettra au Cabinet de s'entendre sur une contre-proposition de réaménagement des décrets qui pourrait coûter quelques dizaines de millions de dollars de plus. Reste à savoir si elle sera acceptable à la CEQ.

Par ailleurs, la conciliation a débuté lundi entre le ministère et les enseignants de cégeps affiliés à la CEQ et à la CSN. Avec une nouvelle équipe, toutefois, formée de Normand Gauthier, conciliateur au ministère du Travail, Ginette Dussault, représentante syndicale au Syndicat canadien de la fonction publique, et Claude Boily, vice-président de Loto-Québec et ex-directeur général du cégep de Jonquière.

La CECM n'a pas pris sa décision

Concernant les poursuites contre les enseignants, le ministre Laurin a dit que c'est parce qu'« on en avait plein les mains » avec les plaintes déposées en vertu du Code du travail que celles faisant suite à la loi 111 et concernant les « simples enseignants » n'avaient pas encore été déposées. Il a réitéré que des accusations seraient portés « partout où la preuve est suffisante et disponible ». C'est pourquoi le ministère est revenu à la charge auprès des institutions qui ont refusé de fournir les noms de leurs employés contrevenants. Il est trop tôt, a-t-il ajouté, pour dire si des poursuites seront prises contre celles qui persisteront dans leur refus.

Par contre, la CECM a publié un communiqué pour démentir une information publiée dans cette chronique, hier, et voulant qu'elle ait consenti à remettre la liste de ses contrevenants. Nous tenions l'information du sous-ministre de la Justice, Daniel Jacoby, qui nous avait dit à ce sujet: « La CECM est en train de nous transmettre l'information demandée. »

A la CECM, on dit avoir reçu un télégramme très pressant de Me Jacoby, lui demandant de transmettre les noms au plus tard à 16h00 hier. On lui a répondu que les commissaires allaient revoir la question en assemblée spéciale demain. Tout indique que la commission scolaire ne se fera pas prier pour identifier les enseignants qui n'ont pas respecté la loi 111 puisque ses conseillers juridiques lui ont dit que cette loi ne lui laissait pas le choix. Pour ce qui est des infractions relatives au Code du travail, pour les journées de grève antérieures à l'adoption de la loi spéciale, rien n'oblige la CECM à fournir les noms et c'est forts d'une opinion juridique en ce sens que les commissaires ont déjà dit non. Seraient-ils sur le point de revenir sur cette décision et en auraient-ils informé Me Jacoby? On le saura demain.

D'autres effets du F-18

Le député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard a appris que sa circonscription bénéficierait des retombées du F-18 et il en est fort mécontent. C'est que le fédéral aurait demandé au Québec de lui céder un territoire situé près du village de l'Ascension pour y aménager un champ de tir pour ces avions de combat.

Il a donc écrit au ministre Jacques-Yvan Morin, des Affaires intergouvernementales, pour lui demander de ne pas acquiescer sans d'abord étudier l'impact sur l'environnement et consulter la population. Quant à lui, il est facile de voir qu'il est contre. Le fédéral ne nous avait pas dit lors du référendum, écrit-il, que les retombées du F-18 pourraient se résumer ainsi: « Les jobs en Ontario et les bombes sur nos têtes ». Il souhaite donc que les militaires canadiens aillent « jouer un peu plus loin ».

Un voyage un peu moins secret

Nous disions hier que le voyage de deux semaines en Asie du ministre Jean Garon avait été entouré du plus grand secret. C'était aller un peu trop loin, puisque, même si le périple du ministre n'a jamais été officiellement annoncé, ce dernier en avait informé les journalistes qui ont assité à sa conférence de presse de vendredi dernier.

Mais nous n'en savons pas plus sur ce qu'il va faire au Japon et en Corée, ni qui l'accompagne, ni surtout qui paye les frais des hommes d'affaires qui sont de la tournée.

LOUIS FALARDEAU

La Quotidienne	Tirage d'hier	Numéro-boni
	3229	369123

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −3 Max.: 6
ENSOLEILLÉ
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

11 4 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−12	− 1	Ensoleillé
Outaouais	− 3	4	Ensoleillé
Laurentides	− 8	− 1	Ensoleillé
Cantons de l'Est	− 3	6	Ensoleillé
Mauricie	− 8	0	Ensoleillé
Québec	− 3	2	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	− 8	1	Ensoleillé
Rimouski	− 7	0	Ensoleillé
Gaspésie	−10	0	Ensoleillé
Baie-Comeau	−12	− 2	Ensoleillé
Sept-Iles	−12	− 2	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	12	
Edmonton	− 7	6	
Regina	−14	− 5	
Winnipeg	−14	− 6	
Toronto	2	8	
Fredericton	− 5	3	
Halifax	− 3	3	
Charlottetown	− 2	1	
Saint-Jean	− 4	0	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	2	8	N.-Orléans	11	19
Buffalo	1	6	Pittsburgh	− 2	11
Chicago	0	7	S. Francisco	7	16
Miami	22	25	Washington	4	24
New York	4	19	Dallas	14	22

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	3	9	Madrid	7	14
Athènes	5	16	Moscou	− 3	15
Acapulco	20	29	Mexico	8	23
Berlin	5	12	Oslo	2	3
Bruxelles	3	11	Paris	3	10
Buenos Aires	19	26	Rome	4	16
Copenhague	4	7	Séoul	2	13
Genève	2	5	Stockholm	3	7
Hong Kong	15	17	Tokyo	6	11
Le Caire	8	17	Trinidad	27	34
Lisbonne	11	16	Vienne	0	11
Londres	4	11			

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 17 MARS 1983

Merveilleux Hergé!

Avec la disparition d'Hergé une partie infiniment reconnaissante de son oeuvre remonte à la surface de mes 40 ans. À une époque où les livres de littérature française étaient quasi inaccessibles dans notre région du Nouveau-Brunswick, Tintin s'avéra une révélation pour l'enfant que j'étais. A l'occasion d'un Noël des années 50, un oncle du Québec nous posta notre premier Tintin. Cet oncle se doutait-il qu'Hergé et ses héros hanteraient nos rêves et nous permettraient de goûter à un bonheur jusque-là inconnu? À combien d'autres enfants Hergé a-t-il ainsi ouvert les portes de la péripétie, du risque, du défi, du goût de l'aventure aux antilopes du globe?

Du Québec nous arrivèrent d'autres Tintin tous aussi éblouissants et ensorcelants les uns que les autres. Nous nous gavions, nous nous saoulions de Tintin, nous faisions le compte à rebours avec lui au lancement de sa fusée, nous manquions d'oxygène avec lui, nous attendions fébrilement l'éclipse sur le bûcher, nous oscillions avec la pendule de Tournesol en faisant la sourde oreille, nous tremblions de peur avec Milou dans le ventre du cobra, devant nos miroirs nous initions la castafiore à qui mieux mieux, nous tournions en rond sous les bulles des Dupond et Dupont.

Nous allions jusqu'à soupçonner nos parents d'emprunter nos livres sacrés, soupçons qu'ils démentaient sur-le-champ sans pour autant expliquer la présence du dernier Tintin sur leur table de chevet. Avec les année nos livres s'usaient, s'effilochaient, les pages s'arrachaient et les belles couvertures rigides finissaient par céder. Mais que de plaisir nous éprouvions à les relire, à les parcourir à nouveau avec une admiration renouvelée et grandissante.

A leur tour, aujourd'hui, mes fils savourent leur collection Tintin avec le même appétit, la même verve, la même flamme qui nous animait. Leur envoûtement est le même que nous ressentions, que nos parents ressentaient sans doute. Se pourrait-il, cher Hergé, que cette grande passion pour Tintin ait permis à trois générations de se rejoindre au moins sur ce point? Ne trouvez-vous pas que c'est là un exploit extraordinaire, presque une aventure en soi?

Merci du fond du coeur pour ces longues heures de plaisir, pour ce goût du dépassement, pour les rires et les larmes, pour les frissons et les soupirs de soulagement.

Vous méritez le repos après ce tonnerre de Brest de beau travail.

Cécile MICHAUD
professeur
Tracy

Le Tin'in d'Hergé

GM et le modèle japonais

M. André Brien
Directeur de l'usine
Boisbriand

Je suis un ouvrier employé à la chaîne de montage de GM depuis près de 6 ans (moins l'année de chômage qui vient de se terminer).

J'aimerais vous faire part de quelques commentaires suscités par le visionnement des films sur le mode de vie des travailleurs japonais, au moment où s'amorce une campagne publicitaire sur le thème «Faisons route ensemble».

La compagnie a présenté à tous les employés un film sur les travailleurs de l'auto au Japon, tourné par un de vos cadres, dans le but de changer notre philosophie du travail. La philosophie japonaise dont on voudrait que nous nous inspirions est axée sur une discipline de fer, les profits de l'entreprise et le moins possible pour l'employé. La compagnie s'immisce même dans le mariage et la vie privée de son personnel.

Je note également, M. Brien, que le film insiste de façon très complaisante sur le fait que les femmes japonaises gagnent la moitié, ou moins, du salaire d'un homme, en plus d'être confinées dans des tâches très ardues. Votre film souligne la haute productivité de ces femmes qui entrent sur le marché du travail à 16 ans et qui, à 23 ans, sont fortement encouragées à se marier: elles sont trop vieilles pour suivre la cadence... Toute une productivité! Ainsi nous est présentée la recette du «miracle japonais».

Votre cadre nous sert même des considérations hautement philosophiques sur la décadence des sociétés où le plaisir primait sur le travail. On nous conjure de songer au sort de la Rome impériale...

On nous a montré un modèle de discipline sans place pour la vie privée, mais le tableau n'aurait pas été complet sans qu'on nous explique toute l'importance que revêt la prostitution dans cette société (on nous a même informés des tarifs). En fait, vous nous avez décrit un système complet d'exploitation sous toutes ses formes, dans tous les domaines.

Plusieurs de mes collègues de travail et moi en avons conclu que GM faisait du lavage de cerveau. (...)

J.P. DAUBOIS
Employé de G.M.
Usine de Boisbriand

Réponse à Yvon Dufour

Je trouve pénible que, sous prétexte de sauvegarder la dignité de l'artiste, on se serve du langage dont Yvon Dufour s'est servi pour parler de ceux de ses camarades qui ont commis l'offense de ne pas être d'accord avec lui. *(Tribune libre du 15 mars)*.

Mais il n'y a pas que le ton, il y a aussi les conflits d'intérêts.

M. Dufour dit qu'il n'est pas un employé comme les autres: rien n'est plus vrai. M. Dufour dit qu'il est incorporé et que sa compagnie n'a rien de bidon: rien n'est plus vrai. M. Dufour est un **producteur** et un **employeur.** Son plaidoyer est fort touchant mais il devrait le faire à l'Association des Directeurs de Théâtre et pas à l'Union des Artistes. C'est lorsqu'il signe ses contrats **en tant qu'artiste** qu'il trouve sa place dans nos rangs.

Je trouve regrettable, au moment où les artistes devraient réfléchir aux graves décisions qu'ils doivent prendre, que des gens qui peuvent se targuer de plusieurs années de «collaboration passive» se servent de tout le poids de leur popularité et du respect un peu forcé qu'ils imposent comme producteurs pour monter un «show» au lieu d'essayer de trouver des solutions.

Huguette GERVAIS
Comédienne
membre de l'Union
des artistes

La loi 111 doit être appliquée

Au nom de tous les enseignants qui sont rentrés au travail, le jeudi 17 février, dans le respect des lois et qui, depuis, subissent humiliations, atteintes à leur réputation, préjudices, voire expulsion de leur association syndicale, je demande au gouvernement de bien vouloir maintenir les sanctions et les amendes prévues par la loi 111, non par mesure de représailles à l'égard de leurs compagnes et compagnons de travail, mais pour le respect de ceux qui n'ont pas contrevenu à la loi.

Au-delà de la légitimité de la loi 111, il existe des fondements essentiels qu'une société ne peut remettre en question (comme celui du respect des lois édictées) sans être menacée de sombrer dans l'anarchie.

(Mme) Micheline MASSIE
Ste-Julie-de-Verchères

(suite de la page A6)

Katimavik ainsi que bien d'autres encore, qui sont prêts à accueillir tous les bénévoles intéressés qu'ils soient jeunes ou vieux, chômeurs (euses) ou travailleurs(euses). Des investissements nouveaux dans ce secteur apparaissent donc difficiles à justifier.

Pour ce qui est du travail sous-payé, nous ne pouvons croire à l'efficacité d'un projet qui crée de nouveaux ghettos et qui transforme la population des jeunes adultes en un «cheap labour» institutionnalisé, sans même qu'ils aient été véritablement consultés.

Une telle situation irait à l'encontre du principe d'indépendance et d'autonomie si légitimement convoité par les jeunes adultes. Leur indépendance et leur autonomie passent par l'amélioration de leur statut économique et la possibilité de subvenir au moins à l'essentiel (nourriture, logement, vêtements) sinon davantage. Les jeunes adultes savent par expérience que la maturité ne s'acquiert pas dans la dépendance quelle qu'elle soit et c'est pourquoi ils veulent une «vraie job».

Mais avant tout une «vraie job» c'est pour faire un pas vers la réalisation de leurs projets. Tout le reste: le chômage, le bien-être et les petites jobs, ça ne permet que de «vivoter» dans la dépendance et rien de plus. Rien qui puisse permettre de s'affirmer, de montrer ce dont on est capable, d'apprendre, d'expérimenter et surtout d'espérer aller plus loin.

Le pourquoi d'une «vraie job» réside aussi dans des questions bien matérielles. Une «vraie job» ça permet au moins de ne pas craindre à chaque mois de ne pouvoir payer son loyer. Mais leurs projets de vie restent bloqués et contrairement à il y a dix ans, les jeunes adultes ne disent plus «en attendant». Aujourd'hui, ils attendent et souvent depuis plusieurs années déjà.

Il est surprenant de constater combien, depuis les deux dernières années, l'expression «les jeunes» a pris «un coup de vieux». Les médias ne nous parlent plus des jeunes comme étant la population âgée entre 15 et 20 ans, ni même entre 15 et 24 ans, mais bien entre 15 et 29 ans. Parlant de certains projets gouvernementaux, ils y ont même rajouté récemment la trentième année... Tant qu'à y être!

«Big joke!»

En conclusion, nous constatons que depuis déjà quelques années, les jeunes adultes connaissent de sérieuses difficultés face à l'accessibilité à l'emploi. La crise accentue ce malaise et lui donne, économiquement et socialement, des proportions des plus inquiétantes. On tente alors de les rassurer en leur disant que la situation économique actuelle est temporaire et que demain sera meilleur. BIG JOKE! L'avenir ce sont les jeunes d'aujourd'hui. C'est aujourd'hui qu'il faut que l'école transforme ses cours professionnels et spécialise les jeunes dans des secteurs de travail d'avant-garde; qu'elle offre des cours de perfectionnement pour recycler les travailleurs (euses) en perte d'emploi face à la percée des nouvelles technologies; que le marché du travail s'ajuste à l'entrée des jeunes adultes comme travailleurs (euses) en prévoyant une formation pratique et que les syndicats reconnaissent et stimulent les jeunes à s'unir et à défendre leurs droits socio-économiques.

Des multitudes d'initiatives tels les coopératives d'emplois, le parrainage au travail, des projets conjoints entre l'école et l'industrie et bien d'autres ont déjà tenté de solutionner ce problème. À cet effet, les organismes communautaires jeunesse sont souvent consultés concernant le développement de programmes. Cependant, nous nous sentons utilisés et même manipulés puisque nous ne sommes pas impliqués dans l'élaboration des politiques (lorsqu'elles existent) qui devraient sous-tendre des programmes d'action. Il y a donc une différence effective entre la consultation et le pouvoir que les organismes communautaires ont sur les décisions gouvernementales finales.

Une multitude d'initiatives mériteraient également d'être explorées. Ainsi, des recherches sur les valeurs poursuivies par les jeunes gens dans le travail, de même que des actions visant à développer davantage les secteurs clés de l'économie nous permettraient d'entrevoir plus rationnellement de nouvelles avenues et/ou des modifications à apporter à nos conditions actuelles de travail.

Par conséquent: il faut changer l'école et l'adapter à la réalité du travail; il faut songer à de nouveaux modèles de travail et à des formes d'intégration différentes au marché du travail; il faut garantir à tous les jeunes adultes l'accès à une place professionnelle et sociale.

Espérant que vous et les membres de votre gouvernement saurez donner des suites favorables et immédiates à l'appel pressant des jeunes car déjà beaucoup trop d'entre eux ont cessé d'y croire. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre haute considération.

Lysiane Gagnon

La loi est la manière

Il y a des cas où le mieux est l'ennemi du bien. Ainsi l'attitude rigide de la Commission de surveillance de la langue française dans l'affaire de St. Mary's risque-t-elle de compromettre les résultats positifs de la loi 101. Au lieu de tenir compte des efforts réels de francisation qui se sont produits dans des milieux naguère imperméables au français, au lieu d'encourager les anglophones à poursuivre dans la même voie, on choisit la stratégie de l'autoritarisme tâtillon... mais c'est en l'occurence une stratégie anti-pédagogique.

Pour aller au fond d'un seul cas —celui des soins intensifs à St. Mary's où le tiers du personnel n'est pas encore «francophonisé»—, on est en train de «braquer» l'ensemble de la communauté anglophone, pour qui cette affaire constitue, après bien d'autres petites vexations passablement mesquines (dont la presse française, malheureusement, n'a guère rendu compte, comme si cela ne la regardait pas), la cerise sur le gâteau.

Il est déjà remarquable qu'en peu d'années seulement, cet hôpital se soit francisé au point que les deux-tiers des infirmières y sont francophones ou bilingues... et ce, dans un service à forte incidence technologique, où l'on soigne des gens en phase terminale ou dans un état critique; un service donc où les malades sont souvent inconscients; où la communication verbale est réduite au minimum; où les infirmières sont entraînées à déceler les problèmes et les besoins des patients par d'autres moyens que la parole. (Signalons aussi que le diagnostic, le traitement médical et la direction des infirmières avaient été faits en français, puisque le médecin-traitant de Mme Larose, de même que le directeur des soins intensifs, sont des francophones, la plupart des médecins attachés à cet hôpital étant en outre bilingues! Rappelons aussi qu'au dire même de ses proches, Mme Larose a été fort bien traitée à St. Mary's et que l'unilinguisme de certains soignants n'a occasionné aucune erreur.)

Ne pas reconnaître ce progrès-là, et décréter que la ***totalité*** du personnel appelé à traiter un malade francophone doit être francophone ou parfaitement bilingue, c'est faire preuve non seulement d'une excessive rigidité, mais d'une totale méconnaissance de la façon dont fonctionne un hôpital. On ne peut réaffecter le personnel à tout moment en fonction de la langue d'un nouveau patient. Et quel sort faudrait-il réserver au personnel anglophone qui n'aurait pu apprendre le français en deux temps trois mouvements? Le congédier? MM. Lévesque et Laurin avaient pourtant clairement promis lors des débats précédant son adoption que la loi 101 ne jetterait personne au chômage.

En milieu anglophone, le jugement de la Commission de surveillance à propos de St.Mary's a été vu comme une provocation sans précédent. Cette opération est en train de démolir, de compromettre à tout le moins, les réalisations de la loi 101, réalisations qui, pour être profondes et durables, doivent s'appuyer autant sur les mentalités et les états d'esprit que sur la lettre de la loi.

S'opposer, en tant que francophone, à la façon d'agir de la Commission de surveillance ce n'est pas souhaiter le retour à l'ancien régime. Au contraire. ***C'est vouloir préserver les acquis de la loi 101, dont l'efficacité tient largement à la façon dont on la «fait passer».*** Dans cette optique, il est très dangereux de sous-estimer le traumatisme qu'a subi la minorité anglophone en passant d'un statut privilégié à une situation où elle se trouve constamment sur la défensive et se ressent comme menacée.

Il est d'ailleurs significatif que tous les commentateurs de la presse française —ceux-là mêmes à peu près qui ont toujours appuyé la loi 101 dans ce qu'elle a de fondamental— ont mal reçu la décision de la Commission de surveillance, la seule voix discordante étant venue d'un confrère de la colline parlementaire de Québec, qui n'est pas précisément le meilleur poste d'observation pour évaluer le climat linguistique à Montréal.

Si la Commission veut jouer au petit jeu de la rigidité, c'est tout le monde, francophones comme anglophones, qui y perdra. D'abord parce que des opérations du genre ont pour unique effet de décourager et de démotiver ceux qui s'étaient mis à l'apprentissage du français, et de provoquer le retour des comportements agressifs qui, avec le temps et un minimum de tolérance de part et d'autre, avaient des chances de s'apaiser. Dans tous les hôpitaux à tradition anglophone sur lesquels pend l'épée de Damoclès d'autres enquêtes (la Commission en a actuellement une vingtaine en chantier!), c'est actuellement la panique... La relation patient-soignant est trop délicate pour que des commissaires-enquêteurs trop zélés viennent s'en mêler avec leurs gros sabots, au risque en outre de pénaliser les patients francophones de ces hôpitaux, qui sont relativement nombreux et dont un bon nombre sont satisfaits des soins qu'ils y reçoivent.

D'ailleurs, au jeu de l'inquisition il y a deux partenaires. Le lendemain du jour où le premier ministre affirmait, dans une déclaration manifestement improvisée, que les anglophones devaient eux aussi être traités dans leur langue dans les hôpitaux à tradition francophone, le réseau CTV interviewait le frère d'un unilingue anglais décédé à Charles-Lemoyne après avoir été traité en français seulement et sans que ni lui ni sa famille aient pu comprendre le ***diagnostic*** du médecin. Va-t-on, dans la même logique abstraite que la Commission, continuer à se lancer mutuellement à la tête tel cas et puis tel autre? Toute mort est triste et injuste. Le bon sens et l'humanité élémentaire demanderait qu'on ferme ce dossier, et qu'on donne une chance aux vivants en laissant faire le temps... D'ailleurs, hélas, le problème linguistique est loin d'être le plus important, dans nos hôpitaux où l'on coupe des lits et où l'on réduit les services.

• • •

Faut-il alors renoncer à faire appliquer la loi 101? Dans une contribution explosive au débat, l'ex-président de la Commission de surveillance, M. Maurice Forget, donne implicitement la réponse: oui, on peut faire appliquer la loi. ***Mais autrement, dans un autre style, par d'autres moyens, plus en douceur.*** Pour M. Forget, l'attitude présente de la Commission constitue «un abus de pouvoir», inspiré par une attitude «agressive», et le commissaire-enquêteur chargé de cette cause s'est substitué au législateur par la façon dont il a interprété la loi et le règlement: «Il n'y a pas, dit-il, un tribunal qui trouverait que St.Mary's a contrevenu à la loi.»

Du temps qu'il était en poste, entre 1977 et 1981, M. Forget avait restreint de son propre chef la marge de manoeuvre considérable que la loi accorde aux enquêteurs. Il préférait les ententes à l'amiable aux comparutions formelles, aux mises en demeure et au recours aux tribunaux, estimant que les pouvoirs conférés aux enquêteurs étaient si grands qu'ils devaient être utilisés avec une extrême réserve. M. Forget a eu maille à partir avec certains enquêteurs qui revendiquaient plus d'autonomie... et aussi avec aussi le ministre Laurin, qui trouvait trop «molle» la manière de M. Forget. C'est finalement M. Laurin qui a gagné. M. Forget a démissionné et a été remplacé par un candidat qui encourage les tendances déjà présentes parmi les enquêteurs.

Sous la présidence de M. Gaston Cholette, revirement total: 12 audiences formelles et 24 témoins convoqués par *sub poena* en un an et demi, alors qu'il n'y avait pas eu une seule opération du genre durant les trois années précédentes.

Avant que ce gâchis ne mène à d'autres contestations de la loi 101 jusqu'en Cour suprême, l'autorité politique québécoise doit intervenir. Les enjeux sont trop importants pour qu'on les laisse à des enquêteurs dotés de pouvoirs exorbitants et qui ne représentent personne: il s'agit à la fois de la qualité de la vie démocratique, du climat social à Montréal et aussi de l'avenir même de la francisation.

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

LE SUMMUN DE L'EXCELLENCE À PRIX ABORDABLE!

NAD — Dual

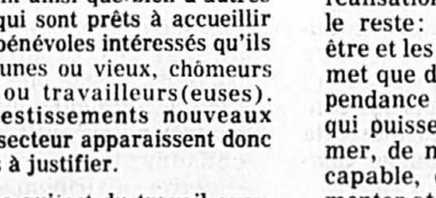

RÉCEPTEUR 7120 NAD, connu mondialement pour sa renommée dans le monde du HI-FI, vous présente son champion audio: un syntonisateur AM / FM digital, avec un ampli d'excellence. Un gagnant.

LA DUAL CS-505-1 La platine tourne-disque du connaisseur

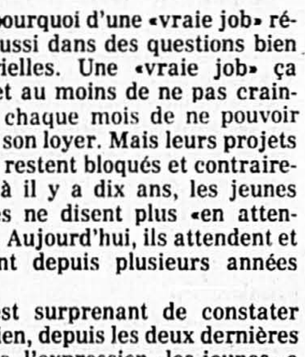

Paradigm

Le haut-parleur qui est un exemple de ce qui devrait se faire. Le Paradigm 5

$797 Ensemble complet

Réservez dès maintenant

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

TDK SA-90	$3.97
TDK SA-60	$3.47
TDK AD-90	$3.17
TDK AD-60	$2.67
maxell	
Maxell UDXL 11-60	$3.47
Maxell UDXL 11-90	$3.97
Maxell UD-90	$3.17

RUBAN VIDÉO-CASSETTE
MAXELL • FUJI • TDK T-120's $15.99

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

LE STUDIO du SON INC.

6932 ouest, Sherbrooke
Métro Vendôme
Autobus 105
487-4270

6891 rue St-Hubert
(près Bélanger)
Métro Jean-Talon
495-1759

SOLDE DE LIQUIDATION

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50% SUR DE MAGNIFIQUES PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES TIFFANY DE PREMIÈRE QUALITÉ

FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

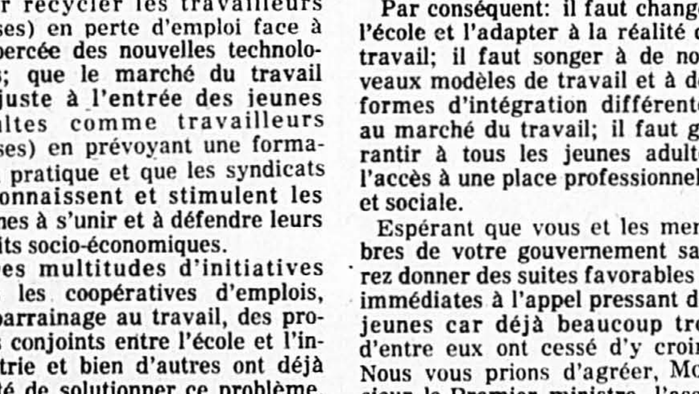

SPÉCIAL Rég.: $130. $65 diamètre 18" - 8 panneaux Certaines couleurs seulement

ENSOLEILLEZ VOTRE DEMEURE POUR LE PRINTEMPS

Morris Ventures a acheté tout le stock d'une société en faillite, Maison de Lampes Tiffany Inc., l'un des plus importants fabricants au Canada de LAMPES SUSPENDUES, LAMPES DE TABLES ET PLAFONNIERS DE TYPE TIFFANY en verre teinté, plombé à la main, avec feuille de cuivre, ainsi que de pièces électriques et de panneaux de verre plombé. Nous procédons à la liquidation de centaines d'articles à prix d'aubaine. Venez visiter notre centre d'éclairage à rabais et faites votre choix parmi la plus grande et la plus belle sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à 10$ sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille).

MORRIS 9172, boul. St-Laurent
(Entre Legendre et Chabanel)
Ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi inclusivement (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT Tél.: 382-6813

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

Les premiers ministres et les chefs autochtones se rencontreront à nouveau

■ OTTAWA — Les participants à la conférence constitutionnelle d'Ottawa se sont entendus hier sur l'enchassement d'un mécanisme de négociation entre les gouvernements et les populations autochtones du pays, mais ils n'ont pu en venir à un accord sur l'inclusion dans la constitution de certains principes de base devant servir de guides aux futures négociations.

En vertu de cette entente, les signataires conviennent de se revoir dans un an pour discuter des mêmes questions et ils modifient la constitution actuelle pour y enchasser le principe de la tenue de deux autres conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones, la première d'ici deux ans et la deuxième d'ici quatre ans.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

L'accord fait également quelques concessions mineures aux autochtones:

-il enchasse l'égalité des hommes et des femmes pour abolir la disposition de la Loi sur les Indiens qui fait qu'une femme qui épouse un non-indien perd son statut d'indienne.

-il renforce le texte constitutionnel de 1981 qui garantissait «les droits existants ancestraux ou issus de traités», en spécifiant que ces droits comprennent également ceux qui sont issus d'accords de revendications territoriales ou ceux succeptibles de l'être.

-il donne l'assurance que les autochtones seront consultés avant tout changement constitutionnel succeptible de les affecter.

Ces modifications ne constituent pas de bien grands changements pour les Indiens, Inuit et metis du pays. Ainsi, l'enchassement du principe de l'égalité sexuelle est davantage un symbole qu'un accomplissement majeur, puisque l'égalité devant la loi établie dans la charte des droits de 1982 aurait rendue la Loi sur les Indiens, responsable de cette discrimination, inopérante dans deux ans. Les premiers ministres n'ont fait que devancer d'un an l'abolition de cette discrimination puisque l'enchassement du principe d'égalité se fera au début de 1984.

Par ailleurs, la garantie de consultation obtenue par les autochtones sur tout amendement constitutionnel les concernant, est bien loin du droit de veto réclamé par leurs représentants. Enfin, l'accord ne prévoit rien sur leur principale revendication qui portait sur une obligation constitutionnelle pour les gouvernements d'entamer de véritables négociations sur les revendications territoriales.

Les porte-parole des populations aborigènes étaient pourtant venus à un cheveu, dans la nuit de mardi à mercredi, de marquer des points importants en cette matière. Un accord de principe, conclu avec les ministres, stipulait que «les gouvernements fédéral et provinciaux, dans le mesure de leurs intérêts ou de leurs compétences propres, sont liés par l'engagement de principe selon lequel seront négociés avec les peuples autochtones du Canada des traités en vue de préciser les droits reconnus». Cette clause aurait forcé de véritables négociations sur les revendications territoriales des autochtones, une conséquence que les premiers ministre Bill Bennett de la Colombie britanique et Peter Lougheed ont immédiatement dénoncée à la reprise des travaux hier matin. Ils ont soutenu que le texte ne respectait pas l'esprit des pourparlers. Comme les représentants autochtones avaient eux aussi émis des réserves sur le document, les premiers ministres ont volontiers demandé aux fonctionnaires de revenir avec un texte moins compromettant.

Selon les informations recueillies par certains participants à cette deuxième réunion des ministres, la Colombie britanique, l'Alberta et la Saskatchewan ont exercé des pressions énormes pour vider le texte de ses éléments les plus forts, à un point tel que les discussions ont failli échouer à un moment donné. Seule la crainte de porter l'odieux d'un échec aurait amené ces provinces à accepter le texte final de l'entente.

Les porte-parole autochtones ont néanmoins signé ce document, qui ne les satisfaisait pas totalement, mais qu'ils ont qualifié de «pas en avant». La plupart d'entre eux ont insisté sur la valeur éducative de la conférence.

Les reste des discussions de la journée a porté notamment sur la notion d'auto-détermination demandée par les peuples aborigènes, mais les échanges sur le sujet n'ont fait que confirmer l'écart qui séparait les participants.

Malgré tout cela, la conférence s'est terminée par un applaudissement général des autochtones présents, qui sont repartis d'Ottawa avec au moins une chose: l'espoir d'avoir été écoutés pour la première fois de leur histoire.

«Notre accord, ce n'est pas le Pérou» (Trudeau)

■ OTTAWA — Tout en se disant heureux de l'accord constitutionnel intervenu hier avec les autochtones le premier ministre Trudeau a reconnu qu'il s'agissait de peu. «Ce n'est pas encore le Pérou» a-t-il dit.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Il a cependant affirmé que des progrès ont été accomplis en signalant que la rencontre avait créé des droits nouveaux pour ensuite les enchasser dans la constitution. Il a notamment fait état de l'égalité des sexes, principe pourtant déjà reconnu dans la charte des droits

Selon lui: «dire que peu de valable a été accompli c'est succomber à une certaine forme de propagande. Le fait d'inclure les anciens traités déjà conclus avec les aborigènes dans la constitution est un pas considérable dans la définition des droits de ces peuples.»

«Désormais, les droits reconnus par le Traité de la Baie James, que M. Lévesque le veuille ou non, on y réfère dans l'article 37 de la constitution» a-t-il dit. Par conséquent on peut maintenant y référer pour énumérer les droits des autochtones a ajouté M. Trudeau.

C'est sûr que les griefs qui remontent à deux ou trois cents ans n'ont pas pu être traités aujourd'hui a-t-il néanmoins avoué.

Les autochtones ont également obtenu la garantie qu'ils seraient consultés au cours d'une nouvelle conférence avant qu'on apporte des changements aux dispositions constitutionnelles qui les touchent a-t-il expliqué. «Ce n'est pas peu de choses cela»

Il a ensuite blâmé le premier ministre Lévesque de son abstention soutenant que sans elle les autochtones auraient pu obtenir davantage. Pour donner un droit de veto aux aborigènes en matière d'amendement à leurs droits par exemple, il fallait l'unanimité au sein des provinces. Or cela était impossible sans le Québec.

A ceux qui craignent que le processus de révision de la constitution soit trop lent pour donner satisfaction aux aborigènes, il refuse de faire des prédictions, mais il affirme que tout cela est relatif tenant compte de leur histoire.

«Comme le disait un de leur chef, ils sont ici depuis 30,000 ans a lancé M. Trudeau, alors ils peuvent se permettre d'attendre un peu plus longtemps que vous et moi.»

Il se dit cependant satisfait du chemin parcouru à ce jour puisque les peuples autochtones ont déjà obtenu un premier amendement à la constitution alors qu'elle n'a été adoptée que l'an dernier. J'ai fait 14 ans de conférences constitutionnelles sans en avoir, note le premier ministre.

Si on en juge par les réactions des provinces autour de la table hier cependant, le processus sera effectivement très long lorsqu'on en viendra a discuter des modifications plus lourdes de conséquences. Toute la questions des droits territoriaux, ou encore le degré d'autonomie qu'on est prêt à leur reconnaître suscitent de nombreuses inquiétudes en Saskatchewan, en Alberta en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Ecosse. C'est que l'on discute alors des droits de propriété des richesses naturelles.

Pour les autochtones, ce n'est qu'un début

■ OTTAWA — Venus à Ottawa pour obtenir la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits, la plupart des chefs autochtones sont repartis déçus hier mais ils se consolaient en se disant ce n'est qu'un début.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

, Laissés pour compte lors de la première phase de la réforme de la constitution ils ont au moins acquis cette semaine la certitude qu'ils seraient dorénavant consultés lors d'une série de conférences portant sur la définition de ces droits.

«Ce n'est qu'un début» a lancé le président de l'association Inuit Tapirisat, John Amagoalik. Le Canada ne peut exister en paix sans entente entre les anglophones, les francophones et les autochtones.

«Il y avait de la bonne volonté à cette conférence et nous pourrons aller de l'avant» a ajouté le chef de l'Assemblée des Premières Nations M. David Ahenakew au nom des amérindiens. Il a expliqué qu'il ne s'attendait pas a décrocher la lune en venant ici.

Il a aussi lancé une mise en garde aux premiers ministres en les implorant de poursuivre leur démarche. Le leadership actuel des autochtones est modéré mais la génération montante sera plus impatiente a-t-il dit.

Le chef Métis Bill Wilson s'est pour sa part dit amèrement déçu des résultats de la conférence. Il a souligné que les autochtones s'attendaient à obtenir la reconnaissance de certains principes et un mécanisme de travail pour les ajouter à la constitution éventuellement. Nous repartons avec un simple mécanisme a-t-il lancé.

Cette remarque a piqué le premier ministre Trudeau qui a riposté par un: «Si vous n'êtes pas plus contents que çà...», laissant entendre qu'il espérait recevoir une certaine reconnaissance.

Un autre leader Inuit, M. Charlie Watt, a dit que son peuple visait à atteindre le droit à l'autodétermination. C'est indispensable pour que nos valeurs soient reconnues et se développent a-t-il dit.

Pour le chef amérindien Billy Diamond la conférence n'a débouché que sur un agenda, un mécanisme de rencontre. C'est un outil pour continuer à travailler.

MÊME S'IL N'A PAS SIGNÉ L'ACCORD

Québec participera aux autres rencontres

■ OTTAWA — Québec n'a pas signé l'accord avec le Fédéral et les autres provinces pour la poursuite des négociations constitutionnelles avec les autochtones.

Mais le premier ministre Léveque a formellement promis que le Québec participera à toutes les prochaines rencontres avec les autochtones. «Nous n'y serons pas moins présent que nous ne l'avons été, cette semaine», a-t-il dit, ajoutant qu'il considère avoir joué un rôle ac-

PIERRE VINCENT
envoyé spécial de *La Presse*

tif à cette Conférence, «contrairement à ce que prétend The Gazette, qui ne fait pas du journalisme honnête, mais de la propagande.»

Par ailleurs, Québec a réitéré son engagement d'accélérer le processus des discussions avec ses propres autochtones, pour la reconnaissance officielle de leurs droits dans les lois québécoises, ainsi que dans la Charte québécoise.

Des leaders autochtones, dont Billy Diamond et Max Gros-Louis, ont d'ailleurs confirmé à LA PRESSE que le gouvernement Lévesque projette de doter le Québec de sa propre Constitution. Et c'est là que sera éventuellement inscrite la reconnaissance de la spécificité culturelle des premiers habitants du pays, là aussi que seront écrits leurs droits «non modifiables, sans l'accord de toutes les parties.»

La semaine prochaine, à l'occasion de la lecture de son message inaugural pour la nouvelle session, le chef du gouvernement québécois dévoilera, selon toutes vraisemblances, comment il entend aller de l'avant avec ce projet de Constitution québécoise pure laine.

La conclusion de cette dernière journée de conférence constitutionnelle, hier, ressemblait étrangement à celle de novembre 81, alors que neuf premiers ministres provinciaux et Pierre Trudeau s'entendaient pour rapatrier la Constitution de Londres.

En effet, pendant que le premier ministre fédéral, les premiers ministres des neuf provinces anglaises et les leaders autochtones signaient un texte d'entente par lequel ils s'engagent à poursuivre le dialogue au cours des prochaines années, le chef du gouvernement du Québec expliquait, lui, pourquoi il se retrouvait, encore une fois, isolé dans une réunion constitutionnelle.

Avoir signé cet accord aurait équivalu à reconnaître indirectement la légitimité du «Canada Bill», a commencé par alléguer René Lévesque, qui a dit parler sans amertume. Amer ou pas, il en a quand même profité pour dénoncer une fois de plus «la nuit des longs couteaux» de novembre 81.

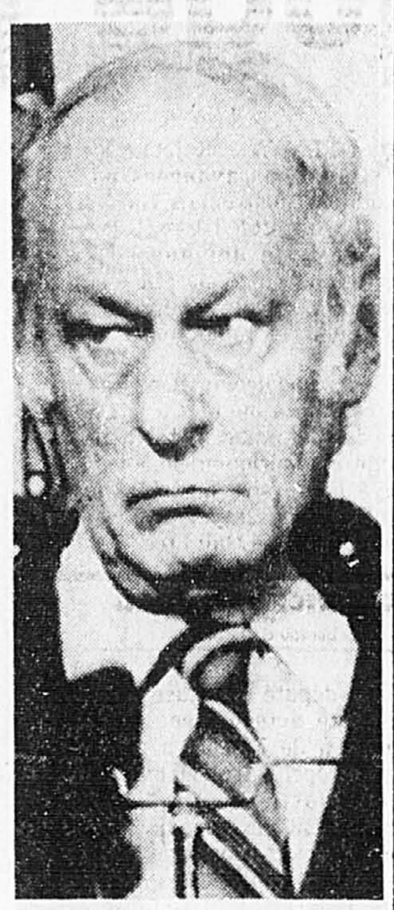

René Lévesque Téléphoto UPC

«Cela s'est encore produit comme la dernière fois: des équipes de nuit se sont affairées à la rédaction d'un texte d'accord», a-t-il signalé, conseillant ensuite, ironiquement, aux autochtones de s'équiper de «patrouilles nocturnes» la prochaine fois, s'ils ne veulent pas avoir de mauvaise surprise.

M. Lévesque a également fait valoir qu'il avait une autre bonne raison de ne pas signer l'accord d'hier: cette entente est si squelettique qu'elle pourrait peut-être même servir à ralentir le processus de négociations au Québec, a-t-il soutenu.

Quant aux leaders autochtones, qui eurent une place privilégiée dans la délégation du Québec, ils ont mollement déploré que Québec n'ait pas signé, mais ils se réjouissaient de la participation du gouvernement Lévesque à la Conférence.

«Au fond, je ne fais pas plus confiance à Québec qu'à Ottawa, mais, au moins, cette fois-ci, Québec nous a permis de bien faire passer nos messages», confiait Max Gros-Louis, à l'issue de la rencontre d'hier.

Depuis l'un des deux fauteuils du Québec à la table centrale, le chef huron devait déclarer, hier après-midi: Vous vous émouvez des massacres au Guatemala et de ce qui se passe dans la Tiers-Monde, mais vous avez donc du mal à vous rendre compte de ce que vous nous faites à nous, ici même, a-t-il dit en substance. «Vous nous conduisez à une mort lente, c'est pas mieux! Mais, dites-vous bien que, tout «quart-monde» que nous soyons, nous avons bel et bien l'intention de survivre et de nous épanouir.»

OTTAWA

Trudeau fait sa prière, Lévesque laisse sa Players

■ La conférence constitutionnelle ne pouvait pas se terminer sans que les «blancs», toujours un peu incrédules devant les manifestations culturelles et religieuses des autochtones, rétorquent à leur façon.

Le premier ministre Trudeau, qui était déjà mal à l'aise d'avoir à fumer le calumet de paix à tous les matins, s'est impatienté lorsque les autochtones ont insisté à nouveau pour faire leur prière du matin.

«Priez-vous comme cela tous les matins?» leur a-t-il demandé. «Oui» ont-ils répondu.

Le premier ministre a laissé passer la cérémonie, après quoi il a déclaré: «Tout le monde devrait prier son Dieu». Il a ensuite récité le «Notre Père» et le «Gloire soit au Père», dans les deux langues officielles.

Les prières finies, les autochtones ont passé à nouveau leur calumet. M. Bill Davis, qui connaît la hantise de M. Trudeau pour la cigarette, a pris une bonne bouffée, et il a soufflé sa «boucane» vers son homologue fédéral. Une fois son tour arrivé, M. Trudeau s'est prêté de bonne grâce à la cérémonie, mais le coeur n'y était pas. On ne pourrait en dire autant du premier ministre René Lévesque, qui a laissé sa Players, qui a pris trois bonnes bouffées, et qui en a redemandé... Même Pierre Trudeau a rigolé.

Leadership libéral

Le chef du gouvernement canadien pensait bien avoir le dernier mot hier, lorsqu'un porte-parole autochtone de la Colombie-Britanique, M. Bill Wilson, a déclaré que ses deux enfants voulaient devenir avocats et premiers ministres, mais qu'elles étaient des filles.

«Dites leur que je vais m'accrocher à mon poste jusqu'à ce qu'elles soient prêtes», a lancé M. Trudeau.

Répartie immédiate de Wilson: «On m'informe que l'une d'entre elles pourrait prendre l'avion et être ici dès ce soir...»

L'assemblée a pouffé de rire et M. Trudeau a encaissé, avec un sourire penseur qui voulait tout dire.

Le magasinage avant tout

Les autochtones savaient déjà que la conférence constitutionnelle serait trop courte pour leur permettre de discuter tous les sujets à l'ordre du jour, mais ils n'ont pas caché leur surprise hier matin en voyant arriver MM. Trudeau et Bill Davis avec trois-quart d'heure de retard. Les deux hommes étaient allé inaugurer un nouveau centre commercial de l'autre coté de la rue...

GILBERT LAVOIE

Mackasey veut être jugé par ses pairs

OTTAWA — Rejetant les allégations avancées par le quotidien montréalais The Gazette, le député libéral Bryce Mackasey a demandé à être entendu et jugé par un comité formé de députés fédéraux afin de rétablir sa réputation.

Dans une déclaration de 15 minutes qu'il a lue hier à la Chambre des Communes, M. Mackasey a nié catégoriquement avoir été payé pour faire du lobbying au profit de la compagnie Les Ateliers d'usinage Hall Ltée.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le député Mackasey qui représente actuellement le comté ontarien de Lincoln a nié aussi être propriétaire ou avoir déjà été propriétaire de la firme 109609, entreprise qui, selon le journal, était chargé de faire des représentations auprès du ministère fédéral de la Défense afin obtenir des contrats pour les Ateliers Hall.

C'était la première présence du député au Parlement depuis jeudi dernier, date où les allégations ont été dévoilées.

« La chose la plus importante pour moi, a déclaré M. Mackasey, est de rétablir mon honnêteté et ma réputation », en ajoutant, par contre, que sa famille avait été humiliée par toute cette affaire.

Soulignant que si les accusations étaient fondées, il violerait la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes et qu'il ne pourrait plus siéger, le député a demandé que cette affaire soit portée devant le comité des privilèges et des élections, remettant ainsi l'avenir de sa carrière politique entre les mains des députés fédéraux.

A plusieurs occasions, durant son discours, M. Mackasey a jeté un regard vers la tribune des journalistes, niant à chaque fois les accusations de The Gazette, « le seul quotidien anglophone du Québec », devait-il dire à un moment.

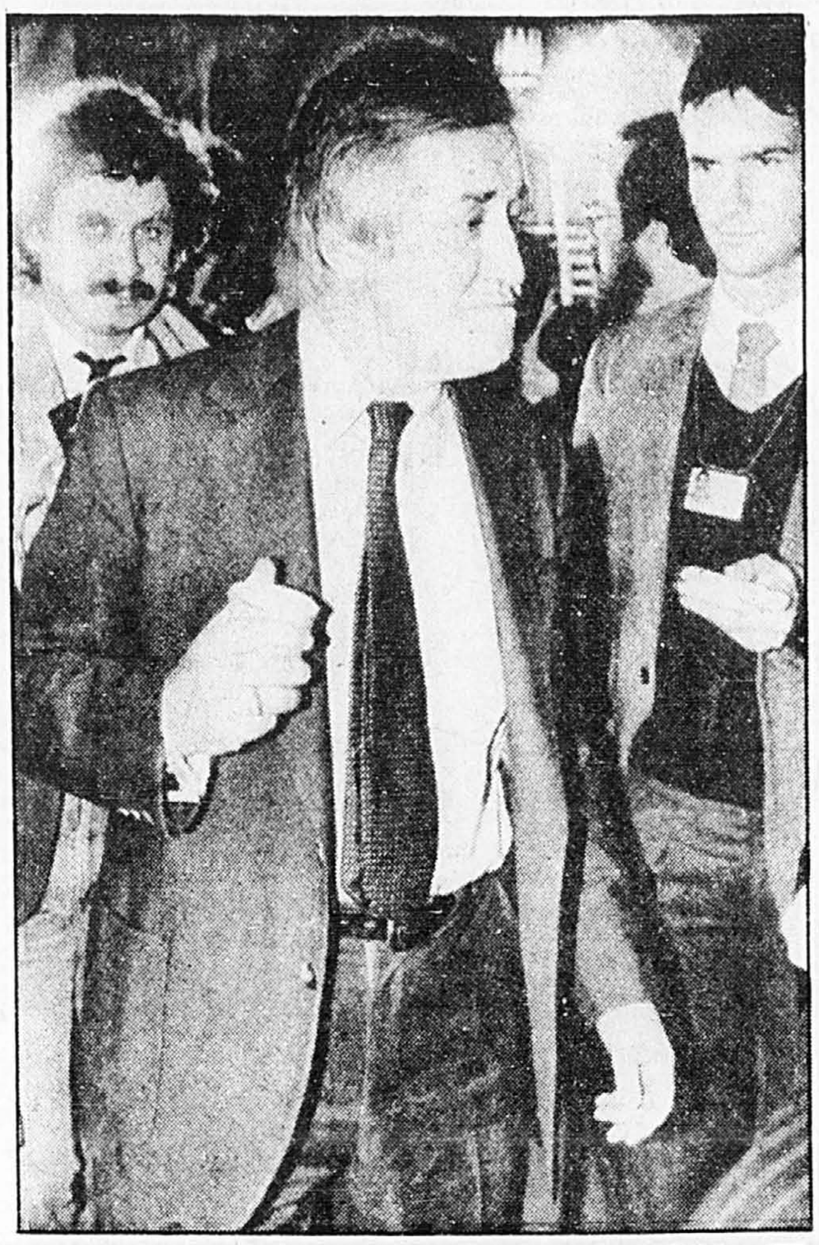

Téléphoto UPC

On voit le député Bryce Mackasey à sa sortie des Communes. Les journalistes ont vainement tenté de l'interroger.

Devant le comité parlementaire, M. Mackasey aurait à répondre aux questions des députés de tous les partis. Toutefois, comme les libéraux sont majoritaires au Parlement ainsi que sur les différents comités, l'ex-représentant de Verdun a de fortes chances de retrouver la confiance de la Chambre assez rapidement.

Le gouvernement libéral a employé une tactique semblable lorsque le ministre des Finances Marc Lalonde a été impliqué dans l'affaire Gillespie récemment. Cette fois-là, tous les députés de la Chambre des Communes avaient été appelés à se prononcer.

Hier, la présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, a déclaré qu'elle prendrait la requête du député Mackasey en délibéré et qu'une décision serait rendue bientôt.

Mme Sauvé doit décider si les privilèges de M. Mackasey comme parlementaire ont été violés par les articles de journaux.

Auparavant, les deux chefs de l'opposition, Erik Nielsen et Ed Broadbent, ont rendu hommage dans un premier temps au vieux routier de la politique (il a été élu pour la première fois en 1962), puis ils ont demandé du temps pour réfléchir à sa proposition.

Plus tard, devant les journalistes, M. Mackasey a affirmé qu'il avait choisi d'agir ainsi parce la procédure était plus rapide pour rétablir sa réputation et qu'il voulait être jugé par des gens « qui sont des collègues compétents, avec qui j'ai travaillé depuis 20 ans ».

S'il avait poursuivi en justice le quotidien anglophone ou les autres media qui ont repris la nouvelle, les choses auraient traîné, selon M. Mackasey. « Durant six mois, un an, l'image d'un homme malhonnête aurait continué ».

L'ex-ministre des Postes reconnait que le comité parlementaire est formé d'un groupe partisan. Mais, il a répété à plusieurs reprises que sa réputation était la chose la plus importante pour lui.

C'est alors que s'adressant spécialement aux journalistes, il leur a dit: « Je mérite votre coopération, s'il vous plaît, ne posez plus de questions ».

Puis, le député Mackasey a pris le chemin de son bureau, non sans que certains représentants des médias tentent d'en savoir plus long encore; une démarche qui fut toutefois infructueuse.

Décès de l'ex-député communiste Fred Rose

(UPC) — Fred Rose, un ex-député fédéral de Montréal qui avait été reconnu coupable, à la fin des années 1940, d'espionnage pour le compte de l'URSS, est décédé hier à Varsovie, en Pologne, à l'âge de 76 ans.

Rose, qui vivait dans la capitale polonaise depuis 1953, souffrait d'une insuffisance cardiaque et avait été hospitalisé hier matin.

Il avait été élu au Parlement d'Ottawa sous la bannière du Parti travailliste progressiste, d'obédience communiste, pour la circonscription montréalaise de Cartier, lors d'une élection complémentaire tenue en 1943, et avait été réélu aux élections générales de 1945.

Mais la même année, Igor Gouzenko, un commis au décodage de l'ambassade de l'URSS à Ottawa, faisait défection et remettait aux autorités canadiennes une liste d'espions canadiens travaillant pour l'Union soviétique. Gouzenko est décédé l'an dernier.

Dans l'année qui suivit, Rose et 19 autres Canadiens furent traduits en justice sous l'accusation d'avoir espionné pour le compte de l'URSS.

Rose passa six années en prison, et à sa libération, en 1953, il émigra en Tchécoslovaquie. Après avoir séjourné quelque temps dans ce pays, il s'installa en Pologne, où il devait demeurer jusqu'à sa mort.

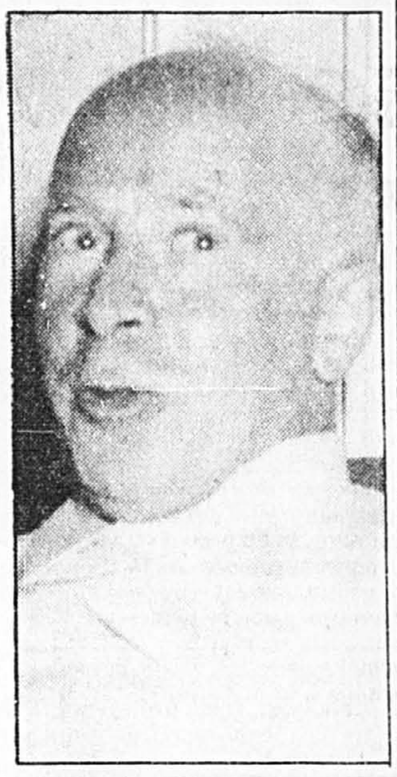

Photo d'archive datant des années 50 de Fred Rose.

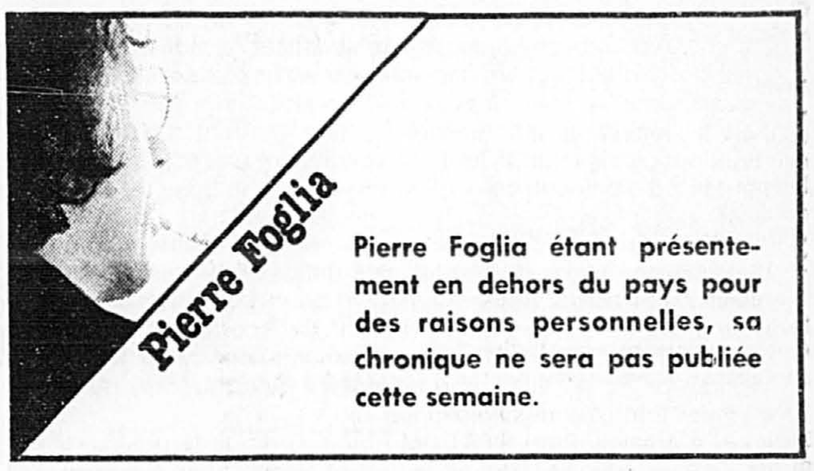

Pierre Foglia étant présentement en dehors du pays pour des raisons personnelles, sa chronique ne sera pas publiée cette semaine.

L'ÉCOLE CATHOLIQUE en question...
LE 24 NOVEMBRE 1982

UN MILLION DE QUÉBÉCOIS

ont demandé le maintien de nos commissions scolaires catholiques, au Salon Rouge du gouvernement, à l'occasion de la présentation du Manifeste des parents chrétiens.

DES COMMISSAIRES,

élus aux dernières élections scolaires avec un mandat pour administrer les commissions scolaires catholiques, veulent remettre celles-ci en question à leur congrès de fin de semaine, sans consulter la population catholique.

AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 13 JUIN PROCHAIN

nous devrons voter pour des COMMISSAIRES RÉSOLUS À MAINTENIR CATHOLIQUES NOS COMMISSIONS SCOLAIRES, respectant ainsi le désir de la majorité catholique du Québec.

À VOTRE SERVICE LORS DES ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 13 JUIN PROCHAIN:

LE
MOUVEMENT SCOLAIRE CONFESSIONNEL
3669, rue SAINT-HUBERT, MONTRÉAL H2L 3Z9 (514) 524-3597

AUSTIN
BIRMINGHAM
CORPUS CHRISTI
DALLAS
DENVER
EL PASO
HOUSTON
LAS VEGAS
LOS ANGELES
MOBILE
NOUVELLE-ORLÉANS
OKLAHOMA
PENSACOLA
SAN ANTONIO
SAVANNAH
TALLAHASSEE
TUCSON

ATLANTA EST LA PORTE DU SUD ET DE L'OUEST

SEULE EASTERN PEUT VOUS OFFRIR DES VOLS DE CORRESPONDANCE SI PRATIQUES VERS LE SUD ET L'OUEST À PARTIR D'ATLANTA. CAR SEULE EASTERN PEUT VOUS OFFRIR PLUS DE 270 VOLS PAR JOUR VERS 90 DESTINATIONS À PARTIR DE L'AÉROGARE ULTRA-MODERNE ET ULTRA-EFFICACE D'ATLANTA. LE SUD ET L'OUEST VIA ATLANTA. RAISON DE PLUS POUR QU'EASTERN SOIT DEVENUE LA COMPAGNIE AÉRIENNE PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES DES VOLS, TÉLÉPHONEZ À VOTRE AGENT DE VOYAGES OU À EASTERN AIRLINES AU 931-8211. APPELS SANS FRAIS: 1-800-361-8530.

©1983 EASTERN AIR LINES, INC.
EASTERN
LA PRÉFÉRÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

VENTE AUX ENCHÈRES PAR CATALOGUE

EN TROIS SÉANCES DE GRAND INTÉRÊT POUR COLLECTIONNEURS ET EXPERTS

VISITE		*ENCAN*	
VENDREDI 18 MARS,	10 h - 21 h	LUNDI 21 MARS,	19 h30
SAMEDI 19 MARS,	10 h - 17 h	MARDI 22 MARS,	19 h 30
DIMANCHE 20 MARS,	10 h - 17 h	MERCREDI 23 MARS,	19 h 30

LARGE SÉLECTION DE MEUBLES: Ensembles de salle à diner, chambres à coucher, vaisseliers, armoires, tables et chaises d'occasion, secrétaires, commodes à la marquetterie, ensemble de salon 3 mcx en bois de dorure. Consoles aux dessus de marbre, miroirs en bois de dorure et verre vénitien. Lampes de tables et chandeliers en cristal. Piano en acajou. Meubles victoriens et Edwardiens en chêne comprenant bureaux, vaisseliers, bibliothèques, commodes, buffets. Sélection de meubles orientaux.

ARGENT STERLING ET PLAQUÉ ARGENT comprenant ensembles à thé, bougeoirs, plateaux, bols, pièce de service et coutellerie et beaucoup plus.

SÉLECTION DE BIJOUX DE SUCCESSION comprenant bracelets, chaines, bagues, broches, montres, sertis de diamants, jade, turquoise, rubis, émeraudes et saphires. Colliers de perles avec fermoirs antiques en émeraude et diamants. Collier et boucles d'oreille sertis de diamants et améthistes. Bague sertie de diamants et opales. Montres de poche en or et argent.

PORCELAINES ORIENTALES, EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES, SCULPTURES EN IVOIRE, NETSUKES, SCULPTURES EN JADE ET AGATE. CLOISONNÉ, CRISTAL ET VERRE, HORLOGES DE CHEMINÉE, BRONZES, STATUETTES ART DECO, PIÈCES DE MONNAIE ET TIMBRES, TOILES, GRAPHIQUES ET CHEF-D'OEUVRES PAR: A.Y. JACKSON, HENRI MASSON, JOHN LITTLE, PHILIP SURREY, F.S. COBURN, TERRY TOMALTY, MARCEL FECTEAU, H. HÉBERT, RENÉ RICHARD, JOS GUINTA, THOMAS MOWER MARTIN, D. LAWLEY, SAM BORENSTEIN, J.C. FRANCHÈRE, T.H. WILKINSON, M. DOMINGUE, J.P. LADOUCEUR, SIDNEY BERNE, FABLO, MARIE CLAIRE, N.G. NORWELL, ROMÉO VINCELETTE, GORDON PFEIFFER, CLARENCE GAGNON, RALPH BURTON, BETTY GALBRAITY CORNELL, MEYER RYSHPAN, H. HEIMLICH, DENIS BOURGEOIS, ALBRIC SOLY, A. DE ANDRIES, N. LETOVSKY, N. LEIBOVITCH, OTTO VON RUTT, A. MASZYNSKI, WIERUSZ KOWALSKI, ETC. ETC.

Une grande sélection de tapis tissés à la main de Perse, Chine, Afghanistan, Pakistan et Inde, en plusieurs grandeurs et couleurs.

UNE PRIME DE 10% SERA PAYABLE EN PLUS DE PRIX D'ACHAT SUR TOUS LES ARTICLES ACHETÉS À NOS ENCANS.

CONSIGNATIONS TOUJOURS ACCEPTÉES.

NOTRE COMMISSION EST DE 15% AU-DESSOUS DE $500.00, 10% AU-DESSUS DE $501.00, MINIMUM DE $20.00 PAR LOT.

INDUSTRIES EMPIRE INC.
à notre salle d'encan
5500 rue Paré à l'ouest de Décarie
737-5343 **737-8653**

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

La CTCUM doit rassurer le public

Mon confrère Guy Pinard a publié hier des statistiques qui font voir que le métro de Montréal n'offre pas autant de sécurité qu'on pourrait le souhaiter, aussi bien aux guichetiers dont on connaissait déjà la mauvaise fortune qu'à l'ensemble des usagers. Le dernier bilan fait voir que 971 actes criminels y ont été commis en 1982, dont 514 vols qui ont rapporté à leurs auteurs un minimum de $627,000.

Il y a certaines stations, soit parce qu'elles débouchent sur des rues peu fréquentées de la ville, soit parce qu'elles comportent de nombreux et longs corridors, qui attirent particulièrement les malfaiteurs. En fin de soirée, par exemple, les personnes âgées ne voudront s'y aventurer que dans les cas de grande nécessité.

Même si, comme l'a signalé encore mon confrère, il ne faut rien exagérer ici et qu'il convient de bien mettre en évidence le fait que, par comparaison avec ce qu'on trouve dans d'autres grands métros du monde, celui de Montréal est beaucoup moins effrayant, il serait indiqué que les autorités de la Commission de transport de la Communauté urbaine (CTCUM) fassent mieux connaître les moyens qu'elles entendent prendre pour réduire cette incidence de la violence. La population a droit d'être rassurée.

Par exemple, on peut lire dans les journaux qu'il existe de nombreuses clefs en circulation permettant de pénétrer dans le métro en pleine nuit. Tous les employés qui travaillent en dehors des heures régulières auraient la leur. C'est sûrement une situation anormale à laquelle il faut remédier. On apprend entre les branches que la CTCUM étudie divers projets de solution dans ce cas particulier. Pourquoi ne le dit-elle pas publiquement?

Depuis lundi de cette semaine, sauf erreur, elle a imaginé une façon de réduire considérablement le montant d'argent que les guichetiers doivent avoir en leur possession. Au lieu de remettre toute la monnaie d'un dollar aux usagers qui paient comptant, les guichetiers leur tendent maintenant deux dix cents et un billet rose constituant un reçu au montant de 80 cents que ceux-ci déposent dans la boîte du changeur.

Toujours entre les branches, on peut apprendre que l'on cherche une façon de rendre plus difficile pour les voleurs l'accès aux boîtes de perception et de réduire les sommes d'argent que les changeurs doivent transporter après leur travail, sinon d'éliminer complètement cette opération. Mais il faudrait qu'on en fasse part au public, qu'on lui dise qu'on s'affaire à trouver des solutions.

Le président de la CTCUM a déjà parlé de la possibilité de se servir de la télévision en circuit fermé, pour la surveillance de ce qui se passe à l'entour des guérites ou dans les corridors. Il pourrait dire où en est le projet.

Il n'y a pas longtemps, il embauchait une centaine d'agents de sécurité de la firme Pinkerton. Il précisait à l'époque qu'il s'agissait d'une mesure provisoire qu'il faudrait réévaluer à un moment donné. Il semble bien que la présence de ces agents a eu un certain effet dissuasif, mais c'est un autre cas où la CTCUM pourrait faire utilement le point.

Dans les statistiques publiées hier dans LA PRESSE on ne parlait pas du degré d'efficacité des agents de la paix mieux connus sous le nom de «policiers» du métro. Quel est le pourcentage des crimes qu'ils ont réussi à résoudre?

Il serait intéressant aussi qu'on nous dise le nombre de véritables policiers que la Communauté urbaine de Montréal a accepté d'assigner à la patrouille du métro.

Plusieurs voient dans la présence de musiciens dans les corridors du métro une façon d'enlever bien des tentations aux malfaiteurs. D'autres souhaiteraient qu'on recourre aussi au service des bénévoles appelés «anges gardiens». Que songe-t-on faire dans les deux cas?

La CTCUM doit répondre à toutes ces interrogations.

Vincent PRINCE

Il faut ramener la vie à Mirabel

Il y a presque cinq mois que fut mise sur pied la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation chargée d'étudier la question des terres expropriées de Mirabel. Les travaux se font lentement, la Commission n'ayant siégé que sept jours depuis ce temps. Bien sûr, le gouvernement entretient présentement d'autres priorités. Mais pour les expropriés qui vivent en situation d'insécurité depuis maintenant 13 ans, les solutions sont lentes à venir. Comme elles doivent, en plus, passer par Ottawa pour se concrétiser vraiment, il faut supporter des retards excessifs pour un problème qui aurait pu se régler depuis longtemps.

En fait, il n'aurait jamais dû exister. En expropriant 96,000 acres de terrain, le gouvernement fédéral se laissait aller à des excès semblables à tous ceux qui ont fait la marque de l'aéroport de Mirabel. On le sait depuis longtemps: 17,000 acres auraient amplement suffi à protéger la population et l'ensemble aéroportuaire.

L'expropriation s'est faite avec souffrance et heurts: on se souvient que les propriétaires se sentaient défavorisés par rapport à ceux qui laissaient leur terre, en Ontario, pour le futur aéroport de Toronto (qui n'a jamais vu le jour). Quand, au ministère des Transports, on s'est rendu compte de certaines erreurs, on a voulu les réparer. Il était impossible de refaire cet aéroport mal foutu, d'y attirer plus de transporteurs et même d'y amener une partie du trafic de Dorval. Le rêve même d'un développement industriel s'estompant, on a pensé qu'il vaudrait mieux que le gouvernement cède à des propriétaires terriens des espaces et des bâtiments présentement offerts en location.

L'expropriation s'est mal faite; le retour des propriétaires se fait mal. Ce n'est pas le moment de brosser le bilan des torts de chacun; il faut maintenant trouver le moyen de ramener la vie sur des terres qui ne demandent qu'à en recevoir et à en transmettre. Plus on retarde la solution, plus le problème s'aggrave.

Le député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, représente la population de Mirabel. Il a déposé, la semaine dernière, certaines conclusions qui devraient inspirer la Commission; elles valent la peine qu'on les retienne.

À Ottawa, M. Ryan demande la rétrocession de 80,000 acres. Le chiffre est gênant, bien sûr. Mais il correspond à la réalité. Il faudrait bien qu'on apprenne à ne pas tenter de camoufler une erreur par une autre: il faut que Mirabel récupère ce qu'on lui a indûment soustrait.

À Québec, le député suggère de reconnaître la vocation agricole de la région en mettant à sa disposition un ensemble de moyens concrets en collaboration avec les organisations locales. Car elles existent, ces organisations, elles ont l'appui de toutes les forces de la région et elles n'ont pas cessé de suivre le dossier et de se battre depuis plus de dix ans. Le gouvernement peut donc compter sur une population éclairée et engagée.

Si au moins Québec et Ottawa acceptaient de se rencontrer, de collaborer, de penser au «vrai monde» plutôt que de s'affronter pour défendre leurs politiques...

Jean-Guy DUBUC

Droits réservés

Gilbert Lavoie
(de notre bureau d'Ottawa)

Les conservateurs gardent leurs caisses occultes

Sans même débattre la question sérieusement, l'exécutif national du Parti conservateur a accepté en fin de semaine la recommandation de son comité des règlements concernant le financement des candidats au congrès de leadership du mois de juin: les postulants à la direction du parti n'auront pas à dévoiler l'identité de leurs bailleurs de fonds.

«Il y a tout lieu de croire que les délégués rejetteront les candidats qui dépenseront des sommes extravagantes pour leur campagne»,a expliqué en substance le président national,M. Peter Elzinga.

L'argument démontre une naïveté assez extraordinaire de la part du président d'un parti politique qui sort d'un congrès national où les partisans et les adversaires de M. Joe Clark se sont arraché les votes des délégués à coups de dizaines de milliers de dollars en assumant leurs dépenses de voyage et d'hébergement à Winnipeg. Le même scénario est à prévoir au congrès de juin, et ce ne sont pas les délégués ainsi «subventionnés» qui se retourneront contre leurs «parrains» pour dénoncer leurs extravagances.

La décision de l'exécutif national s'explique difficilement. Le président du comité des règlements, qui a étudié cette question, M. Charles Mayers, renvoie toutes les questions des journalistes au président national, M. Elzinga. Ce dernier fait valoir que l'Exécutif national n'aurait pas eu les moyens nécessaires pour vérifier la véracité des informations qu'auraient pu fournir les candidats. Le vice-président, M. Jean Riou,va plus loin: il se demande quelle pourrait être l'utilité d'une telle mesure de contrôle après le fait, c'est-à-dire après le choix du nouveau leader. Il fait remarquer que si l'on constate alors que l'un des candidats défaits a menti, l'information n'intéressera plus personne. Il ajoute que si c'est l'organisation du nouveau leader qui a menti, l'exécutif n'aura de toute manière aucun pouvoir de sanction à l'endroit du contrevenant. M. Riou ajoute qu'il reviendra aux médias de questionner les candidats sur leur financement de dépenses au cours de la campagne.

Il aurait pourtant été possible d'exiger la divulgation des sources de financement sans que cela n'entraîne la mise sur pied d'un mécanisme de vérification. D'accord, les candidats auraient pu cacher certaines contributions à leur caisse, mais ils auraient pris des risques énormes en agissant ainsi. Le candidat qui aurait voulu déclarer des dépenses de $250,000 après avoir investi $400,000 dans sa campagne, aurait couru le risque de se faire démentir six mois ou un an plus tard, avec toutes les conséquences politiques que cela implique, surtout pour le vainqueur.

Cette possibilité aurait probablement suffi à elle seule pour éviter les abus trop flagrants. Bien sûr, l'exécutif n'aurait pas eu de moyens de sanctions contre les contrevenants au règlement, mais cela n'aurait pas été nécessaire ni même souhaitable. Comme le déclarait souvent le juge Robert Cliche, il n'y a pas de pire châtiment que le mépris de ses pairs.

Tous ces arguments auraient dû convaincre l'exécutif national de l'utilité de règlements sur la divulgation des sources de financement. On en a décidé autrement. Les conservateurs sont maintenant bien naïfs s'ils croient que les journalistes réussiront à obtenir ces informations. Lors du congrès au leadership du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan avait promis de divulguer l'identité de ses bailleurs de fonds. Il ne l'a jamais fait. Maintenant que les aspirants à la succession de M. Joe Clark ont carte blanche, ils ne seront pas plus loquaces.

L'ironie de cette situation, c'est qu'encore hier, certains membres de l'exécutif national accusaient l'un des candidats au leadership du parti d'avoir dépensé une petite fortune récemment pour tenter de contrôler l'exécutif des jeunes conservateurs en Alberta. D'autres affirment depuis un bon bout de temps qu'un certain financier de Toronto cherche à «s'acheter un premier ministre», en appuyant financièrement des candidatures au leadership, à la fois chez les conservateurs et les libéraux. Certains soutiennent que les distributeurs de la compagnie de distribution à domicile Amway ont infiltré le parti. Dalton Camp, l'ancien président du PC, a soutenu après le congrès de Winnipeg, que les adversaires de M. Clark bénéficiaient de capitaux provenant de l'industrie pétrolière. Qu'elles soient fondées ou non, ces rumeurs et accusations minent la crédibilité des conservateurs. L'exécutif national n'a pas cru utile de les faire taire en exigeant une plus grande transparence de la part de ceux qui demandent le privilège de diriger ce parti.

C'est par erreur qu'une chronique de Gilbert Lavoie publiée le 9 mars sous le titre «Si Air Canada devait rendre des comptes», a été republiée hier. Nous nous excusons de ce contretemps.

«Nous voulons une vraie job!»

Cinq organismes de jeunesse ont écrit au premier ministre Lévesque pour le prier de se pencher plus sérieusement que jamais sur le douloureux problème du chômage des jeunes. Les signataires sont Denis Papin, du Regroupement des maisons de jeunes du Québec Inc., Bertrand Turbide, du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal-Métropolitain, Yolande Lanari, de la Fondation ressources-jeunesse Inc., Danielle Ouellette, «Le Service 15-20 Inc.» et Marie Gagnon, membre du collectif Elan Laval (B.C.J. Inc.) Nous reproduisons de larges extraits de cette lettre.

Monsieur le Premier ministre,

Au-delà de 35 pour cent des jeunes étudiants ne terminent pas leur secondaire. Plus de 40.3 pour cent des chômeurs sont des jeunes adultes de moins de 25 ans. Les effets de la crise économique ne font qu'augmenter les difficultés rencontrées quotidiennement par ces jeunes adultes. La société est-elle consciente de la valeur de ses jeunes et s'efforce-t-elle de les aider à se développer comme individus et à passer à travers la crise?

Nous intervenons dans des organismes communautaires jeunesse. Notre compréhension et notre connaissance des jeunes adultes nous permettent de voir à quel point ils sont démunis financièrement et socialement, isolés et coincés dans un cercle vicieux: pas d'expérience, pas de travail, pas de travail, pas d'expérience.

À travers nos essais et nos erreurs, à partir de solutions que nous avons pu trouver pour améliorer leur situation, nous croyons à l'importance d'une «vraie job», pour en faire des citoyens à part entière. Il n'est pas évident que le pouvoir politique a la volonté de satisfaire ces besoins. Ne cherche-t-il pas plutôt à sauver les pots cassés et à repousser les échéances en lorgnant du côté du bénévolat.

Par le biais de programmes tampons, comme le programme «Action jeunes volontaires», annoncé récemment, des programmes d'implication communautaires ou un service civil volontaire, on n'arrive qu'à nier aux jeunes adultes le droit de devenir des travailleurs; on les relègue encore au rang de citoyens de second plan. Est-ce une démission du gouvernement désespérant de leur offrir une «job» valorisante, une façon de se payer une pseudo paix sociale plutôt que de répondre à leurs besoins?

C'est quoi une «vraie job». C'est ce qui donnera aux jeunes adultes la place qui leur revient dans notre société, être des citoyens à part entière, avec des besoins, des projets de vie réels. Pourtant, contrairement à ce que véhiculent de nombreux préjugés, ce n'est pas vrai que les jeunes ne veulent pas travailler.

Les données de Statistique Canada pour 1982 montrent que le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans est de 59.3 pour cent. Ce taux d'activité décrit la proportion des jeunes qui offrent leurs services sur le marché du travail, soit en travaillant, soit en désirant travailler. Or, ce taux de participation est pratiquement égal à celui des adultes de 25 ans et plus, qui est de 59.8 pour cent.

«Pourquoi une «vraie job»?»

Parce que c'est un droit, un droit fondamental, celui de gagner sa vie par son travail. C'est par le respect de ce droit que tout individu dans notre société peut pourvoir à ses besoins. Enlever ce droit aux jeunes adultes c'est leur enlever l'essentiel: se nourrir, se loger et se vêtir décemment.

Tout ce qui n'est pas une «vraie job», comme le travail au noir et les «jobbines», ne respecte pas ce droit à un véritable emploi et laisse les individus en deçà de l'essentiel dont ils ont besoin. Il en est de même des projets gouvernementaux concernant la mise sur pied d'un service civil (national, volontaire, bénévole, communautaire, etc....) suscité par l'impact de la crise chez les jeunes particulièrement en ce qui concerne le chômage. À ce sujet, il importe de préciser ici notre désaccord complet face à de tels projets.

L'inadmissible se situe surtout dans le fait que les projets semblent plutôt se complaire à rester nébuleux entre le bénévolat et un travail payé à salaire ridicule.

Ainsi, dans le sens d'un engagement bénévole, il faut considérer qu'il existe déjà des milliers d'organismes au Québec tels les Scouts et les Guides, les centres communautaires en passant par le Mouvement Québécois des Chantiers et

suite à la page A 7

Merveilleux Hergé !

Avec la disparition d'Hergé une partie infiniment reconnaissante de son oeuvre remonte à la surface de mes 40 ans. À une époque où les livres de littérature française étaient quasi inaccessibles dans notre région du Nouveau-Brunswick, Tintin s'avéra une révélation pour l'enfant que j'étais. A l'occasion d'un Noël des années 50, un oncle du Québec nous posta notre premier Tintin. Cet oncle se doutait-il qu'Hergé et ses héros hanteraient nos rêves et nous permettraient de goûter à un bonheur jusque-là inconnu? À combien d'autres enfants Hergé a-t-il ainsi ouvert les portes de la péripétie, du risque, du défi, du goût de l'aventure aux antilopes du globe?

Du Québec nous arrivèrent d'autres Tintin tous aussi éblouissants et ensorcelants les uns que les autres. Nous nous gavions, nous nous saoulions de Tintin, nous faisions le compte à rebours avec lui au lancement de sa fusée, nous manquions d'oxygène avec lui, nous attendions fébrilement l'éclipse sur le bûcher, nous oscillions avec la pendule de Tournesol en faisant la sourde oreille, nous tremblions de peur avec Milou dans le ventre du cobra, devant nos miroirs nous initions la castafiore à qui mieux mieux, nous tournions en rond sous les bulles des Dupond et Dupont.

Nous allions jusqu'à soupçonner nos parents d'emprunter nos livres sacrés, soupçons qu'ils démentaient sur-le-champ sans pour autant expliquer la présence du dernier Tintin sur leur table de chevet. Avec les année nos livres s'usaient, s'effilochaient, les pages s'arrachaient et les belles couvertures rigides finissaient par céder. Mais que de plaisir nous éprouvions à les relire, à les parcourir à nouveau avec une admiration renouvelée et grandissante.

A leur tour, aujourd'hui, mes fils savourent leur collection Tintin avec le même appétit, la même verve, la même flamme qui nous animait. Leur envoûtement est le même que nous ressentions, que nos parents ressentaient sans doute. Se pourrait-il, cher Hergé, que cette grande passion pour Tintin ait permis à trois générations de se rejoindre au moins sur ce point? Ne trouvez-vous pas que c'est là un exploit extraordinaire, presque une aventure en soi?

Merci du fond du coeur pour ces longues heures de plaisir, pour ce goût du dépassement, pour les rires et les larmes, pour les frissons et les soupirs de soulagement.

Vous méritez le repos après ce tonnerre de Brest de beau travail.

Cécile MICHAUD
professeur
Tracy

Le Tin'in d'Hergé

GM et le modèle japonais

M. André Brien
Directeur de l'usine
Boisbriand

Je suis un ouvrier employé à la chaîne de montage de GM depuis près de 6 ans (moins l'année de chômage qui vient de se terminer).

J'aimerais vous faire part de quelques commentaires suscités par le visionnement des films sur le mode de vie des travailleurs japonais, au moment où s'amorce une campagne publicitaire sur le thème «Faisons route ensemble».

La compagnie a présenté à tous les employés un film sur les travailleurs de l'auto au Japon, tourné par un de vos cadres, dans le but de changer notre philosophie du travail. La philosophie japonaise dont on voudrait que nous nous inspirions est axée sur une discipline de fer, les profits de l'entreprise et le moins possible pour l'employé. La compagnie s'immisce même dans le mariage et la vie privée de son personnel.

Je note également, M. Brien, que le film insiste de façon très complaisante sur le fait que les femmes japonaises gagnent la moitié, ou moins, du salaire d'un homme, en plus d'être confinées dans des tâches très ardues. Votre film souligne la haute productivité de ces femmes qui entrent sur le marché du travail à 16 ans et qui, à 23 ans, sont fortement encouragées à se marier: elles sont trop vieilles pour suivre la cadence... Toute une productivité! Ainsi nous est présentée la recette du «miracle japonais».

Votre cadre nous sert même des considérations hautement philosophiques sur la décadence des sociétés où le plaisir primait sur le travail. On nous conjure de songer au sort de la Rome impériale...

On nous a montré un modèle de discipline sans place pour la vie privée, mais le tableau n'aurait pas été complet sans qu'on nous explique toute l'importance que revêt la prostitution dans cette société (on nous a même informés des tarifs). En fait, vous nous avez décrit un système complet d'exploitation sous toutes ses formes, dans tous les domaines.

Plusieurs de mes collègues de travail et moi en avons conclu que GM faisait du lavage de cerveau. (...)

J.P. DAUBOIS
Employé de G.M.
Usine de Boisbriand

Réponse à Yvon Dufour

Je trouve pénible que, sous prétexte de sauvegarder la dignité de l'artiste, on se serve du langage dont Yvon Dufour s'est servi pour parler de ceux de ses camarades qui ont commis l'offense de ne pas être d'accord avec lui. *(Tribune libre du 15 mars)*.

Mais il n'y a pas que le ton, il y a aussi les conflits d'intérêts.

M. Dufour dit qu'il n'est pas un employé comme les autres: rien n'est plus vrai. M. Dufour dit qu'il est incorporé et que sa compagnie n'a rien de bidon: rien n'est plus vrai. M. Dufour est un **producteur** et un **employeur.** Son plaidoyer est fort touchant mais il devrait le faire à l'Association des Directeurs de Théâtre et pas à l'Union des Artistes. C'est lorsqu'il signe ses contrats **en tant qu'artiste** qu'il trouve sa place dans nos rangs.

Je trouve regrettable, au moment où les artistes devraient réfléchir aux graves décisions qu'ils doivent prendre, que des gens qui peuvent se targuer de plusieurs années de «collaboration passive» se servent de tout le poids de leur popularité et du respect un peu forcé qu'ils imposent comme producteurs pour monter un «show» au lieu d'essayer de trouver des solutions.

Huguette GERVAIS
Comédienne
membre de l'Union
des artistes

La loi 111 doit être appliquée

Au nom de tous les enseignants qui sont rentrés au travail, le jeudi 17 février, dans le respect des lois et qui, depuis, subissent humiliations, atteintes à leur réputation, préjudices, voire expulsion de leur association syndicale, je demande au gouvernement de bien vouloir maintenir les sanctions et les amendes prévues par la loi 111, non par mesure de représailles à l'égard de leurs compagnes et compagnons de travail, mais pour le respect de ceux qui n'ont pas contrevenu à la loi.

Au-delà de la légitimité de la loi 111, il existe des fondements essentiels qu'une société ne peut remettre en question (comme celui du respect des lois édictées) sans être menacée de sombrer dans l'anarchie.

(Mme) Micheline MASSIE
Ste-Julie-de-Verchères

(suite de la page A6)

Katimavik ainsi que bien d'autres encore, qui sont prêts à accueillir tous les bénévoles intéressés qu'ils soient jeunes ou vieux, chômeurs (euses) ou travailleurs(euses). Des investissements nouveaux dans ce secteur apparaissent donc difficiles à justifier.

Pour ce qui est du travail sous-payé, nous ne pouvons croire à l'efficacité d'un projet qui crée de nouveaux ghettos et qui transforme la population des jeunes adultes en un «cheap labour» institutionnalisé, sans même qu'ils aient été véritablement consultés.

Une telle situation irait à l'encontre du principe d'indépendance et d'autonomie si légitimement convoité par les jeunes adultes. Leur indépendance et leur autonomie passent par l'amélioration de leur statut économique et la possibilité de subvenir au moins à l'essentiel (nourriture, logement, vêtements) sinon davantage. Les jeunes adultes savent par expérience que la maturité ne s'acquiert pas dans la dépendance quelle qu'elle soit et c'est pourquoi ils veulent une «vraie job».

Mais avant tout une «vraie job» c'est pour faire un pas vers la réalisation de leurs projets. Tout le reste: le chômage, le bien-être et les petites jobs, ça ne permet que de «vivoter» dans la dépendance et rien de plus. Rien qui puisse permettre de s'affirmer, de montrer ce dont on est capable, d'apprendre, d'expérimenter et surtout d'espérer aller plus loin.

Le pourquoi d'une «vraie job» réside aussi dans des questions bien matérielles. Une «vraie job» ça permet au moins de ne pas craindre à chaque mois de ne pouvoir payer son loyer. Mais leurs projets de vie restent bloqués et contrairement à il y a dix ans, les jeunes adultes ne disent plus «en attendant». Aujourd'hui, ils attendent et souvent depuis plusieurs années déjà.

Il est surprenant de constater combien, depuis les deux dernières années, l'expression «les jeunes» a pris «un coup de vieux». Les médias ne nous parlent plus des jeunes comme étant la population âgée entre 15 et 20 ans, ni même entre 15 et 24 ans, mais bien entre 15 et 29 ans. Parlant de certains projets gouvernementaux, ils y ont même rajouté récemment la trentième année... Tant qu'à y être!

«Big joke!»

En conclusion, nous constatons que depuis déjà quelques années, les jeunes adultes connaissent de sérieuses difficultés face à l'accessibilité à l'emploi. La crise accentue ce malaise et lui donne, économiquement et socialement, des proportions des plus inquiétantes. On tente alors de les rassurer en leur disant que la situation économique actuelle est temporaire et que demain sera meilleur. BIG JOKE! L'avenir ce sont les jeunes d'aujourd'hui. C'est aujourd'hui qu'il faut que l'école transforme ses cours professionnels et spécialise les jeunes dans des secteurs de travail d'avant-garde; qu'elle offre des cours de perfectionnement pour recycler les travailleurs (euses) en perte d'emploi face à la percée des nouvelles technologies; que le marché du travail s'ajuste à l'entrée des jeunes adultes comme travailleurs (euses) en prévoyant une formation pratique et que les syndicats reconnaissent et stimulent les jeunes à s'unir et à défendre leurs droits socio-économiques.

Des multitudes d'initiatives tels les coopératives d'emplois, le parrainage au travail, des projets conjoints entre l'école et l'industrie et bien d'autres ont déjà tenté de solutionner ce problème. À cet effet, les organismes communautaires jeunesse sont souvent consultés concernant le développement de programmes. Cependant, nous nous sentons utilisés et même manipulés puisque nous ne sommes pas impliqués dans l'élaboration des politiques (lorsqu'elles existent) qui devraient sous-tendre des programmes d'action. Il y a donc une différence effective entre la consultation et le pouvoir que les organismes communautaires ont sur les décisions gouvernementales finales.

Une multitude d'initiatives mériteraient également d'être explorées. Ainsi, des recherches sur les valeurs poursuivies par les jeunes gens dans le travail, de même que des actions visant à développer davantage les secteurs clés de l'économie nous permettraient d'entrevoir plus rationnellement de nouvelles avenues et/ou des modifications à apporter à nos conditions actuelles de travail.

Par conséquent: il faut changer l'école et l'adapter à la réalité du travail; il faut songer à de nouveaux modèles de travail et à des formes d'intégration différentes au marché du travail; il faut garantir à tous les jeunes adultes l'accès à une place professionnelle et sociale.

Espérant que vous et les membres de votre gouvernement saurez donner des suites favorables et immédiates à l'appel pressant des jeunes car déjà beaucoup trop d'entre eux ont cessé d'y croire. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre haute considération.

Lysiane Gagnon

La loi est la manière

Il y a des cas où le mieux est l'ennemi du bien. Ainsi l'attitude rigide de la Commission de surveillance de la langue française dans l'affaire de St. Mary's risque-t-elle de compromettre les résultats positifs de la loi 101. Au lieu de tenir compte des efforts réels de francisation qui se sont produits dans des milieux naguère imperméables au français, au lieu d'encourager les anglophones à poursuivre dans la même voie, on choisit la stratégie de l'autoritarisme tâtillon... mais c'est en l'occurence une stratégie anti-pédagogique.

Pour aller au fond d'un seul cas —celui des soins intensifs à St. Mary's où le tiers du personnel n'est pas encore «francophonisé»—, on est en train de «braquer» l'ensemble de la communauté anglophone, pour qui cette affaire constitue, après bien d'autres petites vexations passablement mesquines (dont la presse française, malheureusement, n'a guère rendu compte, comme si cela ne la regardait pas), la cerise sur le gâteau.

Il est déjà remarquable qu'en peu d'années seulement, cet hôpital se soit francisé au point que les deux-tiers des infirmières y sont francophones ou bilingues... et ce, dans un service à forte incidence technologique, où l'on soigne des gens en phase terminale ou dans un état critique; un service donc où les malades sont souvent inconscients; où la communication verbale est réduite au minimum; où les infirmières sont entraînées à déceler les problèmes et les besoins des patients par d'autres moyens que la parole. (Signalons aussi que le diagnostic, le traitement médical et la direction des infirmières avaient été faits en français, puisque le médecin-traitant de Mme Larose, de même que le directeur des soins intensifs, sont des francophones, la plupart des médecins attachés à cet hôpital étant en outre bilingues! Rappelons aussi qu'au dire même de ses proches, Mme Larose a été fort bien traitée à St. Mary's et que l'unilinguisme de certains soignants n'a occasionné aucune erreur.)

Ne pas reconnaitre ce progrès-là, et décréter que la ***totalité*** du personnel appelé à traiter un malade francophone doit être francophone ou parfaitement bilingue, c'est faire preuve non seulement d'une excessive rigidité, mais d'une totale méconnaissance de la façon dont fonctionne un hôpital. On ne peut réaffecter le personnel à tout moment en fonction de la langue d'un nouveau patient. Et quel sort faudrait-il réserver au personnel anglophone qui n'aurait pu apprendre le français en deux temps trois mouvements? Le congédier? MM. Lévesque et Laurin avaient pourtant clairement promis lors des débats précédant son adoption que la loi 101 ne jetterait personne au chômage.

En milieu anglophone, le jugement de la Commission de surveillance à propos de St.Mary's a été vu comme une provocation sans précédent. Cette opération est en train de démolir, de compromettre à tout le moins, les réalisations de la loi 101, réalisations qui, pour être profondes et durables, doivent s'appuyer autant sur les mentalités et les états d'esprit que sur la lettre de la loi.

S'opposer, en tant que francophone, à la façon d'agir de la Commission de surveillance ce n'est pas souhaiter le retour à l'ancien régime. Au contraire. ***C'est vouloir préserver les acquis de la loi 101, dont l'efficacité tient largement à la façon dont on la «fait passer».*** Dans cette optique, il est très dangereux de sous-estimer le traumatisme qu'a subi la minorité anglophone en passant d'un statut privilégié à une situation où elle se trouve constamment sur la défensive et se ressent comme menacée.

Il est d'ailleurs significatif que tous les commentateurs de la presse française —ceux-là mêmes à peu près qui ont toujours appuyé la loi 101 dans ce qu'elle a de fondamental— ont mal reçu la décision de la Commission de surveillance, la seule voix discordante étant venue d'un confrère de la colline parlementaire de Québec, qui n'est pas précisément le meilleur poste d'observation pour évaluer le climat linguistique à Montréal.

Si la Commission veut jouer au petit jeu de la rigidité, c'est tout le monde, francophones comme anglophones, qui y perdra. D'abord parce que des opérations du genre ont pour unique effet de décourager et de démotiver ceux qui s'étaient mis à l'apprentissage du français, et de provoquer le retour des comportements agressifs qui, avec le temps et un minimum de tolérance de part et d'autre, avaient des chances de s'apaiser. Dans tous les hôpitaux à tradition anglophone sur lesquels pend l'épée de Damoclès d'autres enquêtes (la Commission en a actuellement une vingtaine en chantier!), c'est actuellement la panique... La relation patient-soignant est trop délicate pour que des commissaires-enquêteurs trop zélés viennent s'en mêler avec leurs gros sabots, au risque en outre de pénaliser les patients francophones de ces hôpitaux, qui sont relativement nombreux et dont un bon nombre sont satisfaits des soins qu'ils y reçoivent.

D'ailleurs, au jeu de l'inquisition il y a deux partenaires. Le lendemain du jour où le premier ministre affirmait, dans une déclaration manifestement improvisée, que les anglophones devaient eux aussi être traités dans leur langue dans les hôpitaux à tradition francophone, le réseau CTV interviewait le frère d'un unilingue anglais décédé à Charles-Lemoyne après avoir été traité en français seulement et sans que ni lui ni sa famille aient pu comprendre le ***diagnostic*** du médecin. Va-t-on, dans la même logique abstraite que la Commission, continuer à se lancer mutuellement à la tête tel cas et puis tel autre? Toute mort est triste et injuste. Le bon sens et l'humanité élémentaire demanderait qu'on ferme ce dossier, et qu'on donne une chance aux vivants en laissant faire le temps... D'ailleurs, hélas, le problème linguistique est loin d'être le plus important, dans nos hôpitaux où l'on coupe des lits et où l'on réduit les services.

• • •

Faut-il alors renoncer à faire appliquer la loi 101? Dans une contribution explosive au débat, l'ex-président de la Commission de surveillance, M. Maurice Forget, donne implicitement la réponse: oui, on peut faire appliquer la loi. ***Mais autrement, dans un autre style, par d'autres moyens, plus en douceur.*** Pour M. Forget, l'attitude présente de la Commission constitue «un abus de pouvoir», inspiré par une attitude «agressive», et le commissaire-enquêteur chargé de cette cause s'est substitué au législateur par la façon dont il a interprété la loi et le règlement: «Il n'y a pas, dit-il, un tribunal qui trouverait que St.Mary's a contrevenu à la loi.»

Du temps qu'il était en poste, entre 1977 et 1981, M. Forget avait restreint de son propre chef la marge de manoeuvre considérable que la loi accorde aux enquêteurs. Il préférait les ententes à l'amiable aux comparutions formelles, aux mises en demeure et au recours aux tribunaux, estimant que les pouvoirs conférés aux enquêteurs étaient si grands qu'ils devaient être utilisés avec une extrême réserve. M. Forget a eu maille à partir avec certains enquêteurs qui revendiquaient plus d'autonomie... et aussi avec aussi le ministre Laurin, qui trouvait trop «molle» la manière de M. Forget. C'est finalement M. Laurin qui a gagné. M. Forget a démissionné et a été remplacé par un candidat qui encourage les tendances déjà présentes parmi les enquêteurs.

Sous la présidence de M. Gaston Cholette, revirement total: 12 audiences formelles et 24 témoins convoqués par *sub poena* en un an et demi, alors qu'il n'y avait pas eu une seule opération du genre durant les trois années précédentes.

Avant que ce gâchis ne mène à d'autres contestations de la loi 101 jusqu'en Cour suprême, l'autorité politique québécoise doit intervenir. Les enjeux sont trop importants pour qu'on les laisse à des enquêteurs dotés de pouvoirs exorbitants et qui ne représentent personne: il s'agit à la fois de la qualité de la vie démocratique, du climat social à Montréal et aussi de l'avenir même de la francisation.

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

LE SUMMUN DE L'EXCELLENCE À PRIX ABORDABLE!

NAD

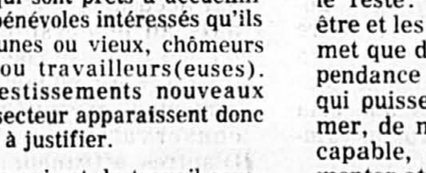

Dual

RÉCEPTEUR 7120 NAD, connu mondialement pour sa renommée dans le monde du HI-FI, vous présente son champion audio: un syntonisateur AM / FM digital, avec un ampli d'excellence. Un gagnant.

LA DUAL CS-505-1
La platine tourne-disque du connaisseur

Paradigm

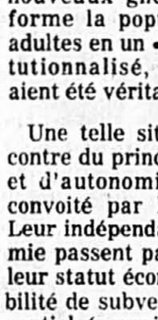

Le haut-parleur qui est un exemple de ce qui devrait se faire. Le Paradigm 5

$797 Ensemble complet

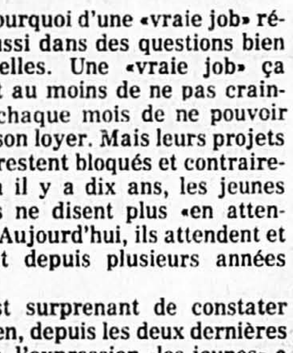

Réservez dès maintenant

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

TDK
TDK SA-90 $3.97
TDK SA-60 $3.47
TDK AD-90 $3.17
TDK AD-60 $2.67

maxell
Maxell UDXL 11-60 $3.47
Maxell UDXL 11-90 $3.97
Maxell UD-90 $3.17

RUBAN VIDÉO-CASSETTE
MAXELL • FUJI • TDK
T-120's $15.99

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

LE STUDIO du SON INC.

6932 ouest, Sherbrooke
Métro Vendôme
Autobus 105
487-4270

6891 rue St-Hubert
(près Bélanger)
Métro Jean-Talon
495-1759

SOLDE DE LIQUIDATION

LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION

ÉPARGNEZ JUSQU'À 50% SUR DE MAGNIFIQUES

PLAFONNIERS LUSTRES ET LAMPES TIFFANY DE PREMIÈRE QUALITÉ

FAITES À LA MAIN, EN VERRE TEINTÉ ET PLOMBÉ

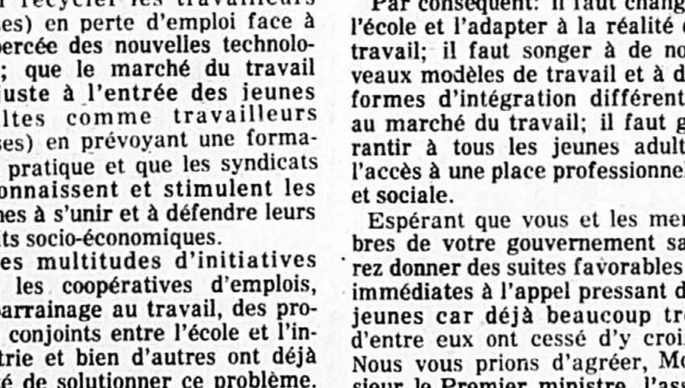

SPÉCIAL
Rég.: $130. $65
diamètre 18" - 8 panneaux
Certaines couleurs seulement

ENSOLEILLEZ VOTRE DEMEURE POUR LE PRINTEMPS

Morris Ventures a acheté tout le stock d'une société en faillite, Maison de Lampes Tiffany Inc., l'un des plus importants fabricants au Canada de LAMPES SUSPENDUES, LAMPES DE TABLES ET PLAFONNIERS DE TYPE TIFFANY en verre teinté, plombé à la main, avec feuille de cuivre, ainsi que de pièces électriques et de panneaux de verre plombé. Nous procédons à la liquidation de centaines d'articles à prix d'aubaine. Venez visiter notre centre d'éclairage à rabais et faites votre choix parmi la plus grande et la plus belle sélection jamais offerte au public montréalais.

CADEAU GRATUIT (Valeur jusqu'à 10$ sur présentation de cette annonce à notre centre, un par famille).

MORRIS 9172, boul. St-Laurent
(Entre Legendre et Chabanel)
Ouvert de 9h à 17h du lundi au samedi inclusivement (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT Tél.: 382-6813

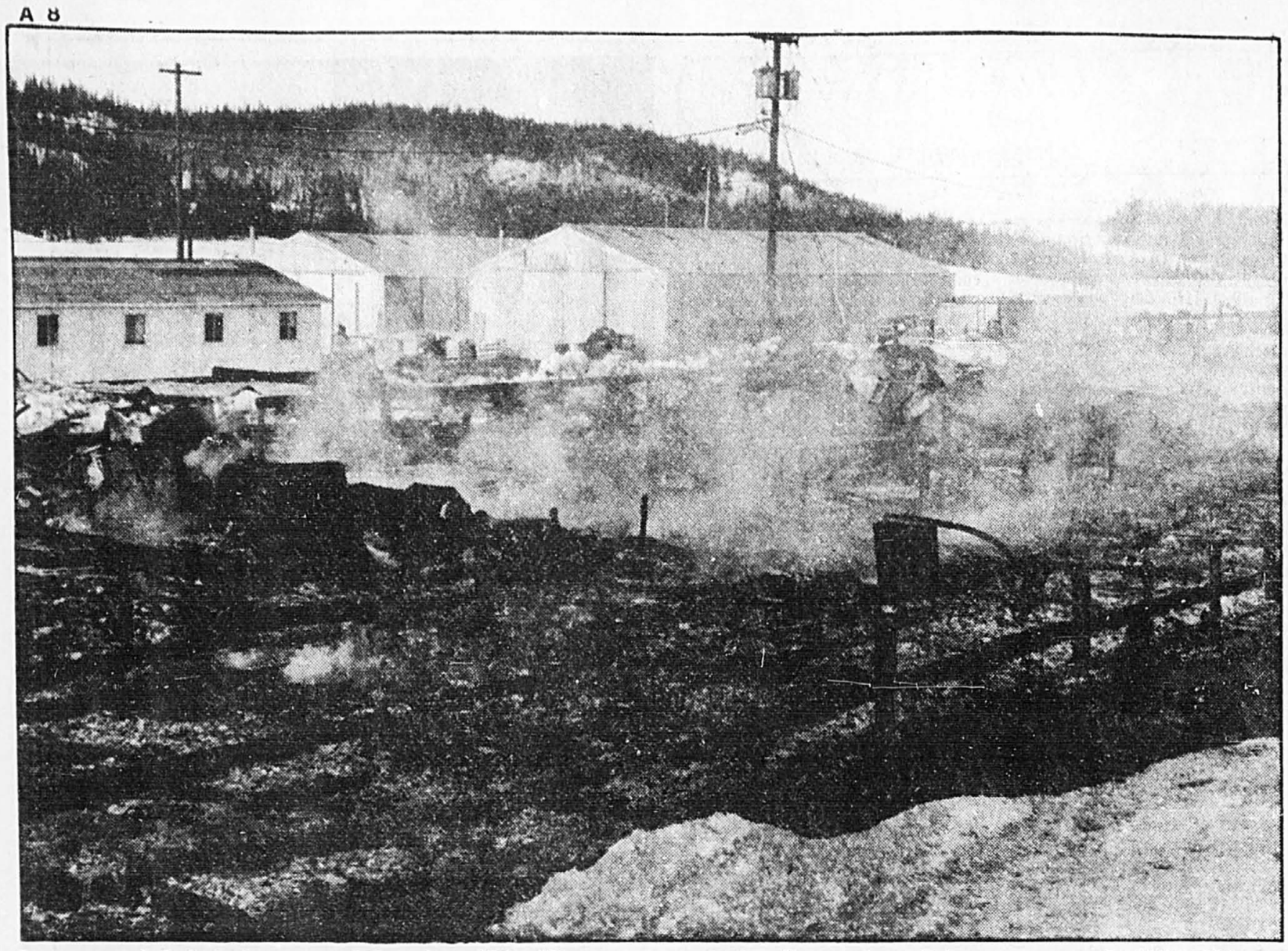

Le saccage de la baie James a coûté quelque $31 millions en dommages à la SEBJ. Mais la filiale chargée de la gestion des chantiers hydro-électriques d'Hydro-Québec a dû se contenter d'un maigre dédommagement de $200 000 par suite d'un réglement hors cour.

photothèque LA PRESSE

Le pdg de la Société d'énergie de la baie James, Claude Laliberté, a déclaré que les tractations menées par le bureau du premier ministre ont été faites à l'insu du conseil d'administration de la SEBJ.

photothèque LA PRESSE

POUR UN MAIGRE DÉDOMMAGEMENT DE $200 000

La Société d'énergie de la baie James a dû débourser $800 000 en frais

■ La SEBJ a dépensé quelque $800 000 en frais dans sa poursuite contre les syndicats de la FTQ-Construction et le syndicat américain, soit quatre fois plus que la somme obtenue en règlement hors cour.

MICHEL GIRARD

C'est ce qu'a confirmé à LA PRESSE, le président-directeur général de la SEBJ, M. Claude Laliberté, après avoir qualifié le dédommagement de $200 000 de « montant symbolique ».

Ainsi, à cause du règlement hors cour « imposé » par le bureau du premier ministre, la SEBJ a gaspillé $600 000 de fonds publics dans cette poursuite.

Le premier ministre Lévesque et son chef de cabinet, Jean-Roch Boivin, étaient d'avis que les syndicats de la FTQ étaient non solvables et que le syndicat américain était injustement poursuivi dans cette affaire par la SEBJ. Les arguments qu'ils ont fait valoir, correspondaient en tout point à ceux évoqués par les avocats des syndicats.

Pourtant, selon l'opinion juridique des avocats de la SEBJ (le bureau Geoffrion Prud'Homme), émise le 5 janvier 1979, les chances de succès de la société d'état leur apparaissaient très bonnes. Non seulement les avocats laissaient-ils clairement entendre que la SEBJ obtiendrait gain de cause contre les syndicats de la FTQ-Construction et même le syndicat américain, mais ils estimaient avoir de bonnes chances de récupérer un montant appréciable des dommages réclamés ($31 millions).

Mais après les tractations au bureau du premier ministre, les avocats de la SEBJ ont critiqué leur propre opinion juridique du 5 janvier, en évoquant toutes sortes de contraintes juridiques qui ont eu pour effet de faire peur au conseil d'administration de la SEBJ. Evoquant le secret professionnel, le responsable du bureau Geoffrion Prud'Homme, Me Jean-Paul Cardinal, a refusé de donner à LA PRESSE des explications sur la façon dont les négociations ont été menées dans le règlement hors cour.

Rappelons que le saccage de la Baie de James (LG-2) a eu lieu le 21 mars 1974 et cela avait entrainé la fermeture du chantier de LG-2 et celui de LG-3. La réclamation de $31 millions de la SEBJ se détaille comme suit : $1,2 million pour dommages physiques et pertes matérielles (bâtiments détruits, camion, génératrices d'électricité etc.); $2,4 millions pour défrayer les indemnisations versées par la SEBJ à différentes entreprises, à cause de la fermeture des chantiers; $1 million pour les frais d'évacuation des chantiers, de remobilisation, d'entretien, de sécurité, de remise en état etc.; $5,9 millions pour la hausse des primes d'assurance occasionnée par le saccage; $21 millions pour des modifications aux travaux dues à la fermeture des chantiers.

Si la poursuite de la SEBJ a fini en queue de poisson, les avocats des différentes parties (syndicats et SEBJ) ont, quant à eux, empoché globalement environ $1 million en frais juridiques.

Selon l'avocat en chef de Hydro-Québec, Me André Gadbois, la société d'état a versé quelque $340,000 au bureau Geoffrion Prud'Homme, engagé pour récupérer des syndicats une partie importante des $31 millions de dommages causés lors du saccage de la Baie de James.

Pour sa part, le gérant d'affaires du local 791 de la FTQ, Yves Paré, a dit que son syndicat avait donné à Me Michel Jasmin $175 000.

Selon le directeur général de l'ancien Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ), Maurice Pouliot, Me Jasmin a également touché, de son organisme, des honoraires d'environ $15 000. Cet organisme a aussi payé des honoraires de $35 000 à un autre avocat, chargé de défendre André Desjardins, ancien directeur de la FTQ-Construction.

D'après M. Pouliot, le local 134 de la FTQ, un autre syndicat poursuivi, a lui aussi été obligé de payer des dizaines de milliers de dollars à ses avocats.

Les syndicats québécois ont ainsi versé en frais juridiques deux fois plus d'argent que leur contribution financière (50-50 avec le syndicat américain) au dédommagement prévu dans règlement hors cour.

M. Yves Paré croit d'autre part que le syndicat américain a dépensé en frais juridiques et autres plus de $400 000. « C'est la somme que les américains voulaient récupérer de notre syndicat », d'expliquer M. Paré.

D'autres avocats, ont également touché des dizaines de milliers de dollars dans cette poursuite.

Le bureau de Lévesque donne des armes à la FTQ

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon M. Boivin, le président de la FTQ, Louis Laberge, était intervenu auprès de lui, pour demander au bureau du premier ministre de faire cesser les poursuites contre ses syndicats-membres, ce à quoi il était sympathique. En outre, M. Boivin, soutient qu'il tenait régulièrement le premier ministre Lévesque au courant de l'ensemble de ses interventions.

Quant aux représentants des syndicats, ils pouvaient compter sur l'appui du notaire Yves Gauthier. M. Gauthier avait été tuteur gouvernemental de l'un des syndicats poursuivis, soit l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (Local 791 de la FTQ), et en même temps chargé de défendre les intérêts de ce syndicat contre la SEBJ. Nommé par M. Lévesque en novembre 1977, le notaire Gauthier, a quitté cette fonction le 3 octobre 78, le jour même où il entrait au cabinet du premier ministre.

Tractations

Du début décembre 78 au 20 février 79 (jour de la déclaration en chambre de M. Lévesque), il s'est tenu, au sujet du règlement hors cour, au moins 12 réunions au bureau du premier ministre où MM. Boivin et Gauthier (surtout le premier) ont rencontré, à tour de rôle, les avocats des principales parties impliquées. Il s'agit de Me Michel Jasmin, avocat du Conseil provincial du Québec des métiers de la Construction (FTQ-Construction) et de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (Local 791 de la FTQ); de Me Rosaire Beaulé, avocat de l'International Union of Operating Engineers (syndicat américain membre de AFL-CIO); et du bureau Geoffrion et Prud'Homme, avocats de la SEBJ.

En plus de ces réunions, le chef de cabinet de M. Lévesque, Jean-Roch Boivin, a confirmé qu'il avait eu au cours de cette période plusieurs conversations téléphoniques avec ces mêmes avocats.

Avant de poser quelque geste que ce soit (offres de règlement, lettres, mémoires, recommandations à leur client respectif, etc.), les avocats consultaient régulièrement M. Boivin. Et de son propre aveu, M. Boivin les aidait à accélérer la négociation du règlement hors cour en vue de forcer la SEBJ à abandonner ses poursuites contre les syndicats de la FTQ et le syndicat américain.

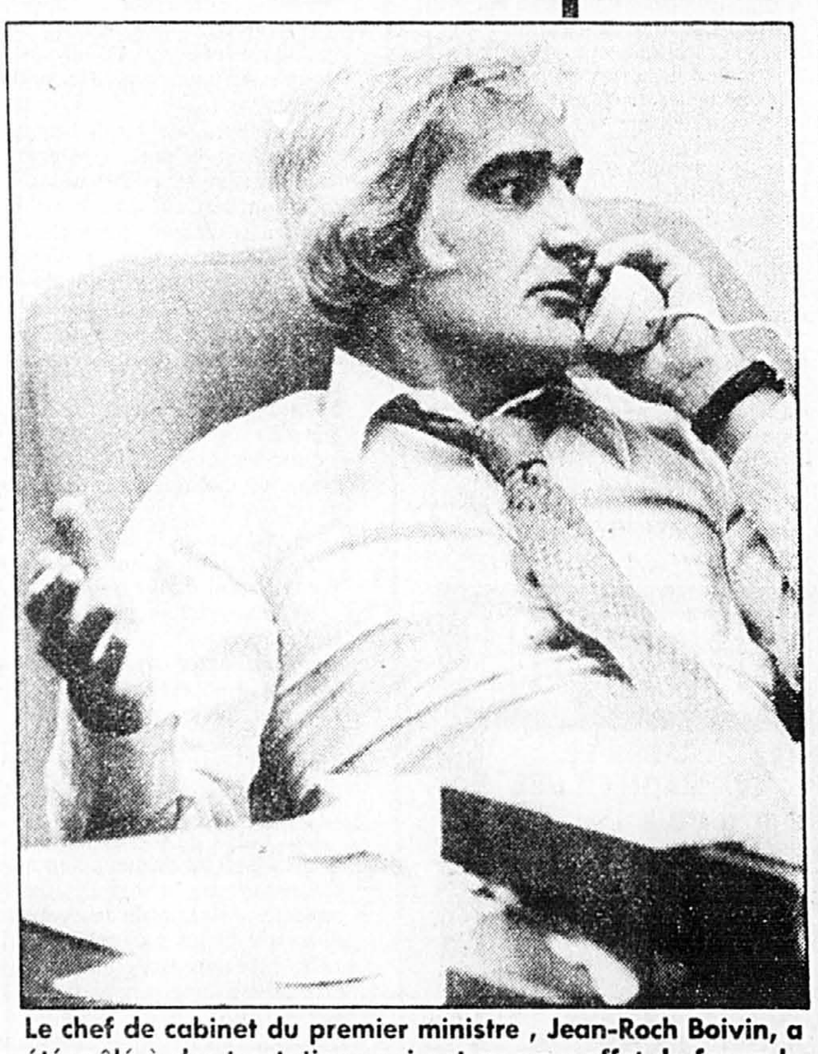

Le chef de cabinet du premier ministre , Jean-Roch Boivin, a été mêlé à des tractations qui ont eu pour effet de forcer la SEBJ à abandonner ses poursuites contrte la FTQ-construction et à régler hors cour.

photothèque LA PRESSE

Le notaire Yves Gauthier, conseiller spécial du premier ministre, a même fourni des armes à la FTQ-construction dans sa défense contre la SEBJ.

photothèque LA PRESSE

Le bureau du premier ministre a même fourni des armes à la FTQ pour l'aider à régler son litige contre la SEBJ. C'est ainsi, par exemple, que le 16 février 79, le notaire Gauthier avait invité Me Jasmin, de la FTQ-Construction, à assister à une rencontre au cours de laquelle M. Yvan Latouche leur a présenté un dossier (concernant une faute professionnelle) contre le PDG de Hydro-Québec et un des principaux administrateurs de la SEBJ, Robert A. Boyd. Ce dernier s'était toujours opposé avec véhémence à tout règlement hors cour.

Le notaire Gauthier a lui-même fait deux copies de ce dossier, une pour le bureau du premier ministre et une autre pour l'avocat Jasmin.

Pour récompenser Yvan Latouche, le notaire Gauthier a demandé au coordonnateur de la division des réparations majeures de la SHQ, Luc Cyr (impliqué dans le scandale de la SHQ), de trouver un emploi à M.Latouche. Ce dernier a été embauché temporairement par une firme d'architectes-conseil, sous contrat avec la SHQ. Quelques mois plus tard, à la demande du bureau du premier ministre, M. Cyr faisait entrer M. Latouche à l'intérieur de son service.

C'est Daniel Latouche, conseiller politique du premier ministre, qui avait initialement mis son cousin Yvan Latouche en relation avec le notaire Gauthier. Ces faits ont été corroborés par MM. Yvan et Daniel Latouche.

À l'insu de la SEBJ

Appelé à commenter l'ensemble de ces tractations, le président-directeur général de la SEBJ, Claude Laliberté, a déclaré que tout cela s'était déroulé à son insu et à l'insudes membres du conseil d'administration. De plus, il a dit que le bureau Geoffrion et Prud'Homme, les avocats de la SEBJ, n'avait jamais reçu de mandat pour aller consulter le bureau du premier ministre ou y faire des représentations.

Mais M. Laliberté a reconnu cependant avoir été convoqué en décembre 78 au bureau de Jean-Roch Boivin, où ce dernier lui a clairement indiqué que le bureau du premier ministre voulait que la SEBJ abandonne ses poursuites et négocie un règlement hors cour avec la FTQ. Deux membres du conseil d'administration de la SEBJ ont déclaré que M. Laliberté n'a jamais informé ses confrères de cette directive de M. Boivin.

Lévesque

Le 20 février 79, le député libéral Fernand Lalonde a interrogé le premier ministre sur la négociation d'un règlement hors cour dans l'affaire de la poursuite de la SEBJ. Il lui a demandé : « Est-il exact que c'est dans le bureau du premier ministre, en présence du premier ministre ou d'un de ses représentants, qu'une partie de cette négociation de règlement a eu lieu ? »

M. Lévesque a répondu : « Ce n'est pas du tout, ni de près, ni de loin, dans le bureau du premier ministre que le règlement ou partie de règlement a eu lieu...S'il y a un règlement qui est négocié, la décision, ni de près, ni de loin, le bureau du premier ministre ne pèse dessus. La décision appartient à ceux qui administrent l'entreprise (le conseil d'administration de la SEBJ et de Hydro-Québec), y compris les modalités, les questions de responsabilité, etc. Cela ne nous regarde pas, c'est leur droit. »

M. Lévesque a dit que la seule intervention du bureau du premier ministre s'était limitée à « une consultation » avec les principaux dirigeants de Hydro-Québec et de la SEBJ. Le premier ministre Lévesque, accompagné de M. Boivin, avait rencontré, le 19 février 79, soit la veille de son intervention en chambre, MM. Robert A. Boyd, PDG de Hydro-Québec, Claude Laliberté, PDG de la SEBJ et Lucien Saulnier, président du conseil d'administration des deux sociétés d'état. M. Lévesque leur avait dit qu'il était en faveur d'un règlement hors cour.

Selon M. Boyd, M. Lévesque a voulu leur faire comprendre, lors de cette rencontre, que « d'après le bureau du premier ministre, on n'avait aucune chance de se faire payer par les syndicats et puis qu'on perdait notre temps et notre argent à continuer ces poursuites. »

À l'exception de M. Boyd et de deux collègues, tous les autres membres du conseil d'administration de Hydro-Québec et de la SEBJ ont cédé à l'ultime pression du premier ministre, en acceptant, le jour même de l'intervention en chambre de M. Lévesque, de donner à leurs avocats un mandat de négocier un règlement hors cour.

Mais, notons qu'à ce moment-là, les négociations étaient terminées, à toutes fins utiles, puisque la presque totalité des modalités du règlement hors cour avaient été définies entre le 12 janvier et 19 février 79. D'ailleurs, dès le 22 janvier 79, cinq jours après le début du procès, les avocats des principales parties impliquées s'étaient entendus, avec la participation de Jean-Roch Boivin, sur un projet de transaction de règlement hors cour.

Les conclusions de l'enquête sur la mort d'un travailleur d'Expro bientôt connues

Les conclusions de l'enquête de la Commission de la santé et de la sécurité au travail relativement au décès, le 15 janvier dernier, d'un travailleur d'Expro à Valleyfield seront connues la semaine prochaine.

L'inspecteur-chef de la direction régionale de la CSST à Longueuil, Jules Roireau, qui a présidé cette enquête tenue à huis clos, doit en effet remettre lundi prochain son rapport au président de la Commission, Robert Sauvé.

Ce rapport portera sur les circonstances entourant la mort de Michel Bernier, un travailleur de 34 ans, qui perdait la vie deux jours après avoir été intoxiqué par des vapeurs nitriques à cette usine qui fabrique des explosifs militaires.

LISA BINSSE

Le Syndicat des produits chimiques (CSN) ne se fait pas de « grandes illusions » quant aux conclusions de M. Roireau sur ce décès, qui porte à quatre le nombre des travailleurs qui sont morts à cette usine depuis un peu plus de deux ans. Le syndicat s'attend à ce que M. Roireau conclut à une responsabilité partagée.

Par ailleurs, le syndicat a été débouté dans sa demande de fusionner l'enquête publique sur la santé et la sécurité au travail dans l'usine depuis 1977 et celle du coroner relativement au décès de M. Bernier. Un porte-parole du ministère du Travail a déclaré hier que l'enquête du coroner d'abord prévue pour ce mois-ci, se tiendra après l'enquête publique décrétée par le gouvernement.

L'enquête, dont les audiences publiques pourraient débuter vers la fin d'avril, sera présidée par le juge René Beaudry, du Tribunal du travail. Au début d'avril, les trois commissaires devront d'abord rencontrer des experts et prendre connaissance de certains documents, dont le rapport de M. Roireau. Le juge Beaudry doit remettre son rapport au début de juin.

L'enquête de la CSST, qui débutait environ une semaine après le décès de M. Bernier, devait se dérouler publiquement comme l'exigeait d'ailleurs le syndicat. Les procureurs de la compagnie ont obtenu que l'enquête soit tenue à huis clos.

Des employés de la construction relancent le fonds pour l'emploi

L'idée de créer des fonds pour relancer l'emploi fait des petits. Quelque 200 travailleurs de la construction des Laurentides, conscients du taux de chômage effarant qui sévit autour d'eux, se disent prêt à contribuer à la formation d'un tel fonds de création d'emploi en y versant la moitié de la hausse salariale de 10 p. cent qu'ils doivent recevoir le 1er mai prochain.

LISA BINSSE

N'en déplaise à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec qui aimerait bien que les ouvriers de cette industrie fassent preuve de grandeur d'âme et annulent cette hausse prévue par le décret de la construction, ces travailleurs veulent leur hausse.

« Elle nous appartient, de dire hier Raymond Pilon, porte-parole du Regroupement des travailleurs de la construction des Laurentides. Et, on fera bien ce qu'on veut avec. Pour le moment, on veut la partager pour participer à la relance de l'emploi. »

Le regroupement, né après la mise en « tutelle » de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois par la CSN en décembre dernier, est composé de travailleurs de la construction qui veulent individuellement faire leur part tout en restant à l'écart des grandes centrales. Libre à elles de reprendre l'idée.

C'est dans la foulée de l'idée d'un fonds de solidarité, lancée récemment par la FTQ, que le regroupement a donc pensé à former son propre fonds et de le financer en partie avec les augmentations de salaire. Les employeurs, les institutions financières et les gouvernements pourront faire leur part en y contribuant par une somme équivalente à celle consentie par les travailleurs. Ce fonds engloberait l'actuel projet Corvée-Habitation.

Ce fonds pourrait notamment servir de soutien financier aux nombreux projets publics (agrandissement d'hôpitaux, prolongement de réseau routier, construction de résidences pour personnes âgées, etc) restés en plan à cause de la crise économique. En plus, l'argent pourrait servir au financement de projets privés, abandonnés faute de moyens financiers.

La participation au fonds, administré par les divers partenaires sociaux, se ferait de la façon suivante : 5 p. cent des travailleurs de la construction qui n'auraient plus à contribuer à Corvée-Habitation; cette contribution serait déductible d'impôt; une participation proportionnelle des employeurs de la construction et des employeurs et salariés de secteurs connexes; le gouvernement, les institutions financières et les corporations professionnelles oeuvrant dans la construction seraient invités à maintenir et même à améliorer leur contribution à Corvée-Habitation.

Des détenus de Bordeaux se plaignent à Herbert Marx

(PC) — Les conditions de vie se détériorent à la prison de Bordeaux, à Montréal.

C'est ce qu'a déclaré hier le député libéral de Darcy-McGee, M. Herbert Marx, à l'issue d'entretiens qu'il a eus en matinée avec des représentants du comité des détenus et la direction de la prison.

Selon M. Marx, qui est critique de la Justice pour l'Opposition à l'Assemblée nationale du Québec, les détenus ont fait état de plusieurs plaintes portant principalement sur leurs conditions de vie.

Ces plaintes visent plus précisément la surpopulation, les réductions des quantités de nourriture, l'absence de loisirs et le nombre peu fréquent de visites.

Il semble que les détenus de l'aile « C » soient plus particulièrement touchés, puisqu'ils ne pourraient bénéficier de travail rémunéré et passeraient plus de temps que les autres dans leurs cellules.

En aide aux agriculteurs

OTTAWA (PC) — Les députés de la Chambre des Communes ont mis environ une minute hier après-nmidi avant d'adopter le principe du projet de loi du député libéral ontarien de Lambdon-Middlesex Ralph Ferguson destiné à protéger les agriculteurs menacés de faillite.

Le projet de loi a été confié à un comité parlementaire pour étude en séances publiques.

Le leader conservateur aux Communes Doug Lewis avait proposé de soumettre le projet de loi au comité parlementaire en promettant que son parti en assurerait l'adoption le plus rapidement possible.

10,000 raisons qui font de GBS votre meilleure source de rechange...

Darnell — ÇA ROULE À L'INFINI!

CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE INC

1326 O., Notre-Dame	937-7423
3898 Hochelaga	254-6038
6879 E., Jarry	326-0471
1908, boul. des Laurentides	668-5330
805, boul. Ste-Foy	679-2550

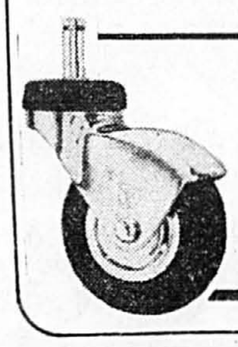

LA ROULETTE À TAPIS

qui convient idéalement au piétement d'une chaise ou d'un fauteuil de bureau. Absolument silencieuse, d'une grand souplesse, elle roule parfaitement sur tout genre de tapis ou tout autre revêtement de sol sans le marquer ni le tacher.

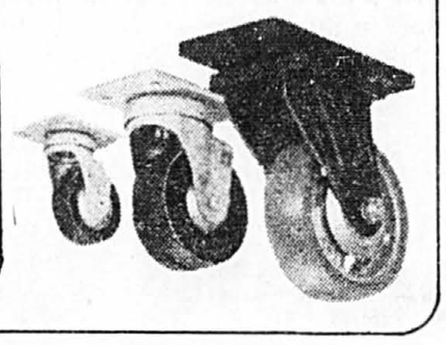

•SONY•RCA•HITACHI•QUASAR•ZENITH•PANASONIC•MAGNASONIC•JVC•FISHER•

ATLANTIQUE

•AUDIO TECHNICA•SHURE•PICKERING•ORTOFON•SENNHEISER•KOSS•MAXELL•BASF•TDK•STANTON•DURACELL•DYNACHARGE•ADC•

•ACOUSTIC RESEARCH•CERWIN VEGA•KEF•JANIS•MELOTONE•DISCWASHER•DECCA•PHILIPS•MALLORY•MATTEL•IMAGIC•COMMODORE•

* POUR NOS POLITIQUES CONSULTEZ NOS REPRESENTANTS

GARANTIE* — Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

REMBOURSEMENT* — La différence de prix si vos composants électroniques sont vendus moins chers aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE* — Tout élément de votre système électronique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

LES MODÈLES EN VENTE PEUVENT DIFFÉRER DES ILLUSTRATIONS

LA VENTE VIDÉOMANIE

SANYO — L'ENSEMBLE DE VOS RÊVES DEVIENT RÉALITÉ CHEZ ATLANTIQUE

MAGNÉTOSCOPE VTS 48 - VSC 525 — * GARANTIE 2 ANS
- Ultra léger et portatif
- Zoom électronique
- Télécommande
- Micro incorporé
- Digital
- 14 stations préréglés
- Batterie inclus
- Programmation 14 jours, 5 émissions
- Programmations quotidienne
- Compteur précis à mémoire

ABONNEMENT GRATUIT AVEC L'ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE À UN CLUB VIDÉO

$1899.99 PRIX ATLANTIQUE

SONY — SYSTÈME DE PROJECTION T.V. VIDEOSCOPE 50" - KP 5020
- Système de syntonisation semi-automatique prérégle à 14 boutons - poussoirs.
- Dessus de table en verre teinté super résistant.
- Écran à revêtement de longue durée.
- Deux éléments séparés, de faible encombrement, type table basse, d'un déplacement facile dans la maison.
- Lentilles de plastique haute-performance.
- Tube cathodique de haut-rendement à autorefroidissement liquide.
- Mire de réglage incorporée.
- Placage vinyle façon pecanier sur ébénisterie en bois.

ABONNEMENT GRATUIT AVEC L'ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE À UN CLUB VIDÉO

$2499.99 PRIX ATLANTIQUE

SANYO — MAGNÉTOSCOPE VCR 4000
- Programmation 3 jours, 1 émission
- Programmation quotidienne
- Télécommande • Digital
- Betascan en marche avant/arrière
- Nouveau système de chargement Beta
- Haute qualité • Livraison gratuite
- Recherche visuelle d'image à 9 fois la vitesse de lecture.

599.99 * GARANTIE 2 ANS PRIX ATLANTIQUE

FISHER — MAGNÉTOSCOPE VHS FVH 510
- Lecture et enregistrement 2/4/6/8 heures
- Télécommande
- Programmation quotidienne
- Touche sensible
- 12 cannaux préréglés • Digital
- Système d'éjection amorti
- Horloge AM/PM à 4 chiffres

$699.99 * GARANTIE 2 ANS PRIX ATLANTIQUE

SONY — MAGNÉTOSCOPE BETA SL 5000
- Chargement frontal
- Enregistrement jusqu'à 5 heures
- Lecture Beta I, II, III
- Télécommande
- Syntonisation à 14 boutons-poussoirs
- Programmation quotidienne
- Touche sensible
- Avance rapide et rebobinage jusqu'à 20 fois la vitesse normale

* GARANTIE 2 ANS $749.99 PRIX ATLANTIQUE

HITACHI — MAGNÉTOSCOPE VHS VT - 11
- Programmable jusqu'à 8 heures
- Télécommande
- Rebobinage automatique
- Effets spéciaux
- Digital
- Système d'éjection amorti
- Minuterie incorporé
- Arrêt sur image

$799.99 * GARANTIE 2 ANS PRIX ATLANTIQUE

ZENITH — MAGNÉTOSCOPE BETA VR 9775
- Programmables 14 jours
- Télécommande sans fil
- Chargement frontal
- Sélection de canaux électronique à 14 positions
- Repérage rapide avec images à 15 fois la vitesse normale
- Horloge à affichage numérique
- Compteur de ruban

* GARANTIE 2 ANS $1399.99 PRIX ATLANTIQUE

SANYO — MAGNÉTOSCOPE BETA VCR 6100
- Programmable
- Programmation quotidienne
- Télécommande
- Touche sensible
- Avance rapide
- Digital
- Lecture Beta

$799.99 * GARANTIE 2 ANS PRIX ATLANTIQUE

HITACHI — MAGNÉTOSCOPE VHS VT 6500 VTTU 65
- Télécommande avec fil
- Enregistrement jusqu'à 4 heures
- Arrêt sur image
- Rebobinage automatique
- Touche sensible
- Programmation quotidienne

* GARANTIE 2 ANS $1299.99 PRIX ATLANTIQUE

SONY — MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE BETA SL 2000 TT 2000
- Léger et compact
- Betascan
- Arrêt sur image
- Enregistrement jusqu'à 5 heures
- Marche avant ou arrière image par image
- Lecture Beta I, II, III

$1599.99 * GARANTIE 2 ANS PRIX ATLANTIQUE

ABONNEMENT GRATUIT AVEC L'ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE À UN CLUB VIDÉO

LES CENTRES VIDÉO ATLANTIQUE

Les centres Vidéo Atlantique sont des magasins spécialisés qui emploient du personnel qualifié pour répondre à toutes vos questions.
Un centre Vidéo Atlantique vous offre un choix parmi une trentaine de marque dans le domaine du vidéo - caméra - monitor - écran géant - ordinateur et jeu vidéo

MAGASIN D'ENTREPÔT DE L'EST — 6080 BOUL. METROPOLITAIN EST, SORTIE LACORDAIRE — 253-8880

* GARANTIE 2 ANS EST DISPONIBLE POUR UN LÉGER SUPPLÉMENT

MAGASIN D'ENTREPÔT DE L'OUEST — CENTRE D'ACHATS "WEST ISLAND", SORTIE BOUL. DES SOURCES — 683-1943

PLAZA ST-HUBERT 6664 rue St-Hubert 274-5438	CENTRE VIDEO Galeries d'Anjou 354-4541	CENTRE VIDEO Galeries Richelieu 679-1041	CENTRE VIDEO Champlain 465-6634
CENTRE BOULEVARD Pie IX et Jean-Talon 728-5554	CENTRE VIDEO Promenades St-Bruno 653-0130	CENTRE VIDEO Place Vertu 336-6491	CENTRE VIDEO West Island 683-1943

•EMERSON•PIONEER•YAMAHA•LUXMAN•HARMAN KARDON•DUAL•TECHNICS•TEAC•TELEC•

Prowler — LES '83 SONT ARRIVÉES!

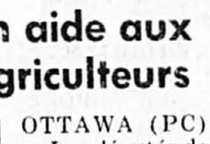

Prix d'introduction IMBATTABLES!!! Ex.: 17' tout équipée 7650 $

Venez comparer les prix nous défions la competition !

yachting et sport pigeon

6767 est, Henri-Bourassa 325-1010

Altitude «737» La plus haute cuisine en ville. Déjeuner et dîner tous les jours.

Le «727» Club dansant dans les nuages ouvert du mardi au samedi, 21-3h.

(vendredi et samedi, 9$ par personne, un verre compris.)

Sortez de l'ordinaire ...sortez à l'intérieur, à la Place Ville Marie.

Réservations: 861-3511

Restaurants de la Place Ville Marie administrés par l'Hôtel Reine Elizabeth.

Pas de réaction au rapport sur la criminalité dans le métro

« Ces faits sont rigoureusement exacts et précis. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas des boniments. Même que bon nombre de petits incidents n'ont pas été relevés par le rapport. »

GEORGES LAMON

C'est là une première réaction de la Fraternité des constables et agents de la paix de la CTCUM, à la nouvelle parue dans l'édition d'hier de *La Presse*. Rappelons qu'on y précisait que le métro avait été le théâtre de 971 actes criminels en 1982, que les vols avaient rapporté $620 000 à leurs auteurs et que les policiers du métro étaient intervenus 4 700 fois.

En effet, M. Michel Lebel, relationniste à la Fraternité des constables et agents de la paix de la CTCUM, a encore précisé que la situation dans le métro de Montréal (vols, actes de vandalisme, suicides, voies de fait, etc.) était loin d'être exagérée. « C'est vrai ce qui s'y passe, a ajouté M. Lebel. La CTCUM a toujours tenté de cacher certaines situations existant dans le métro. Le problème avec les policiers du métro, a-t-il ajouté, est un problème politique. »

Par ailleurs, M. Lebel a relevé certaines dénégations lancées sur les ondes de CKAC, hier, par M. Jean-Jacques Bouvrette, directeur des opérations à la CTCUM. Ainsi, M. Lebel s'est inscrit en faux contre certaines allégations de M. Bouvrette, et notamment celle voulant qu'il n'y ait eu qu'un vol qualifié en présence d'un agent de sécurité Pinkerton. Il a précisé que les policiers du métro en ont relevé six avec certitude dans des rapports quotidiens.

Durant toute la journée d'hier, il a été impossible à *La Presse* d'obtenir une réaction de la part de la direction de la CTCUM. Le directeur du service de protection de la CTCUM, M. Nicholas Benedetto, était hors de son bureau pour assister à une réunion avec son adjoint. En dépit de plusieurs appels téléphoniques, il a été impossible de connaître le point de vue du président de la CTCUM, M. Laurence Hanigan; celui-ci était en réunion toute la journée d'hier et jusqu'à tard dans la soirée.

Simon Bédard n'en a pas fini avec la Justice

L'ex-propriétaire de Télé-Médic, M. Simon Bédard, qui s'est récemment avoué coupable d'avoir vendu une automobile qui ne lui appartenait pas, n'en a pas fini avec la justice.

Il s'est adressé à la Cour d'appel pour tenter de faire casser sa citation à procès concernant des accusations de vol et de fraude.

M. Bédard doit en effet répondre à des accusations de vol et de fraude d'un montant de plus de $200 à l'endroit de Télé-Médic relativement à des injections qui étaient payées comptant par les malades, lors des visites médicales, au cours de la période allant du 1er juin 1978 au 1er mars 1981. Il est aussi accusé d'avoir volé et fraudé Télé-Médic d'une somme de $11 000, qui a été versée à son associé, le Dr Pierre Lassonde.

Dans le cas de ce dernier, le procès a été fixé au 11 avril prochain. Le Dr Lassonde est accusé des mêmes fraudes.

Concernant M. Simon Bédard, il faudra attendre la décision de la Cour d'appel à moins qu'il n'abandonne sa procédure. Il a été débouté une première fois en Cour supérieure.

Vendredi dernier, en Cour des sessions de la paix, le juge G. Rouleau a imposé à M. Bédard une période de probation d'un an, et l'a obligé à rembourser un montant de $1 037 à un ancien employé de Télé-Médic à qui il avait vendu une voiture qui ne lui appartenait pas.

Un présumé pyromane est appréhendé

Le pyromane que les policiers de Longueuil recherchaient activement depuis dimanche soir, à la suite de deux incendies survenus en l'espace de quelques heures dans un maison pour handicapés située sur le chemin Chambly, pourrait bien être l'homme appréhendé au petites heures de la nuit de mardi à mercredi après un troisième incendie qu'il est soupçonné d'avoir allumé.

RAYMOND GERVAIS

L'individu, identifié par les policiers comme étant Normand Patenaude, 32 ans, habitant le 470, chemin Chambly, à Longueuil, est soupçonné d'avoir allumé trois incendies à l'intérieur de la maison qu'il habite.

Rappelons que lundi dernier, peu avant une heure du matin, deux patrouilleurs de la police de Longueuil avaient remarqué un début d'incendie dans l'entrée d'une maison pour handicapés, précisément à l'adresse mentionnée plus haut. L'alerte a été sonnée et l'incendie maîtrisé rapidement. Néanmoins, n'eut été l'intervention rapide des policiers qui ont dû défoncer les portes de certains appartements afin de rescaper les pensionnaires, les conséquences auraient pu être beaucoup plus dramatiques.

Lundi soir, vers 22h15, un autre début d'incendie était maîtrisé au même endroit. Finalement, peu après minuit mercredi, un troisième incendie éclatait à la même adresse et, quelques minutes plus tard, Patenaude était mis aux arrêts.

Lors de sa dernière tentative, le prévenu aurait, selon les policiers, mis le feu dans une pièce à débarras à l'aide de papier de toilette.

Patenaude a comparu hier à Longueuil et a été accusé du crime d'incendie. Le juge a ordonné qu'il soit gardé en cellule jusqu'à son enquête pour cautionnement, qui doit avoir lieu ce matin.

Toujours selon les policiers, Patenaude a déjà été condamné pour une offense semblable en 1974, après avoir plaidé coupable à sept chefs d'accusations d'incendie. Il avait été condamné à trois mois de prison pour avoir mis le feu à sept reprises à l'intérieur de la maison de rapport qu'il habitait au 25 est, rue Sauvé, à Montréal.

Il ne reste que 2 semaines..

VOUS POUVEZ Y OBTENIR UN TAUX D'INTÉRÊT DE

12,9%

Profitez d'un taux avantageux! Profitez-en davantage avec une voiture ou un camion poids léger GM 82 ou 83 neuf.

Ne vous contentez pas d'un second choix. Obtenez un produit de qualité GM à un taux d'intérêt très intéressant. GM et votre concessionnaire GM vous offrent un crédit à 12,9%* sur toute une gamme de voitures et de camions poids léger GM 82 ou 83 neufs... pour le plein montant et pour la pleine durée du contrat. Voyez votre concessionnaire GM participant dès aujourd'hui.

*Vente au détail seulement.

CHEVROLET • PONTIAC • BUICK • OLDSMOBILE • CADILLAC • GMC

GM Canada

La date limite pour la livraison est le 31 mars 1983.

J. M. SAUCIER Électronique Ltée

10,090 ST-LAURENT

MÉTRO SAUVÉ (entre Sauvé et Fleury)

389-3541, 389-3542

2% sera ajouté sur utilisation de cartes de crédit.

Heures d'ouverture: Lun. au merc.: 9h30 à 17h30. Jeu. et vend.: 9h30 à 21h. Samedi: 10h à 17h.

QUASAR - ZENITH - RCA - PANASONIC - HITACHI - TOSHIBA - SYLVANIA - MAGNAVOX

LOT NO 1 — Prix Saucier $88.99 — TV 12 po. noir et blanc, portatif

LOT NO 2 — Prix Saucier $169.99 — TV 20 po. noir et blanc, compact

LOT NO 3 — Prix Saucier $299.99 — Telecouleur 14 po. fini noyer

LOT NO 4 — Prix Saucier $427.97 — MODELE 1983 Telecouleur 20 po., chassis LONGUE VIE

LOT NO 5 — Prix Saucier $499.99 — Telecouleur 20 po. 105 canaux, avec convertisseur

LOT NO 6 — Prix Saucier $599.99 — Telecouleur 20 po., 105 canaux, avec contrôle à distance et convertisseur.

LOT NO 7 — HITACHI — modèle 1983 Prix Saucier $649.95 — 20" COULEUR — AVEC CONTRÔLE à DISTANCE

LOT NO 8 — Panasonic — Prix Saucier $789.95 — Telecouleur 26 po., 105 canaux avec convertisseur intégré.

LOT NO 9 — 8 HEURES — RCA — Prix Saucier $999.99 — 1983 Vidéo programmable 14 jours, sans fil.

LOT NO 10 — TOSHIBA — $2595.95 — TÉLÉCOULEUR 45 po. — À écran de projection, contrôle à distance, 3 tubes, amplificateur et syntonisateur pour la télé, bi-dimensionnel.

LOT NO 11 — Panasonic RCA QUASAR — Prix Saucier $1999.99 — Vidéo portatif Panasonic, 8 heures. Caméra couleur pour vidéo et téléviseur couleur 14 po RCA. Le tout pour seulement

LOT NO 12 — HITACHI — 8 HEURES — Prix Saucier $1199.99 — Vidéo portatif programmable 14 jours, syntoniseur électronique à touches à effleurement. Effets spéciaux par télécommande. Exploration vidéo rapide, autres fonctions télécommandées incluant l'arrêt, la lecture, l'enregistrement, la pause, le rebobinage et l'avance rapide.

LOT NO 13 — TOSHIBA Panasonic — FOUR À MICRO-ONDES PRIX SPÉCIAL SAUCIER

LOT NO 14 — CONVERTISSEUR PHILLIPS $49.95 — SANS FIL $115

CASSETTE VHS dans les marques les plus réputées. Vendu en paquet de 3 douzaines seulement $11.00 ch.

LOT NO 15 — TEXAS INSTRUMENTS — Faites connaissance avec un ordinateur / un professeur exécutant et conseillert Pupitre de commande pour la maison, le bureau ou le jeu. Tous les accessoires (en sus) sont disponibles en magasin. Prix Saucier $394.99

LOT NO 16 — Soyez membre de notre CLUB VIDÉO — LOCATION À PARTIR DE $1.00 PAR JOUR — Plus récents films en inventaire. Carte de membre annuelle $30. Dépôts requis. LOCATION DE MAGNÉTOPHONE PAR JOUR $10. Vend. à lundi $25

LOT NO 17 — 8 HEURES — Ce prix comprend un abonnement au Club Vidéo d'une valeur de $30. VIDÉO VHS $627.97

LOT NO 18 — ZENITH — UN DES MEILLEURS PRIX EN VILLE

VASTE STATIONNEMENT GRATUIT CES PRIX S'APPLIQUENT SUR ACHATS COMPTANTS SEULEMENT

Les photos peuvent différer des modèles en vente.

Le plus important salon au Québec
Le Salon National de l'Habitation
du 18 au 27 mars 1983
au Vélodrome et au Stade Olympique de Montréal

SUZANNE LÉVESQUE
Marraine du Salon 83
Que vous soyez tenté par les nouvelles formes de propriété ou par les plus traditionnelles, le Salon National de l'Habitation vous offre la possibilité de voir et de comparer.
400 exposants.
250 000 visiteurs attendus.
Prix d'entrée: 5.00$
Âge d'or, étudiants avec carte 3.00$
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi 13h00 à 23h00, samedi et dimanche 11h00 à 23h00
Une seule entrée: Le Stade Pie IX
Pour informations: (514) 524-1157 / 527-9221
Le Parc olympique Tout un univers
Salon National de l'Habitation

NEW YORK Pâques Fête de Dollard
Par autocar nolisé à partir de 109$
VOYAGES TRAVELAIDE
LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
845-8225 (Montréal) 679-3777 (Longueuil) 687-6880 (Laval)
Permis du Québec

LA TANNERIE

SOLDE SPÉCIAL DE DIMANCHE
BLOUSON cuir et suède à partir de 79$
PANTALON dernier cri cuir et suède à partir de 149$
MANTEAUX en peau de mouton Ord.: 700$ à compter de 299$
LE MOULIN DE LA TANNERIE
9475, rue Esplanade, Montréal 387-8013
HEURES D'OUVERTURE: lundi au vendredi, 9 h à 5 h p.m. — samedi 9 h à 4 h p.m.
AUSSI AU 281 OUEST, SAINT-VALLIER (QUÉBEC), 529-2531

« Barbie et Moulin auraient pu être amis »

PARIS (AFP) — La belle-fille de Klaus Barbie, Mme Françoise Croisier de Altman, d'orginine française, a déclaré à la radio nationale française «France-Inter» que son beau-père était «un homme juste, bon et honnête» et que «Jean Moulin et lui auraient pu être amis dans d'autres circonstances».

«C'est un homme juste, bon, intégre et honnête, et un excellent grand-père et beau-père», a-t-elle dit à un journaliste de «France-Inter» à Santa-Cruz, en Bolivie.

«Il m'a parlé de Jean Moulin, qui était une personne qu'il appréciait et avec qui, lamentablement, il était en contact comme ennemi. Ils auraient pu être amis dans d'autres circonstances», a affirmé la belle-fille de l'ancien bourreau de Lyon.

Mme Croisier de Altman a également nié la participation de son beau-père à un trafic de drogue en Bolivie ainsi que ses liens avec le précédent régime bolivien du temps notamment du général Garcia Mesa.

Françoise Croisier-Roux avait épousé en 1968 le fils de Klaus Barbie-Altman, Klaus Altman-Wilhems, décédé en mai 1981 dans un accident de deltaplane sur les pentes du mont «El Tunari», près de Cochabamba, au centre de la Bolivie.

Âgée de 36 ans et mère de 3 enfants, elle enseigne le français dans plusieurs instituts et collèges de Santa-Cruz.

Interrogatoire

Par ailleurs, le Département américain de la Justice aurait l'intention d'interroger le criminel de guerre Klaus Barbie, a indiqué un responsable de ce Département.

Cet interrogatoire serait conduit dans le cadre de l'enquête ouverte aux États-Unis sur les liens présumés entre Barbie et les services secrets américains après la seconde guerre mondiale.

Aussitôt après l'expulsion de Klaus Barbie, des informations concordantes ont circulé tant aux États-Unis qu'en France sur une collaboration entre Barbie et les services de renseignement américains après la seconde guerre mondiale.

25 Anniversaire AVIS
AVIS LOCATION LONG TERME

AVIS vous invite à célébrer son 25ème anniversaire, vous pourriez gagner un voyage pour 2 à la Jamaïque
2 gagnants — 2 prix — 4 personnes
Avis offre à deux heureux gagnants, la chance de se mériter un voyage d'une semaine pour deux personnes à Négril à la Jamaïque, comprenant*: - transport aérien aller-retour via Air Jamaïca - repas - consommations - hébergement à l'hôtel Hedonism II - utilisation d'une voiture AVIS durant le séjour, chaque prix d'une valeur de 2 475$.
Pour participer il suffit de composer 735-7308 et de simplement demander des renseignements à propos de la location à long terme de la voiture AVIS de votre choix... c'est tout, c'est gratuit... rien à acheter, rien à signer... aucune obligation... mais vous aimerez quand même les tarifs très bas de AVIS.
*les taxes, les assurances, l'essence et les dépenses personnelles sont à la charge des gagnants.
Les règlements complets du concours sont disponibles sur demande chez AVIS Location Long Terme, au 4420 Côte de Liesse, Ville Mont-Royal, P.Q.
FAITES LA COMPARAISON
Louer une voiture 1983 à long terme chez AVIS, c'est payant de A à Z pour vous... et à la mesure de vos besoins! Les tarifs de AVIS sont très très compétitifs, vous pouvez comparer. Les programmes sont conçus pour que vous profitiez au maximum de votre argent. AVIS offre toutes les marques et tous les modèles de voitures, toutes livrées par des concessionnaires locaux. Comparez les tarifs de AVIS dans les quelques exemples proposés ci-contre. Ce sont tous des modèles très populaires. Vous pouvez aussi commander le genre de véhicule et l'équipement qui vous conviennent le mieux et bénéficier de tarifs comparativement aussi bas. Même à ces conditions très avantageuses, vous pouvez toujours compter sur la fiabilité de AVIS. UN LEADER AU DOMAINE DE LA LOCATION DE VOITURES.
Mazda GLC, Renault 5-GTL, Dodge Omni, Ford Escort L — 177$* par mois
Oldsmobile Omega, Buick Skylark, Mustang L, Datsun Stenza — 223$* par mois
AMC Alliance L, Toyota Tercel, Chevrolet Cavalier, Chevrolet Citation PJ — 188$* par mois
Datsun Pulsar, Dodge 600, Pontiac 6000, Camaro — 238$* par mois
Toyota Corolla, Ford EXP, Plymouth Reliant, Pontiac J-2000 — 200$* par mois
Pontiac Grand Prix, Buick Century, Mercury Marquis, Oldsmobile Ciera LS — 252$* par mois
*Coût mensuel calculé sur une location de 36 mois. Chaque auto comprend l'équipement standard du manufacturier. Taxe, immatriculation et assurance en sus.
Composez, même à frais virés, 735-7308
Jamaïque, la destination de l'heure!
c'est payant de... A à... Z

Une bizarre « affaire de famille »

Une fort bizarre « affaire de famille » a été soudainement exposée en Cour supérieure, hier après-midi, alors qu'un couple de LaSalle, deux jeunes gens qui vivent ensemble depuis la fin de 1981, ont présenté une demande d'habeas corpus contre les parents de la jeune femme, qui demeurent en banlieue de Québec.

LÉOPOLD LIZOTTE

Par cette procédure , il veulent obliger les sexagénaires de Beauport à amener devant l'un des juges de la cour locale leur fillette de six mois, qu'ils auraient fait enlever par leur fils, le 1er février dernier, tout en forçant également sa mère à revenir temporairement à leur domicile.

Depuis, les grands-parents ont séquestré l'enfant de façon continue, menaçant même les parents, lorsqu'ils ont fait des efforts pour reprendre la jeune Mélanie. Ces derniers ont également tenté d'obtenir l'aide de la force policière, pour ce faire, mais aucun agent ne veut agir en ce sens sans être préalablement muni d'un ordre de la cour.

Les deux requérants soutiennent que non seulement ils sont le père et la mère légitimes de la jeune séquestrée, mais qu'ils lui ont apporté, jusqu'à son enlèvement, l'attention, les soins et l'effection à laquelle elle avait droit, qu'ils sont les seuls à pouvoir exercer sur elle des droits parentaux, et que c'est donc illégalement que ses présents gardiens se sont arrogés ces droits.

Selon la formule telle qu'on la retrouve au code, on demande donc à la cour une ordonnance qui obligerait tout d'abord les intimés à « produire » la fillette de six mois devant la cour, afin que celle-ci décide si la détention qu'ils en font actuellement est illégale ou non.

Il va sans dire que cette éventualité peut laisser présager une confrontation fort pathétique, et d'autant plus que les deux jeunes gens réclament du tribunal que non seulement les grands-parents soient définitivement séparés de leur petite-fille et ne cherchent plus à la reprendre, mais qu'il n'essaient pas non plus de communiquer avec les requérants eux-mêmes, et de quelque façon que ce soit.

$193 000 réclamés pour traitement des varices ratés

Un résidente de l'Ouest de la métropole, Mme Rébecca Monier, qui travaillait dans un boutique de vêtements pour dames et qui jouissait antérieurement d'une excellente santé, a institué une poursuite de $193 850, hier après-midi, contre deux médecins qui avaient accepté de la traiter pour ses varices, en lui injectant du sulfate de sodium tetra-decyl.

Dès la fin de ce traitement de sclérothérapie, la requérante s'est plainte de sensations brûlantes mais on l'a quand même renvoyée chez elle pour lui prescrire plus tard du Démerol, afin de calmer ses douleurs.

Celles-ci devenant de plus en plus aigües, Mme Monier se présenta éventuellement à l'hôpital Général, où on lui administra, sans résultats bénéfiques, de la codéine, puis de la morphine, puis d'autres sédatifs tout aussi puissants. On dut finalement procéder à une intervention chirurgicale, mais même aprés celle-ci, elle a continué à souffrir, tout en étant en proie à une névrose post-traumatique, avec anxiété.

Mise à pied, à cause de son état, non seulement elle n'a pu retrouver un emploi similiaire, mais même si elle en décrochait un, elle ne pourrait le remplir, en raison de l'état d'incapacité partielle dans lequel elle se trouve toujours.

Elle impute évidemment cet état à la mauvaise qualité des soins qui lui ont été prodigués, à leur maladministration, et elle reproche aux deux médecins de ne pas l'avoir mise en garde contre les dangers de ce traitement particulier et de ses séquelles possibles.

Plus de la moitié de sa poursuite, soit $100 000, porte sur la perte de son emploi et l'impossiblité où elle se trouve ne pouvoir s'en décrocher un autre.

J. M. SAUCIER Électronique Ltée
10,090 ST-LAURENT
MÉTRO SAUVÉ (entre Sauvé et Fleury)
389-3541, 389-3542
2% sera ajouté sur utilisation de cartes de crédit.
Heures d'ouverture: Lun. au merc.: 9h30 à 17h30. Jeu. et vend.: 9h30 à 21h. Samedi: 10h à 17h.
ZENITH - RCA - PANASONIC - HITACHI - TOSHIBA - SYLVANIA - MAGNAVOX
LOT NO 1 AKAI — Magnetophone a cassette compatible aux bandes metalliques. Prix Saucier $199.99
LOT NO 2 Technics — Magnetophone a cassette avec selecteur pour ruban metal. Prix Saucier $199.99
NOT NO 3 PIONEER — Magnetophone a cassette avec dolby et commandes par touches. Prix Saucier $199.99
LOT NO 4 KENWOOD — Magnetophone a cassette avec dolby. Prix Saucier $189.99
LOT NO 5 HITACHI — Magnetophone a cassette avec dolby. Prix Saucier $189.99
LOT NO 6 PIONEER POUR L'AUTO — Lecteur de cassette et radio am-fm avec 2 haut-parleurs a 2 voies. Prix Saucier $229.95
LOT NO 7 Panasonic POUR L'AUTO — Radio am-fm-stéréo et cassette et de la série Suprême, 2 haut-parleurs a 2 voies. Prix Saucier $229.95
LOT NO 8 KENWOOD POUR L'AUTO — Radio am-fm-stéréo avec 2 haut-parleurs a 2 voies. Prix Saucier $229.95
Panasonic — Radio am-fm-cassette et grand haut-parleur de 4" a 2 voies. Prix Saucier $99.99
PIONEER — Radio cassette FM-stereo / AM avec DSS et recherche de passage. Modele SK-400. Prix Saucier $229.95
PIONEER — L'ENSEMBLE COMPREND: • Ampli-tuner stereo am-fm gere par ordinateur, preréglabe et synthetiseur a quartz / digital, puissance de 40 watts rms total. Modele SX-4 • Table tournante modele PL2, semi-automatique avec cartouche magnetique. • 2 haut-parleurs modele J505. Prix Saucier $499.99
KENWOOD — L'ENSEMBLE COMPREND: • Récepteur am-fm modele KR-720, puissance de 80 watts rms total. • Table tournante H.tachi; modele HT45, entrainement direct. • 2 haut-parleurs Audio Pulse modele 1230, 150 watts. Prix Saucier $799.99
Technics — L'ENSEMBLE COMPREND: • Amplificateur integre «Nouvelle Classe A» modele SU-V3, puissance de 40 watts par canal. • Syntonisateur am-fm très compact, modele ST-S2. • Table tournante modele SL-B20 semi-automatique. • 2 haut-parleurs Audio Pulse mdele 1230, 150 watts. Prix Saucier $999.99
Radio portatif am-fm avec ecouteurs modele M887. Prix Saucier $39.99
Lecteur de cassette portatif avec écouteurs Prosonic modele PC7000. Prix Saucier $59.99
Radio am-fm-cassette portatif HOLIDAY. Prix Saucier $129.95
CASSETTES Modele C-60 vendu a la boite de 12 $1.69 ch. modele C-90 vendu a la boite de 12 $1.99 ch.
HITACHI — L'ENSEMBLE COMPREND: • Recepteur am-fm modele SR-2001, puissance de 25 watts par canal. • Table tournante modele HT-21, entrainement par courroie. • 2 haut-parleurs Audio Pulse modele 830. Prix Saucier $499.99
AKAI — L'ENSEMBLE COMPREND: • Amplificateur stereo integre AMU-210, puissance de 60 watts rms total. • Syntonisateur am-fm modele ATK110 • Table tournante modele AP-B110, a retour automatique, entrainement par courroie. • 2 haut-parleurs Audio Pulse modele 830. Prix Saucier $749.99
AKAI — Enregistreuse a bobines Akai modele GX-636. Prix Saucier $1100
VASTE STATIONNEMENT GRATUIT CES PRIX S'APPLIQUENT SUR ACHATS COMPTANTS SEULEMENT
Les photos peuvent différer des modèles en vente.

LA COUR D'APPEL MAINTIENT UNE SENTENCE ARBITRALE

L'UQAM pourrait se voir forcée d'embaucher 383 professeurs

■ La Cour d'appel, dans une décision partagée, a maintenu hier la sentence arbitrale qui oblige l'Université du Québec à Montréal à embaucher un nombre impressionnant de professeurs conformément à la convention collective. Cette décision qui pourrait signifier l'ouverture de 383 postes entrainerait des coûts aussi élevés que $12 millions.

MARTHA GAGNON

Pour le syndicat des professeurs, il s'agit d'une victoire juridique qui ne règle pas le problème pour autant. Selon M. Gilbert Vaillancourt, le président, il faut maintenant que l'Université accepte de négocier pour s'entendre sur une procédure à suivre.

Conscient de l'impact que peut avoir une telle décision dans le contexte économique actuel, l'arbitre nommé pour ce conflit a jugé préférable de réserver sa décision sur le nombre de postes qui devraient être ouverts. Il espère que les parties en viendront à s'entendre sur un quantum ou que le Conseil d'administration de l'Université révisera sa politique en fonction de la présente décision. Le nombre des engagements pourrait atteindre 383 si l'on se fie aux exigences de la convention collective.

« Nous ne voulons pas brusquer les choses ; le syndicat ne demande pas une « création sauvage » d'emplois. Nous sommes prêts à négocier en considérant les problèmes financiers auxquels l'Université doit faire face », a expliqué le président syndical.

Pour l'instant, l'administration étudie la possibilité d'aller devant la Cour suprême. Un porte-parole de l'UQAM a déclaré en fin d'après-midi hier que les commentaires viendraient un peu plus tard.

Les juges Claire l'Heureux-Dubé et Marcel Nichols —seul le juge Fred Kaufman a exprimé son désaccord— ont conclu dans leur jugement que l'arbitre n'avait pas outrepassé sa juridiction et et qu'il n'y avait aucun accroc à quelque règle de justice fondamentale. Il a simplement demandé à l'Université de se conformer à la convention collective.

Débouté en Cour supérieure, c'est le syndicat des enseignants qui avait décidé d'interjeter appel. Tout le litige repose sur le fait que 50 p.cent des tâches à l'Université sont actuellement occupées par des chargés de cours alors que cette proportion ne devrait être que de 26 p.cent selon la convention collective.

Le débat dure depuis le mois de décembre 1980. À cette époque, le conseil d'administration de l'UQAM devait ouvrir 446 postes pour la session d'automne 1981 et 477 postes pour la session d'hiver 1983 afin de respecter les engagements assumés en vertu de la convention collective. Or seulement 67 postes furent établis. Evidemment il est difficile de corriger la situation de façon rétroactive.

Revenu garanti : légère hausse

■ OTTAWA (PC) — Le supplément fédéral au revenu garanti de même que l'allocation de personne mariée seront tous deux majorés à compter du mois d'avril.

La ministre de la Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin a annoncé hier que le supplément maximal au revenu garanti pour personne seule atteindra $255.13 par mois, comparativement à $252.60, au dernier trimestre.

Le supplément maximal pour personnes mariées passera de $194.87 à $196.70 pour chacun des deux époux. Ces « suppléments » sont accordés aux contribuables âgés de 65 ans et plus, en sus de leur pension de vieillesse.

Quant à l'allocation de personne mariée, elle grimpera de $445.49 à $450.83. Ces chèques sont distribués aux personnes âgées de 60 à 65 ans, qui ne sont pas encore éligibles à leur pension.

Les prestations de supplément au revenu et d'allocation pour personne mariée sont ajustées au coût de la vie à chaque trimestre.

SUBVENTION TENANT LIEU DE TAXES

Longueuil presse le ministre Axworthy et le député Olivier d'agir

■ Le Conseil municipal de Longueuil a adopté, hier soir, une résolution priant le Comité exécutif d'entreprendre les démarches pour que le ministre Lloyd Axwhorty et le député fédéral de Longueuil, M. Jacques Olivier, fassent parvenir à la ville la somme de $1,8 million qui lui revient en subvention tenant lieu de taxes par l'entremise du gouvernement provincial, conformément à la Constitution.

GERMAIN TARDIF

Ce détour est nécessaire parce que les municipalités se trouvant sous juridiction provinciale, les subventions que leur accorde Ottawa doivent passer par Québec.

Il y a déjà plusieurs mois que le député Olivier avait fait savoir qu'il disposait d'un tel montant qui lui permettrait de procéder à l'aménagement d'un complexe sportif communautaire contigu au Colisée Jean-Béliveau.

D'autres villes ont également reçu du fédéral des offres de subventions tenant lieu de taxes mais Ottawa ne semble pas, jusqu'ici, disposé à passer par Québec, préférant plutôt recourir aux députés des comtés où se trouvent ces villes, ce qui crée une autre situation de différend entre Ottawa et Québec. Récemment, le député Olivier avait avisé Longueuil qu'elle avait jusqu'au début de ce mois-ci pour accepter la subvention, limite qui se trouve déjà dépassée.

Aussi, est-ce devant cette urgence que les élus municipaux se débattent pour ne pas perdre cette manne fédérale. Si la ville ne la reçoit pas, le projet de complexe sportif sera, à toutes fins utiles, renvoyé aux calendes grecques.

Dans un autre domaine, le Conseil a adopté un règlement de zonage visant à faciliter la construction, par un groupe privé sans but lucratif, d'un centre communautaire de $500 000 ou plus dans le quartier no 12. Ce centre se situerait sur un terrain adjacent à celui où l'on projette un développement domiciliaire.

La station Place d'Armes et la rue Viger fermées

■ La station de métro Place-d'Armes sera fermée du vendredi 18 mars à 19 heures jusqu'au lundi 21 mars à 5 h 30. Cette fermeture a pour but de permettre aux ouvriers de démolir le toit temporaire de la station en vue de l'intégration de cette dernière au Palais des Congrès.

La construction des raccordements de conduite d'eau au Palais des Congrès entraineront également la fermeture de la rue Viger entre les rues Saint-Urbain et Berri pour une durée d'une semaine à compter du samedi 19 mars. La circulation sera déviée par la rue Saint-Urbain jusqu'à la rue Saint-Antoine qui sera temporairement établie à deux sens jusqu'à Berri. Le tronçon de la rue Berri entre Saint-Antoine et Viger sera également établi à deux sens.

INCROYABLE AVANT TRAVAUX
SUPER VENTE
DES CENTAINES DE SALONS DOIVENT DISPARAITRE
des AUBAINES à ne pas rater !
MasterCard VISA
tousalon
cuir ou tissu
canapés, fauteuils, causeuses...
tous styles
vous offre des réductions allant jusqu'au
PRIX COÛTANT
Les professionnels du salon tousalon
centre Portobello
Boul. Taschereau
Montréal
Longueuil
TOUSALON
445-1544 BROSSARD
7205 Boul. TASCHEREAU.

SANS SEL AJOUTÉ
MARQUE Pastene
TOMATES PELÉES BROYÉES
28 oz liq 796 ml
SANS SEL AJOUTÉ
"Toutes Prêtes"
PASTENE
vous présente fièrement ses Tomates Pelées Broyées
«SANS SEL AJOUTÉ».
Leur goût savoureux naturel fera de vos sauces, soupes et ragoûts des plats appétissants.
Elles sont «Toutes Prêtes» spécialement pour vous.
Demandez-les à votre supermarché ou à votre épicier.
Pastene

MEMO
L'HEURE JUSTE
MARCEL LÉGER
PIERRE LEROUX

Marcel Léger et Pierre Leroux vous donnent L'HEURE JUSTE tous les jours.
Un franc-parler sur l'actualité avec ceux qui la font.
En exclusivité à CJMS 1280
DU LUNDI AU VENDREDI, de MIDI à 13h
J'aime ta compagnie
CJMS 1280

A Montréal comme ailleurs les photocopieurs Panasonic œuvrent sans relâche!

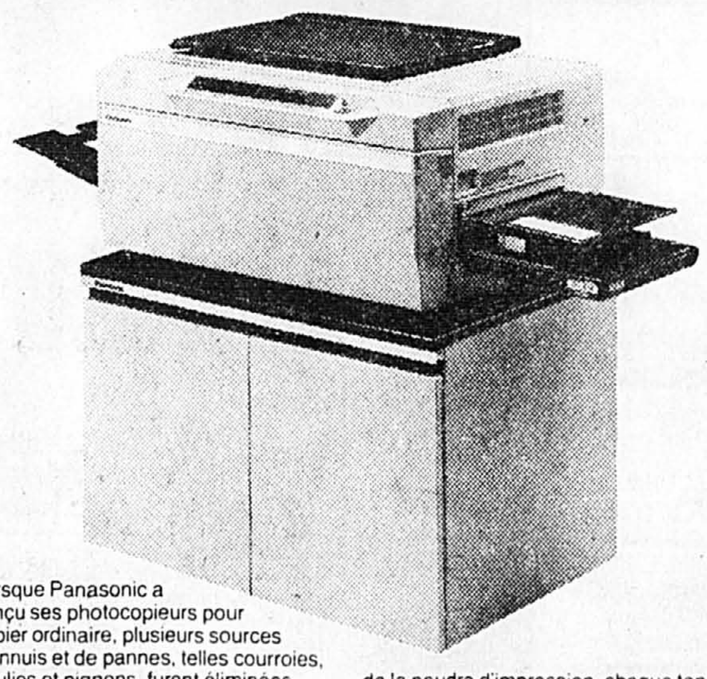

Lorsque Panasonic a conçu ses photocopieurs pour papier ordinaire, plusieurs sources d'ennuis et de pannes, telles courroies, poulies et pignons, furent éliminées pour en simplifier le fonctionnement. Au niveau de l'entraînement du papier, le système de l'acheminement direct a contribué à minimiser le blocage.
Peu importe le modèle, chaque photocopieur Panasonic vous assure des copies qui n'ont d'égal que l'original et, grâce au répartiteur automatique de la poudre d'impression, chaque ton est reproduit avec précision. De grande compacité, les photocopieurs Panasonic peuvent se voir adjoindre, en option, une trieuse et un alimenteur automatique.
A Montréal comme ailleurs, les photocopieurs Panasonic oeuvrent sans relâche!
Panasonic®
Photocopieurs pour papier ordinaire
Pour faire des copies sans ennui... appelez:
Copidata Inc.
390 McArthur, Ville St-Laurent
Québec, H4T 1X8
(514)731-2705
Représentant officiel

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.
Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

la Baie
Correction
Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au supplément publicitaire, Le Jour de la Baie en avant-première, publié par la Baie et encarté dans La Presse, le 17 mars 1983.
Page 12, article B. Tee-shirts pour dames. Les couleurs blanc/rose et blanc/jaune ne seront disponibles que dans dix jours. Toutefois, nous pouvons prendre dès maintenant vos commandes.
Nous nous excusons des ennuis que cela a pu causer.

«Nos trois filles se marient le même jour.»
À trois frères. Quelle affaire! Nous avons choisi le Reine Élizabeth pour la réception. Nous aurons une belle grande salle, du champagne, deux plats chauds au menu, un gâteau à six étages et l'excellent service habituel du Reine Élizabeth. Nous ne serons pas nombreux. Une cinquantaine seulement. Mais on me dit que le Reine Élizabeth reçoit souvent jusqu'à mille convives en même temps. Quel service de vaisselle ils doivent avoir!
Le Reine Élizabeth
Organisation de banquets: 861-3511
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada
25 ans d'excellence

Les policiers s'opposent à toute modification au Code du travail

« Nous sommes soumis à ce code depuis 1964 et les sentences arbitrales ont été souvent mauvaises pour nos membres, mais nous allons nous opposer farouchement à toute forme de modification au Code du travail. »

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Ces propos sont du président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, André Nadon. C'est ainsi qu'il répondait hier aux maires des Laurentides qui priaient la semaine dernière les 108 députés de l'Assemblée nationale de présenter un projet de loi pour amender le Code du travail concernant l'arbitrage des policiers municipaux.

Jeudi dernier, le premier ministre René Lévesque demandait aux arbitres du ministère du Travail de manifester plus de modération dans leurs sentences; ces derniers temps, ils ont accordé des augmentations de salaires à des policiers allant jusqu'à 35 p. cent. « Aux yeux des policiers, affirmme M. Nadon, l'arbitre jouit d'une crédibilité sans limite et personne, même le premier ministre, n'a le droit d'émettre des commentaires défavorables à leur égard ou de tenter d'influencer leurs décisions par des déclarations. »

Le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec a poursuivi en disant que la situation actuelle donnait en effet l'impression de favoriser ses membres. « Au début, les sentences ont été souvent contre les policiers, comme ce fut le cas à Laval, mais nous n'avons jamais rien dit. Nous travaillons par région afin de réduire l'écart dans les conditions de travail entre les policiers d'un même secteur géographique, en se référant à une municipalité de plus d'importance. Dans les Laurentides, par exemple, notre ville-modèle est Saint-Jérôme.

L'UMQ

M. Nadon est d'avis que l'Union des municipalités du Québec aurait avantage à se pencher sur le problème du choix des représentants et des procureurs patronaux, lors des séances d'arbitrage. « Nous avons, ajoute-t-il, nos experts qui représentent les policiers. Ils sont au courant des différents problèmes que rencontrent ce groupe de travailleurs. Par contre, les municipalités délèguent des personnes qui ne connaissent pratiquement rien dans ce domaine. Dans le conflit avec Lachine, le représentant patronal était M. André Déom. Même s'il est habituellement excellent, M. Déom n'a aucune expérience des problèmes policiers. Il a toujours soutenu que les offres finales de la Ville étaient de 5 et 6 p. cent. Il n'a présenté aucune argumentation. Pour ce qui est des procureurs, il arrive souvent que les municipalités aient recours à une étude légale locale dont les membres n'ont aucune expérience des négociations. Je pense que l'UMQ devrait avoir des experts pour ce genre de pourparlers, ce qui éviterait bien des débats souvent inutiles. »

Le président de la fédération a révélé que des spécialiste de son organisme préparaient un rapport détaillé sur ce sujet. Le document sera envoyé à Québec. M. Nadon ne sait pas encore si des copies seront remises à tous les députés provinciaux, comme l'ont fait les maires.

La loi 48

Lors du même entretien, M. Nadon a aussi parlé de la loi 48 de la Commission de police du Québec, qui ordonne à toute municipalité ayant une population de 5 000 citoyens et plus d'avoir son propre corps de police.

« Aucune municipalité, sauf peut-être Lachenaie, n'a l'intention de former un corps de police. Je pense qu'il y a des trous dans cette loi et que le ministre de la Justice devrait la revoir. Une commission parlementaire devrait même être créée pour discuter à fond de cette loi », termine M. Nadon.

La Saint-Patrick sera fêtée en grand à travers le monde

(PC) — Des milliers d'Irlandais et de descendants d'Irlandais du Québec et du monde entier célèbreront la saint Patrick, jeudi.

L'anniversaire de l'évêque qui a converti l'Irlande au catholicisme, au Vème siècle, est célébré avec faste dans de nombreuses villes du monde, à New York notamment.

Montréal a célébré la fête dimanche dernier, lors d'un gigantesque défilé dans les rues du centre-ville, où les O'Neill, O'Shaughnessy, et autres descendants des immigrants irlandais du XIXème siècle étaient en grande liesse.

Chassés par la famine, ces Irlandais ont trouvé refuge dans la province catholique, de même que dans différentes parties du monde où les noms irlandais abondent encore de nos jours.

Les nombreux descendants de cette diaspora vivent principalement à Montréal, où certains quartiers contiennent la majorité d'entre eux. Différentes paroisses catholiques aux noms évocateurs accueillent toujours ces descendants d'Irlandais.

D'autres Irlandais se sont établis à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, où leurs descendants vivent encore, et nombre d'entre eux ont décidé de vivre en français.

C'est à New York que la fête doit être célébrée le plus copieusement, alors qu'aura lieu le défilé de la saint Patrick considéré comme le plus important du monde, Irlande comprise.

Les corporations régionales veulent organiser la Fête

Le Regroupement des corporations régionales de la Fête nationale du Québec veut obtenir du ministre Guy Chevrette le mandat de coordonner dans treize régions l'organisation de la Fête du 24 juin. Il veut aussi recommander que la coordination des célébrations de la Fête au niveau national soit, cette année, la responsabilité exclusive du ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche.

CONRAD BERNIER

Et, aux fins d'obtenir dans des délais raisonnables la décision ministérielle qui leur permettrait d'amorcer immédiatement la réalisation de la Fête nationale dans les régions pour 1983, les porte-parole du Regroupement ont également annoncé, hier, au cours de leur conférence de presse, qu'ils rencontreraient le ministre Guy Chevrette la semaine prochaine.

Le Regroupement des corporations régionales de la Fête nationale du Québec réunit l'ensemble des comités régionaux existants. En 1977, le Québec en comptait quinze. Deux de ces comités — ceux de Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean — ont cessé leurs activités depuis 1982. Les comités existants ont adopté des styles d'intervention qui diffèrent. Mais la plupart d'entre eux sont fortement enracinés, militants, expérimentés dans la promotion, l'animation, l'organisation et l'éducation.

Le Regroupement prétend à toutes fins utiles qu'il est le seul organisme apte à coordonner l'organisation de la Fête dans les régions : chaque corporation régionale existe déjà depuis un bon moment; chacune d'elles connaît les ressources du milieu et peut collaborer avec elles; enfin, il peut compter sur beaucoup de bénévoles.

Pour les porte-parole du Regroupement, « 1983 doit être l'année de la revitalisation de la Fête nationale partout au Québec, dans les quartiers, les municipalités, les localités et les régions.

« Nous sommes convaincus, ont-ils affirmé, qu'une telle revitalisation nous permettrait de plonger tout de suite dans la préparation des célébrations de notre enracinement dans ce coin de pays qu'est le Québec, soit la Fête du 24 juin 1984 ».

En bref, ce que veut le Regroupement, c'est un mandat de coordination régionale pour 1983, et un mandat national pour 1984. Ses porte-parole soutiennent, enfin, « qu'il n'est pas souhaitable que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche rapatrie toute l'organisation de la Fête ».

Guatemala : état d'urgence

GUATEMALA (AFP) — Cinquante personnes au moins ont été blessées au cours d'une tempête qui s'est abattue mardi sur le Guatemala, amenant le gouvernement à décréter mercredi l'état d'urgence dans le pays, apprend-on de bonne source dans la capitale.

Des vents soufflant à 80 kmh ont causé d'importants dégâts. L'électricité a été coupée totalement à Guatemala Ciudad, et partiellement dans sept départements, où des maisons ont été complètement détruites.

Le Honduras, pays voisin, a également été affecté par la tempête, qui a notamment provoqué des incendies de forêts et la destruction de bananeraies au nord du pays, indique-t-on de même source.

CORRECTION

Cahier Réclames Printemps encarté dans La presse **le samedi 12 mars 1983.**

Page 23 — article 23J1

Peinture Régence Eaton 13.79 ch. Cet article n'est pas offert dans le latex semi-brillant.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient causé par les erreurs qui, par mégarde, peuvent se glisser dans notre publicité.

EATON

Raymond Lépine LE NO 1
VISA OU MASTER CARD
8755, BOUL. LANGELIER ST-LÉONARD (Au nord du boul. Métropolitain) 326-2060
8100 BOUL. TASCHEREAU BROSSARD (À l'ouest du pont Champlain) 465-4771
PAYEZ ET EMPORTER COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ SEULEMENT
LÉGER SUPPLÉMENT POUR LIVRAISON
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1957

EVIER ACIER INOXYDABLE STEEL QUEEN Modèle QL202 20" x 20½" 3 ou 4 trous 1 CRÉPINE INCLUS SPÉCIAL LÉPINE 55.95 — 10$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
EVIER ACIER INOXYDABLE STEEL QUEEN Modèle QDL203 20½" x 31" 3 ou 4 trous 2 CRÉPINES INCLUS SPÉCIAL LÉPINE 98.25 — 15$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
BROYEUR A DÉCHETS Modèle Classic Moteur ½ C.V. acier inoxydable SPÉCIAL LÉPINE 239.95 5 ANS DE GARANTIE SUR LES PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE — 10$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE Doublé en verre Fabrication canadienne — Approuvé par ACNOR 40 gallons — 48" x 22" 2/3000/240 124.95 60 gallons 58" x 24" 2/4500/240 173.50 — 3$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
L'ENSEMBLE SUPRA SALON Comprenant 2 morceaux Grandeur 17" x 19" Lavabo en "Simili marbre" Coiffeuse blanche ou chêne ROBINET NON INCLUS SPÉCIAL LÉPINE 69.95 — 5$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
COIFFEUSE EN CHÊNE MASSIF Avec portes en relief et 3 tiroirs dessinés sur toutes dimensions sauf SOV 1916

NUMÉRO	GRANDEUR	SPÉCIAL
SOV1916	19" x 16"	147.95
SOV2418	24" x 18"	219.95
SOV2421	24" x 21"	219.95
SOV3018	30" x 18"	246.95
SOV3021	30" x 21"	246.95
SOV3621	36" x 21"	274.95

DESSUS DE MARBRE ET ROBINET NON INCLUS — 20$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
DESSUS DE COIFFEUSE EN SIMILI-MARBRE SUPRA '80 Cuvette petite coquille PSH 25" x 19" 78.95 PSH 31" x 19" 88.55 PSH 37" x 19" 99.35 Cuvette grande coquille GRS 25" x 22" 80.15 GRS 31" x 22" 93.50 Cuvette Laguna coquille LAG 37" x 22" 118.70 ROBINET NON INCLUS — 10$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
COIFFEUSES ARTESIAN FINITION CHÊNE DE LUXE V1310-24" x 18" 1 porte 2 tiroirs 275.00 V1320-30" x 18" 1 porte 3 tiroirs 295.00 V1340-24" x 21" 1 porte 2 tiroirs 275.00 V1350-30" x 21" 1 porte 3 tiroirs 295.00 LAVABO ET ROBINET NON INCLUS — 20$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
PORTES DE BAIGNOIRES 6253-11 — 3 miroirs Chrome poli 193.50 6253-12 — 3 miroirs Or poli 199.50 — 20$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
"SULTRA X" BAIGNOIRES TOURBILLON FIBRE DE VERRE — 60" x 42" x 16" Pompe ¾ C.V. 115V, 1 contrôle d'air Minuterie — 4 mini jets Robinet et renvoi non inclus Couleurs correspondantes à Crane, American Standard et Kohler SPÉCIAL LÉPINE 895.00 — 50$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
SONIA BAIGNOIRE EN ACRYLIQUE 60" x 31" x 15" — 4 JETS Moteur ½ C.V., 1 contrôle d'air, contrôle automatique Robinet et renvoi non inclus Couleurs blanc, blanc cassé, brun américain 795.00 — 25$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
CHANTAL BAIGNOIRES EN FIBRE DE VERRE 60" x 72" x 19½" — 6 JETS 1 COUSSIN INCLUS Moteur ¾ C.V., 1 contrôle d'air Contrôle automatique Robinet et renvoi non-inclus Couleurs correspondantes à Crane, American Standard et Kohler 1 595.00 — 50$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
SIÈGES POUR CABINETS D'AISANCE OLSONITE En plastique — Modèle 93 Régulier Blanc et couleur LÉPINE SPÉCIAL 7.95 — 1$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
CABINET D'AISANCE Blanc Modèle sans nom Réservoir régulier Siège non inclus SPÉCIAL LÉPINE 50.85 — 1$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
PHARMACIE ENCASTRÉES SHERWOOD 5104-5 CHÊNE Ext. 56" x 24" Mur 29½" x 19" x 4" 5104-7 Chêne pâle 103.00 — 10$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
PANNEAUX DE BAIGNOIRE PANORAMIQUES Choix de 8 couleurs SPÉCIAL LÉPINE 139.95 Série 512 à 535 — 10$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
TUYAU DE CUIVRE ROULEAUX ½" x 60' Type L 38.65 ¾" x 60' Type L 61.95 ¾" x 66' Type K 84.95 — 5$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
PHARMACIE EN CHÊNE MASSIF Modèle SOS 2424 24" x 20" x 8" 169.00 Modèle SOS 2428 24" x 26" x 8" 189.00 — 20$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
TOILETTE AMERICAN STANDARD ELLISSE AVEC SIÈGE Couleur os seulement Modèle AF2008L SPÉCIAL LÉPINE 858.00 — 50$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
LAVABO AMERICAN STANDARD ELLISSE Modèle AF 0075-0100 Couleur os seulement ROBINET 8" NON INCLUS SPÉCIAL LÉPINE 362.00 — 25$ COUPON BONI Valide du 16 au 19 mars '83
FERMÉ TOUS LES LUNDIS HEURES D'AFFAIRES: Mardi de 8:30 à 17:30 hres Mercredi de 8:30 à 17:30 hres Jeudi de 8:30 à 21:00 hres Vendredi de 8:30 à 21:00 hres Samedi de 8:30 à 16:30 hres
PAYEZ ET EMPORTEZ COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ SEULEMENT Visa, Master Card Léger supplément pour livraison
Concours "ma Chevette '83" TIRAGE LE 16 JUILLET 1983 À 17 H. BONNE CHANCE À TOUS NOS CLIENTS
Les règlements du concours sont disponibles à nos deux magasins. "Chevrolet Chevette '83 · 2 portes et arrière ouvrant · couleur argent · no de série 1G1AJ08-CODY102365 · intérieur en tissu · chauffe-moteur, radio AM "valeur $6 500". Le gagnant du concours ne pourra choisir entre le prix décrit sur cette réclame et une somme équivalente en argent. Les frais d'immatriculation du véhicule devront être payés par le gagnant du concours. La personne dont le nom a été tiré devra répondre à une question faisant appel à ses connaissances pour se mériter le prix.
CHAQUE 10$ D'ACHAT VOUS DONNE UNE CHANCE DE GAGNER
DÉCOUPER, EMPORTER le coupon avec l'item au-dessus ET ÉCONOMISER

CLUB STAN-BUY N'oubliez pas de vous procurer votre auto-collant ckoi 97 disponible dès maintenant chez un des marchands BONISOIR ou BONIPLUS près de chez vous. Ayez la chance de gagner, tous les vendredis*, un des 16 voyages pour deux d'une semaine
courtoisie des STAN-BUY
Pour plus de détails écoutez ckoi 97
*jusqu'au 29 avril

France: le remaniement dépend du rajustement monétaire européen

d'après AFP,Reuter

Alors que l'Elysée a de nouveau coupé court aux rumeurs d'un remaniement ministériel imminent, en annonçant que le président Mitterrand s'adresserait aux Français, à la télévision, le 23 mars, et qu'il n'était pas question pour l'instant de réaménagement du gouvernement, dans les milieux financiers et proches du premier ministre Mauroy, on estime que le retard apporté au remaniement ministériel est lié à la question du réajustement des monnaies européennes au sein du serpent.

L'échéance du réajustement des monnaies européennes est due, en effet, incessamment. La question est de savoir si la France va se voir contrainte à une troisième dévaluation ou si tout l'effort sera supporté par l'Allemagne de l'Ouest, obligée de réévaluer le mark. Les cambistes à Paris comme à Francfort font état de l'opinion persistante dans les milieux monétaires d'un réalignement imminent des parités du système monétaire européen.

La réunion aujourd'hui du Conseil de la Bundesbank est attendue avec grand intérêt à Paris. Au ministère des Finances, on indiquait qu'une réduction des taux d'intérêt allemands serait de nature à faire tomber la tension qui existe sur le marché des changes. A Paris, hier, le mark a légèrement progressé en cotation par rapport à son ouverture mais s'est situé en hausse sensible sur sa cotation de mardi. Le repli des eurofrancs a contribué à moins soutenir le franc, tandis que la stabilité du taux de chômage français en février n'a guère eu d'impact sur sa tendance.

Si l'Allemagne fédérale ne fait pas un geste la semaine prochaine au cours du sommet européen des 21 et 22 mars à Bruxelles, la France se verra contrainte d'adopter une politique de plus grande rigueur et de protectionnisme accru.

Italie: 32 magistrats risquent l'inculpation

ROME (Reuter) — L'enquête sur des irrégularités financières au sein de la magistrature italienne a pris un tour nouveau, hier. L'ensemble du dossier a en effet été transmis à un juge d'instruction, indique-t-on de source judiciaire.

La semaine dernière, le procureur avait envoyé 32 lettres judiciaires avertissant 32 des 35 membres du Conseil supérieur de la magistrature qu'ils allaient être interrogés dans le cadre d'une enquête baptisée par la presse italienne de «l'affaire en or de la pause-café».

Le transfert de dossier rend de plus en plus vraisemblable l'inculpation de 30 membres actuels et deux anciens membres du Conseil de la magistrature, chargé du contrôle des affaires judiciaires, qui auraient dépensé avec prodigalité 27 millions de lires (19,000 dollars).

Le président Sandro Pertini a refusé la dissolution du conseil dont il est lui-même président, mais le procureur a saisi ses livres de compte.

DÉPÊCHES

AFGHANISTAN: Des adversaires du régime Karmal, témoignant devant une commission d'enquête norvégienne, ont estimé hier à 12.000 le nombre d'Afghans torturés à mort depuis l'invasion soviétique de décembre 1979. À l'intérieur, des résistants faisaient sauter le principal gazoduc vers l'URSS, tuant 32 soldats, et le Dr Philippe Augoyard, emprisonné à Kaboul, recevait la visite du chargé d'Affaires français et d'un médecin.

POLOGNE: Le Brésil a suspendu son commerce avec la Pologne après l'échec des entretiens pour le règlement de la dette polonaise ($1,7 milliard, dont $900 millions exigibles cette année) envers lui. Entre-temps, Mgr Jozef Glemp regagnait Varsovie après avoir organisé, à Rome, la prochaine visite du pape en Pologne.

IRLANDE: Le gouvernement de Dublin a lancé une nouvelle initiative en vue de discuter d'une éventuelle réunification des deux Irlande, en invitant les partis politiques de la République et de l'Ulster à des discussions. Entre-temps, une patrouille policière a ouvert le feu, hier, sur une voiture « suspecte » à Belfast, faisant un mort et un blessé.

IRAN: Le Centre mondial bahaï, siégeant à Haïfa, en Israël, a annoncé hier l'exécution de trois autres bahaïs en Iran, la semaine dernière. Le quotidien israélien Maariv rapporte pour sa part l'exécution de deux Juifs « récemment en Iran ».

AFRIQUE DU SUD: La police a saisi hier des documents chez le journaliste Allister Sparks, correspondant du Washington Post et de l'Observer, et arrêté Bernard Simon, correspondant du Financial Times et de l'Economist, en l'accusant d'obstruction de la justice. Sparks est accusé d'avoir violé la loi en citant Mme Winnie Mandela, une personne « bannie ».

ZIMBABWE: Thandiwe Ndlovu, la fille de Joshua Nkomo, a été libérée hier, mais le procès pour trahison des deux principaux adjoints du chef de l'opposition, Dumiso Dabengwa et Lookout Masuku, reprend aujourd'hui à Harare. Nkomo, réfugié en Grande-Bretagne, s'est entre-temps dit « insulté » d'avoir été traité de « fugitif » par le premier ministre Robert Mugabe.

INDONÉSIE: Six jours après sa réélection à la présidence, le général Suharto a renforcé hier le rôle de l'armée à la tête du pays en accordant les 15 portefeuilles clés sur un total de 35 à des militaires. Le redressement économique représentera la principale tâche du nouveau gouvernement indonésien.

CHICAGO: Tournant le dos au candidat officiel de son parti, le Noir Harold Washington, le maire démocrate Jane Byrne a décidé hier de briguer un nouveau mandat comme candidat indépendant aux élections municipales du 12 avril prochain. Après sa défaite surprise aux primaires démocrates du 22 février dernier, Mme Byrne avait pourtant affirmé son soutien à Washington.

Simpsons MD

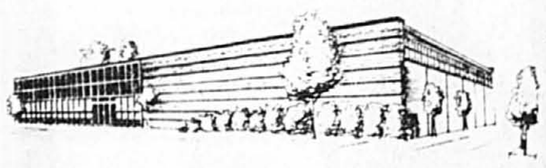

Étant donné l'envergure de notre

SOLDE D'ENTREPÔT

le samedi 19 mars

LE CENTRE D'AUBAINES

4895, rue Hickmore, à Ville St-Laurent, sera fermé aujourd'hui vendredi 18 mars

34,99 Souliers de ville en cuir

Souliers genre mocassin en 3 modèles classiques. Empeignes, doublures et semelles en cuir... de tout confort, chez Simpsons!

Meilleur achat Simpsons

34,99

VOICI 3 BONNES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVRIEZ CHOISIR CES SOULIERS DE VILLE GENRE MOCASSIN: leur fabrication en cuir vous assure un confort hors pair; leur construction fait de vous un homme élégant, à toute heure, leur bas prix «meilleur achat Simpsons» représente une aubaine des plus intéressantes. Pointures (avec ½): 7 à 11 et 12. Largeur moyenne.

1. MOCASSIN AVEC GLANDS. Noir ou gris.
2. MODÈLE FOURREAU. Ivoire.
3. MODÈLE FOURREAU À GARNITURE. Noir seulement.

Rayon 285, chaussures pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

MEILLEURE OCCASION, MEILLEURE QUALITÉ, MEILLEURS PRIX — UN DES MEILLEURS ACHATS SIMPSONS

«Pleins feux sur la femme d'aujourd'hui»

La danse aérobique vous intéresse? Venez voir les démonstrations «Barbie Allen Dansercice» chez Simpsons. Jugez vous-même... ce sont vraiment des exercices «divertissants».

Vendredi 18 mars: centre-ville, de 11h à 14h
Laval, de 18h à 20h
Samedi 19 mars: Fairview, de 11h à 14h
Anjou, de 11h à 14h

Simpsons MD

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7 — FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5 — LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8 — LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7 — LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9 — CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895 rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5